

COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 MAI 2020

L'Assemblée Communale s'est réunie le 6 mai 2020 à 18 h, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire, à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT), pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence.

Étaient présents à la CCIT : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, M. Laurent CROIZIER, M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Étaient présents en visio-conférence : Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOU, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Secrétaire : Mme Carine MICHEL

Procurations de vote : Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à Mme Anne VIGNOT, Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Thierry MORTON, M. Thibaut BIZE à M. Christophe LIME, M. Patrick BONTEMPS à Mme Marie ZEHAF, M. Emile BRIOT à Mme Elsa MAILLOT, M. Gueric CHALNOT à M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Yves-Michel DAHOU à Mme Carine MICHEL, M. Clément DELBENDE à M. Christophe LIME, M. Cyril DEVESA à Mme Claudine CAULET, Mme Myriam EL YASSA à Mme Marie ZEHAF, Mme Béatrice FALCINELLA à Mme Danielle DARD, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, Mme Myriam LEMERCIER à M. Ludovic FAGAUT, Mme Danielle POISSENOT à M. Pascal CURIE, M. Yannick POUJET à M. Nicolas BODIN, M. Anthony POULIN à Mme Anne VIGNOT, Mme Françoise PRESSE à Mme Claudine CAULET, Mme Rosa REBRAB à Mme Carine MICHEL, Mme Karima ROCHDI à M. Eric ALAUZET, M. Dominique SCHAUSS à M. Eric ALAUZET, M. Rémi STHAL à M. Pascal CURIE, Mme Ilva SUGNY à M. Michel LOYAT, M. Gérard VAN HELLE à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Sylvie WANLIN à M. Michel LOYAT, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER, M. Michel OMOURI à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

* * * * *

1. Rapport d'information sur la rentrée des écoles et des crèches au 11 mai

Le Conseil Municipal prend connaissance de ce rapport d'information.

2. Rapport d'information sur les impacts et l'adaptation de la Ville à la crise sanitaire

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

3. Rapport d'information sur les aides au monde associatif, sportif, culturel

Le Conseil Municipal prend acte de ces dispositifs de soutien.

CONSEIL MUNICIPAL

4. Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du Compte Rendu de la dernière séance du Conseil Municipal

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de nommer Mme Carine MICHEL secrétaire de séance, et d'approuver le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

5. Modalités de consultation de l'assemblée délibérante pendant la période d'urgence sanitaire - Propositions pour la séance du Conseil Municipal du 6 mai 2020 (ordonnance du 1^{er} avril 2020)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- prend connaissance des dispositions dérogatoires de réunions de l'assemblée délibérante pendant la période d'urgence sanitaire telles que prévues par l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020,
- décide de se prononcer favorablement sur les propositions ci-dessus en matière d'organisation de la séance, de modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats,
- décide de suspendre l'application des articles 11, 24 et 26 du règlement intérieur, pour toute la période de l'état d'urgence sanitaire comme précisé ci-dessus.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

6. Rendu compte des décisions prises par le Maire par délégation

Le Conseil Municipal prend connaissance de ces décisions.

7. Consultation de l'assemblée sur les nouvelles délégations du Maire (ordonnance du 1^{er} avril 2020)

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur le maintien de ces nouvelles délégations au Maire de la Ville de Besançon, telles que prévues par l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020, pendant la période d'état d'urgence sanitaire.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

FINANCES

8. Exercice 2020 - Attributions exercées par délégation du Conseil Municipal - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir les actes de gestion de dette

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur la délégation accordée à M. le Maire pour accomplir les actes de gestion de dette pour 2020 jusqu'à l'ouverture de la prochaine campagne électorale, selon la date retenue pour les élections municipales dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

9. Premières évaluations des Impacts budgétaires de la crise sanitaire

Le Conseil Municipal prend acte de cette information et des premières mesures financières d'urgence prises par la Ville.

EDUCATION

10. Subventions à des séjours scolaires

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur l'attribution des subventions à destination des 10 projets d'école pour séjours scolaires dès lors que ceux-ci ont lieu au cours de l'année scolaire 2020-2021.

Mmes MAILLOT (2), MICHEL (3), ZEHAF (3), MM. DUMONT et BODIN (3), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 12

COMMERCE

11. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain du cœur de ville - Règlement d'attribution des aides financières prévues par la Ville de Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de règlement d'attribution des aides spécifiques mises en place par la Ville dans le cadre de l'OPAH-RU.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

CONTRAT DE VILLE

12. Contrat de ville - Acquisition de locaux à usage de bureaux et de parkings à la Poste

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur cette acquisition aux conditions ci-avant énoncées,
- d'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette transaction.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

URBANISME

13. Acquisition au Département du Doubs de terrains situés au lieudit Hauts du Chazal

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur cette acquisition aux conditions ci-dessus énoncées,
- d'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette transaction.

MM. GONON (2) et FAGAUT (3), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 5

14. Pôle Viotte - secteur Sud - Echange de domanialité publique entre la Ville de Besançon et la Société Anonyme Gares et Connexions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur cet échange de domanialité publique et sur l'instauration de servitudes de passage au profit de la SA Gares et Connexions aux conditions ci-dessus énoncées,
- d'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette transaction.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

15. Aide à l'accession à la propriété de logements neufs pour les ménages primo-accédants - Attribution de subvention à Mme DIRAND Julie et M. DIELEMANS Emmanuel

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 000 € à Mme DIRAND Julie et M. DIELEMANS Emmanuel dans le cadre du dispositif d'aide aux ménages primo-accédants,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce dispositif.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

16. Motion relative aux garanties apportées par l'Etat aux collectivités déposée par les groupes Parti Communiste Français et Europe Ecologie Les Verts

« Dans la crise sanitaire d'une extrême gravité que nous traversons, les Françaises et les Français peuvent compter sur l'engagement de leurs élu·e·s. Leur rôle est et sera déterminant pour freiner l'épidémie. Notre pays bénéficie à ce titre de la force inestimable de ses 35 000 communes et ses 500 000 élu·e·s locaux qui peuvent intervenir directement auprès de chaque habitant·e. Nombre d'entre eux sont d'ailleurs personnellement touchés par la maladie.

Pour assurer l'indispensable solidarité avec les plus fragiles, et l'accélération nécessaire de la transition écologique, **les municipalités sont en première ligne**. Dans le département du Doubs comme ailleurs, elles prennent de nombreuses initiatives : prises de contact téléphonique, portage de repas et livraison de courses à domicile pour les personnes âgées, en situation de handicap ou fragiles ; accueil des enfants des personnels de santé et des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire ; aides alimentaires pour les familles et étudiant·e·s en difficultés ; adaptations et aménagements des lieux publics pour maintenir l'offre alimentaire des marchés ou création de points de distribution pour les producteurs locaux ; la rénovation des écoles...

De nombreuses communes et collectivités s'engagent également dans la commande de matériels manquants comme les masques et les gels, en cherchant à compenser les carences voire l'inaction de l'État dans ce domaine.

Mais alors qu'elles constituent un bouclier social essentiel, **leur équilibre budgétaire va être fortement menacé** du fait de l'arrêt prolongé des services publics qu'elles assurent et des recettes qui leur sont liées (cantines scolaires, garderies, crèches...), mais aussi par une conjoncture économique très défavorable. Selon de premières études, **les pertes de recettes cumulées des collectivités sur 2020 et 2021 pourraient atteindre 4,9 milliards d'euros**.

Par ailleurs, elles vont devoir faire face, dans la durée, à une augmentation importante de leurs dépenses, notamment en matière d'action sociale pour soutenir les personnes précarisées par cette crise. Nous demandons donc que des engagements soient très rapidement apportés pour répondre à l'inquiétude grandissante des municipalités avec notamment :

- **le renforcement des dotations de péréquation** (Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation de Solidarité Rurale) ;
- l'instauration pour les communes, comme pour les EPCI, du **remboursement de la FCTVA** à l'année n pour favoriser leur trésorerie ;
- **la création d'un fonds de soutien aux collectivités** permettant d'absorber les pertes anticipées de recettes de 4,9 milliards d'euros sur deux ans (2020-2021), ainsi que l'abrogation du dispositif de contractualisation des Contrats de Cahors.

Alors que des garanties financières publiques ont été apportées au secteur économique dans le cadre des lois sur les mesures d'urgence liées à la crise du Covid-19 et des projets de loi de finances rectificatifs, **il appartient à l'État de garantir dès maintenant les marges de manœuvre budgétaires indispensables à nos communes et collectivités territoriales** qui encaissent le choc au plus près du terrain.

Pour cela, les plus riches doivent eux aussi être mis à contribution. Cela pourrait, entre autres, passer par **le rétablissement de la totalité de l'impôt sur la fortune (ISF), une réforme attendue de la fiscalité plus globale supprimant notamment la flat tax, impliquant les « GAFAs », et assurant une meilleure équité de la fiscalité locale qui permettraient d'apporter d'importantes ressources supplémentaires pour financer ces mesures.**

De tels engagements **passent par leur inscription dans les prochaines lois de finances et lois de finances rectificatives nationales comme européennes**, faisant fortement évoluer le montant des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales et les crédits du budget général relevant de la mission « Relations avec les collectivités territoriales ». Nous vous demandons d'approuver cette motion afin que l'État nous accorde ces garanties ».

A la majorité des suffrages exprimés (25 pour - 15 contre - 2 abstentions - 11 élus ne prennent pas part au vote), le Conseil Municipal décide d'adopter cette motion.

La séance est levée à 22 h 40.

Hôtel de Ville, le 13.05.2020

Pour le Maire,
Par délégation,
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,

Valérie LESOUEF.



Affiché à Besançon, le 13.05.2020

Pour le Maire,
Par délégation,
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,



Valérie LESOUEF.



CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2020

Question n° 01

« **M. LE MAIRE** : Cette séance est ouverte. Je vous salue toutes et tous.

Nous avons le quorum « nouvelle formule » puisque vous savez que suite aux ordonnances du 1^{er} avril les choses ont un peu changé, on peut avoir deux pouvoirs.

Il est vrai qu'il y a un mois et demi, je ne sais plus quand, lors du dernier Conseil d'agglomération lorsque j'ai quitté ce siège, je ne pensais pas y revenir aujourd'hui et surtout masqué dans ces conditions-là. C'est comme ça, et je remercie d'ailleurs l'ensemble des élus, qui, quasiment tous, m'ont appelé pour me dire qu'ils étaient avant tout là pour travailler à l'intérêt général. J'espère que ce soir, cette réunion ne sera pas une vaste opération de communication électorale, mais surtout la volonté de montrer une équipe municipale dans sa totalité unie pour trouver des solutions et faire en sorte que les Bisontins vivent le mieux possible ces périodes difficiles.

Ce soir vous le voyez, c'est une configuration inédite ; pour respecter les protocoles sanitaires nous sommes distanciés sur la largeur et sur la longueur. Il y a donc peu de conseillers ici, chacun ayant deux pouvoirs puisque le quorum maintenant a été réduit à un tiers.

Je remercie la Chambre de Commerce et d'Industrie qui nous a mis à disposition ses locaux ainsi que les techniciens qui ont fait en sorte que malgré les difficultés, chacune et chacun des conseillers municipaux, les élus, puissent s'exprimer.

Tout ceci est la conséquence des ordonnances gouvernementales qui permettent de tenir le Conseil municipal avec des gestes barrières répétés.

Je veux à cet instant d'ailleurs saluer rapidement et sincèrement, en votre nom à toutes et à tous, les victimes du COVID ainsi que leurs familles durement touchées et je veux rendre hommage à toutes celles et tous ceux qui, depuis le premier jour luttent pour nous protéger.

À cet égard, je proposerai au Conseil Municipal, lorsque nous serons sortis du confinement, la mise en place d'une rue ou d'une place qui pourrait s'appeler -la place ou la rue des soldats de la première ligne- pour rappeler effectivement que ce combat, s'il a été gagné -il sera gagné-, il sera le combat de tous, des aides-soignants, des soignants, mais aussi de tous ceux qui, à leur niveau, ont fait en sorte qu'effectivement on pouvait gagner. Cela va des personnels municipaux, la police, la préfecture, toutes celles et tous ceux qui ont eu une action ; parce que je pense qu'on oublie très, très vite dans notre société et qu'il est important que nous ne l'oublions pas.

Je veux remercier les Bisontines et les Bisontins pour leur civisme, même s'il y a eu quelques petits dérapages, mais pas de trop, pour leur sens effectivement des responsabilités.

Et je veux remercier aussi toutes celles et tous ceux qui ont travaillé dans nos administrations -je ne les citerai pas-, mais toutes ont travaillé pour que les conditions de vie soient maintenues.

Je veux remercier aussi, je le dirai tout à l'heure, les forces politiques, toutes les listes présentes au premier tour, qui ont fait des propositions, toutes, même celles qui ne sont pas présentes au second tour et qui ont permis d'enrichir le débat.

Je veux remercier également toutes les associations et les personnes individuelles qui se sont portées volontaires pour servir. C'est un élan de solidarité, une volonté de se rendre utile que je tenais à saluer.

Et je terminerai puisque j'ai dit qu'il n'y avait pas de propos liminaires, que je serais court, donc je termine pour dire que pendant cette période de déconfinement tout n'est pas terminé et j'ai envie de dire le combat continue. Le déconfinement ne signifie pas qu'on puisse faire n'importe quoi, au contraire, le virus circule toujours. Vous savez que nous sommes maintenant en matière de circulation de virus en zone orange et en rouge concernant la pression hospitalière, le virus continue à circuler. Il faut être extrêmement vigilant, rien n'est terminé, parce que si effectivement nous manquons de vigilance, le

confinement pourrait redevenir d'actualité. Donc, restez chez vous, faites attention à ce que vous faites jusqu'au 11 et ensuite prenez beaucoup de précautions.

Je m'arrêterai là.

Je dis aussi simplement qu'en fin de réunion, il y a une motion qui a été déposée par le groupe Europe Écologie - Les Verts et le PC et il n'y aura, comme toutes les motions, vous le savez, pas de débat mais chaque groupe politique pourra faire une explication de vote pour une durée de deux minutes maximum.

Ce soir cette tribune est retransmise en direct sur Internet.

Je salue aussi toutes celles et ceux qui regardent. Je salue la presse qui pour une fois n'est pas là. Ils sont, j'imagine, derrière l'écran. Il y a juste un photographe qui est là et qui pourra communiquer les photos, j'imagine, si certains les lui demandent ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2020

Question n° 1

Rapport d'information sur la rentrée des écoles et des crèches au 11 mai

« **M. LE MAIRE** : Le premier rapport est un rapport d'information sur la rentrée des écoles et des crèches au 11 mai. C'est un rapport qui a été déposé sur table.

En fait, la rentrée des écoles et des crèches ne sera pas le 11 mai. Vous avez pu voir que nous avons pris d'autres décisions. Nous avons longuement discuté, nous avons discuté en municipalité et discuté aussi, hier soir il y a eu un COPIL très important qui était dirigé par Yves-Michel DAHOUI qui est là présent et qui va pouvoir intervenir. Et vous expliquer pourquoi en fait, ce que nous voulons, c'est que nous pensons qu'il faut effectivement réouvrir les écoles, d'une façon très progressive et en faisant en sorte que toutes les règles de sécurité soient prises. Je l'ai dit et je le répète, je n'ouvrirai pas une école dans laquelle le protocole sanitaire ne pourrait pas être totalement respecté. C'est pour cela qu'il faut que nous ayons un tout petit peu plus de temps, deux jours de plus, pour vraiment vérifier tout cela et être sûr que nous sommes totalement carrés par rapport à ça.

Je remercie Yves-Michel DAHOUI pour le travail important qu'il a fait avec l'ensemble de son service par rapport à cela et comme j'ai dit qu'il fallait être bref, je ne vais pas dire des choses que lui dira, donc je lui passe tout de suite la parole.

Yves-Michel c'est à toi. Ouvre ton micro s'il te plaît. Je vois que tu n'as pas ouvert ton micro. Voilà, c'est bon.

M. Yves-Michel DAHOUI : Merci, petit problème technique.

Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je vous souhaite à tous et toutes une bonne santé et je vous souhaite de la conserver dans ce contexte, c'est bien normal qu'on ait cette préoccupation collective et réciproque les uns avec les autres.

Ce que je voulais dire, je voulais d'abord en préambule indiquer qu'évidemment on s'est posé beaucoup de questions. Toutes les questions n'ont pas apporté de réponses, sans doute, mais on a souhaité cheminer dans notre réflexion au fur et à mesure des décisions qui étaient prises au niveau gouvernemental. Vous avez dû suivre d'ailleurs beaucoup de réactions des maires et je dirais que toutes sensibilités confondues quand il s'agit d'être confronté à la réalité, les questionnements sont les mêmes. Beaucoup de maires ont également attendu, ce débat s'est passé aussi dans le cas de France urbaine, les échanges directs que nous avons eus entre nous, entre les adjoints à l'éducation ou les chefs de l'exécutif.

Après avoir cheminé, nous avons décidé de faire les propositions que je vais vous soumettre et qui j'espère seront entérinées par le Conseil Municipal.

Je voudrais aussi rapidement dire en préambule que nous avons suivi toutes les étapes de notre vie démocratique habituelle au niveau du Conseil Municipal, évidemment ce dossier est passé en Municipalité, en commission 4. Je n'ai pas fait voter ; vous savez que dans le contexte actuel, ce n'est pas impératif de soumettre à une commission ad hoc mais j'ai pensé que c'était avec le Maire une bonne décision que de le faire, pour qu'on puisse avoir un échange et qu'on ait toujours ce souci, de permanence. Et enfin le Maire l'a évoqué aussi, nous avons eu un COPIL très constructif hier où là tous nos partenaires sont représentés, les enseignants, les élèves et l'inspection d'académie.

C'est tout ce qui nous a amené mais sans doute vous avez vu déjà des premiers éléments apparaître, et vous faire les propositions suivantes en rappelant aussi que nous devons évidemment nous conformer au protocole sanitaire et aussi au protocole de rentrée et que nous aurons le souci de le faire école par école, le Maire l'a également évoqué, pour qu'on soit sûr concrètement que les choses puissent s'opérer de la meilleure façon. C'est d'ailleurs pour ça que nos services, comme ceux de l'Éducation nationale, ont déjà expérimenté sur une des écoles, qui est l'école Fourier, pour voir concrètement comment les choses pouvaient se passer. Là, on est réellement dans le concret. Il faut

savoir comment s'opèrent les marquages au sol, comment on fait manger les enfants, où là le choix a été fait de la restauration scolaire, comment on peut réellement organiser la distanciation qui est imposée dans le contexte actuel.

Tout cela a permis à nos services respectifs, et je remercie le DASEN et M. MIELLE, son adjoint, hier, de la coopération qu'on a habituellement avec les services de l'Académie mais qui ont été encore renforcés dans ce contexte très particulier où sévit le COVID.

Ce sur quoi on s'est mis d'accord, encore une fois en lien et avec l'accord de l'inspection d'Académie, c'est de faire rentrer nos équipes le 11 mai, pour préparer tout ça, préparer la rentrée, qu'on ait le temps de le faire. Il ne faut pas oublier non plus, le Maire l'a rappelé, que nous sommes toujours dans une zone à risque, et que ce délai supplémentaire que nous avons sollicité qui a été accordé par les autorités académiques fait que les élèves, eux, rentreront le 18 mai, ce qui nous donne quand même un peu plus de marge et de souplesse pour organiser concrètement les choses et assurer la sécurité de tous les usagers, les élèves, bien sûr, et tous les personnels enseignants, et nous, personnels municipaux, nous limitant à 3 niveaux, la Grande Section de maternelle, le CP et le CM2.

Pourquoi ces 3 niveaux ? Parce que nous devons faire un choix compte tenu de notre capacité d'organiser les choses et ce sont des seuils importants sur le plan pédagogique. C'est valable pour la Grande Section évidemment pour le Cours Préparatoire, apprentissage de la lecture, et CM2, préparation à la rentrée en sixième.

Pourquoi ces trois niveaux ? Je viens de l'indiquer mais aussi parce que notre capacité d'organisation doit répondre aux exigences de sécurité sanitaire et aux exigences aussi du protocole de réouverture de ces écoles.

Nous fonctionnons aujourd'hui avec à peu près la moitié de nos effectifs qu'il faut intégrer aussi. Et comme vous le savez, assurer la sécurité, nous le faisons en permanence, avec les mesures d'encadrement que nous respectons mais là il fallait nous assurer que nous puissions le faire avec des effectifs plus limités et que ce cadre soit toujours aussi sécurisant même si le contexte aujourd'hui est beaucoup plus compliqué.

Nous avons aussi fait le choix de ne pas ouvrir nos structures extérieures, cela avait été évoqué. Le principe était de dire qu'on mettrait 15 enfants physiquement, ou des groupes de 15 puisque c'est limité à 15 pour les élémentaires et limité à 10, par contre, je précise aussi pour les Maternelles. Donc, on a décidé qu'on serait soit à l'école, soit en enseignement à distance, mais qu'on n'envisageait pas de le faire avec d'autres groupes dans le même temps dans, par exemple, des équipements comme les équipements sportifs ou autres parce que ça posait beaucoup de problèmes d'acheminement, de sécurité sanitaire mais aussi de responsabilité, c'est dans le temps scolaire avec nos agents. Tout ça, ce sont des questions qui étaient compliquées à gérer et qui en rajoutaient.

Le maître-mot que nous nous sommes donné, c'est de ne pas compliquer ce qui l'était déjà en réalité, d'aller à l'essentiel, de ne pas étendre à tous, sans doute, parce que nous n'avons pas la capacité de répondre à un objectif, chacun s'accordera à dire qu'il est l'objectif de sécurité sanitaire, on ne transige pas avec ça.

Ce qui ne veut pas dire, je le précise quand même, qu'on ne peut assurer un risque zéro, ce n'est d'ailleurs jamais le cas, même en temps ordinaire, les maires le savent bien, ils prennent toujours un risque pour des tas de raisons. Forcément, ce risque il est aujourd'hui bien plus renforcé, et donc nous y sommes attentifs, mais nous donnerons, en toute transparence, comme nous l'avons déjà fait, aux parents, des éléments d'information sur tout ce que nous mettons en œuvre pour garantir leur sécurité. Garantir le risque zéro aujourd'hui serait absurde, ce n'est pas possible en temps ordinaire, il l'est encore davantage aujourd'hui à une époque où vous le voyez vous-même, même les scientifiques ne sont pas en mesure aujourd'hui de nous dire quelles peuvent être les évolutions, la dangerosité définitive, etc. Il y a plein d'inconnues encore, a fortiori nous, mais aussi en la matière, je ne me risquerai pas.

Par contre, en toute transparence, tous les parents sauront dans quelles conditions de sécurité sanitaire leurs enfants seront accueillis et seront évidemment optimums, le Maire l'a rappelé, nous n'ouvrirons pas l'école si nous n'avons pas la capacité d'organiser dans les meilleures conditions sanitaires. A priori, ça ne devrait pas être le cas parce que nos services ont déjà travaillé et voir dans chaque configuration d'école comment les choses pouvaient se mettre en place mais l'hypothèse où ce serait le cas, où il y aurait un problème, on ne prendra pas de risques.

Je ne voulais pas m'étendre davantage, la configuration...

M. LE MAIRE : On répondra certainement aux questions.

M. Yves-Michel DAHOU : Voilà, la place est aux échanges.

M. LE MAIRE : Simplement aussi, ces deux jours, vous dire pourquoi ils sont indispensables. Parce que le protocole sanitaire qui est quelque chose de très complexe, c'est 64 pages, on l'a reçu dans la nuit de dimanche à lundi. Il nous est parvenu. Il a fallu le décrypter, le mettre en place. Le travail, on a déjà bien anticipé mais sans avoir toutes les prescriptions.

Si certains d'entre vous nous rejoignent, pourquoi certains ont des masques et d'autres n'en ont pas ? Ceux qui ont des masques sont ici en présentiel, ici à la CCI et les autres que vous voyez sans masque, ce n'est pas qu'ils ne respectent pas la loi, c'est qu'ils sont chez eux. C'est une première expérience, c'est du « phygital », c'est le nouveau mot à la mode, « physi » comme physique, et « gital » comme digital. C'est quelque chose de nouveau qui s'est beaucoup développé.

Maintenant, s'il y a des questions. J'ouvre le débat si certains veulent poser des questions. Ceux qui sont chez eux peuvent presser sur la flèche, vous allez dans « participants », et là vous avez un tableau qui s'affiche et vous pouvez donc effectivement, lever la main ; il y a marqué tout en bas « lever la main », et j'ai une main bleue qui s'affiche là, et je vous donne la parole.

Christophe LIME, lui, il est ici.

Je termine quand même, ceux qui sont chez eux, qui veulent prendre la parole, vous allez en bas du tableau il y a marqué « lever la main » et ensuite vous refermez, vous baissez la main.

Je le dis vis-à-vis de nos amis, ce n'est pas que nous ne sommes pas habiles c'est que certains ont découvert le système il y a une demi-heure.

Christophe LIME qui est présent, je te passe la parole.

M. Christophe LIME : Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Bien entendu, je m'associe comme les autres, pour souhaiter une bonne santé à tous mais je pense que chacun aura à le dire et on espère continuer comme ça puisqu'a priori à l'intérieur du Conseil Municipal personne n'a été touché et je pense que c'est plutôt une bonne chose.

Sur le domaine des écoles, je crois que nous sommes satisfaits de ce report. Nous avons un certain nombre d'inquiétudes, puisque lors des premières annonces, nous n'avions pas obligatoirement senti cette volonté pédagogique d'ouvrir et on pensait sentir plutôt un enjeu économique fort, pour pouvoir faire reprendre la nation, qui est à prendre en compte bien entendu puisqu'il faut faire attention et il y aura un certain nombre de conséquences mais les enjeux pédagogiques ne nous semblaient pas obligatoirement très prioritaires.

Dans le cadre de ce protocole sanitaire, et peu d'indications depuis, sur le fait, je dirais, du principal objectif qui avait été annoncé par le gouvernement d'un certain nombre de rattrapages d'élèves que nous avons perdus. On sait que sur un quartier tel que Planoise, il semblerait qu'on ait plus de lisibilité sur plus du tiers de nos élèves mais on remarque dans le cadre des consignes au niveau de l'État assez peu d'indications par rapport à ces éléments-là pour essayer de trouver des solutions pour ces élèves qui sont en grande difficulté déjà d'une façon générale mais qui se retrouvent, là aussi, d'une façon importante en difficulté.

Le troisième point sur le protocole sanitaire, là aussi nous avons de nouveau des inquiétudes sur l'aspect juridique des choses. On a évoqué cette question longuement au titre de la Municipalité, l'autre soir, quelles sont les responsabilités au titre du Maire, de l'Adjoint, des services lors d'ouvertures d'écoles en cas de contamination à l'intérieur d'une école ? Il semblerait qu'aujourd'hui nous ayons assez peu de réponses et c'est une vraie inquiétude, bien entendu à l'intérieur de notre Municipalité, mais aussi sur l'intégralité des maires et c'est aussi un des motifs de refus d'ouvertures d'un certain nombre d'écoles aujourd'hui par un certain nombre de maires qui ne souhaitent pas s'engager sur ce terrain juridique.

J'y associerais aussi les directeurs d'école. Quand vous regardez le protocole, il y a beaucoup de responsabilités qui retournent sur le directeur d'école et il nous semble, là aussi, qu'il y a une responsabilité qui est en train d'être mise sur ces directeurs d'école sans obligatoirement avoir

beaucoup de pouvoir pour pouvoir en décider autrement. Et là aussi et on a à s'inquiéter d'avoir ce type de responsabilité sur lequel nous n'avons pas beaucoup d'éléments aujourd'hui.

La semaine qui va nous servir un petit peu d'études, pour notre part, doit peut-être servir à avoir un certain nombre de retours d'expériences. On va avoir pendant une semaine nos personnels, les enseignants qui vont pouvoir réapprendre à être à l'intérieur de leurs écoles et nous souhaitons, si cela était possible d'avoir des retours d'expérience. Je le dis tout particulièrement sur les directeurs d'école, il serait intéressant qu'en milieu de semaine on puisse avoir une remontée d'information de l'ensemble des directeurs, déjà par rapport à ce que j'ai pu dire tout à l'heure sur l'application du protocole, voir s'il y a des particularités à l'intérieur de nos écoles, elles sont toutes différentes. Il peut y avoir aussi un certain nombre d'écoles sur lesquelles on puisse avoir un certain nombre de difficultés par rapport à d'autres et je pense que c'est important d'avoir ce retour. D'avoir un retour aussi des représentants d'élèves. Je crois que d'une façon générale, nous avons besoin de démocratie d'une façon importante à l'intérieur de cette crise, et il faut y associer le plus possible d'éléments de réflexion pour pouvoir avoir l'ensemble des éléments et pour pouvoir y répondre et quelquefois pour pouvoir rassurer une partie de la population.

Bien entendu un retour de nos personnels. On a une partie du personnel au travers des directions des organisations syndicales et il serait peut-être souhaitable, comme vous l'avez déjà fait M. le Maire, peut-être d'inviter l'ensemble des formations politiques au titre de leur président, de leur représentant, en milieu de semaine pour avoir ce retour d'expérience et pour pouvoir décider d'une façon définitive de l'ouverture du 18. Je pense que ça concerne l'intégralité des groupes politiques, qu'on soit de la Majorité ou de l'Opposition, pour pouvoir avoir ce type de réflexion.

Le dernier point, je crois que c'est important, il faudra assez rapidement réunir nos conseils d'écoles. C'est un élément de démocratie -peut-être pas l'immédiat, parce qu'il faudra respecter un certain nombre de règles sanitaires- mais je pense qu'assez rapidement dans chaque école, les représentants des parents d'élèves, les représentants de la direction, un élu -puisque'il y a un élu par conseil d'école-, puissent être réunis peut-être avant la fin du mois de mai, pour pouvoir, là aussi, avoir le retour d'expérience ; imaginer un certain nombre de choses sur le mois de juin et peut-être commencer à imaginer aussi la rentrée de l'automne 2020 parce que je ne suis pas sûr qu'on sera passé en dehors de la crise sanitaire qu'on peut connaître et on peut se retrouver sur un certain nombre de difficultés, et il faudra assez rapidement pouvoir déterminer le nombre maximum d'élèves que nous pourrions être en capacité d'accueillir dans chaque école à partir du mois de septembre, là aussi pour pouvoir donner des indications auprès des parents pour pouvoir faire le point.

Le dernier point. D'abord ce retour d'expérience nous permettra aussi d'avoir un élément sanitaire. Il y a des évolutions pratiquement tous les jours sur l'élément sanitaire à l'intérieur de l'ensemble des départements. Je pense que ça peut être aussi un des éléments de réflexion pour pouvoir prendre une décision la plus juste possible et la plus précautionneuse possible, puisque ce sont nos enfants qui vont être mis devant nos personnels, nos enseignants et il faut être très attentif par rapport à ça et je sais que vous l'êtes comme l'ensemble du Conseil municipal. Merci.

M. LE MAIRE : Merci.

Effectivement, nous sommes tous attentifs à cela et le Maire aussi bien sûr. La responsabilité du Maire c'est quelque chose qui, effectivement me touche. La responsabilité, s'il y avait des défauts ou des failles dans le système, j'en serais personnellement responsable. J'ai dit que nous n'ouvrons pas si nous n'étions pas sûrs mais je pense que nous serons prêts à temps, parce qu'effectivement c'est compliqué. Il faut à la fois réouvrir parce que l'activité économique doit redémarrer dans le pays, faute de quoi il y aurait une autre catastrophe qui serait une catastrophe très grave et économique et aussi le problème de la santé. On a l'habitude ici, dans cette Ville de ne jamais prendre de risques avec la santé de toutes et de tous, donc cela sera bien entendu le cas.

Je l'ai déjà dit aussi mais je le répète puisque tu as posé la question, c'est que l'intérêt de cette semaine, c'est qu'elle permet une rentrée progressive, et qu'elle nous permet de... même si je l'ai déjà dit, je le répète, la question a été posée, elle va nous permette effectivement de tester des dispositifs et nous mettre en position déjà d'imaginer certainement un certain nombre de choses pour la rentrée du mois de septembre. Car s'il y a un point sur lequel tout le monde s'accorde, c'est qu'on ne sait pas où nous en serons au mois de septembre, et j'ai quand même le sentiment d'après ce que j'entends mais je ne suis pas un scientifique, j'ai quand même le sentiment que nous sommes avec cette crise sanitaire pour encore me semble-t-il quelques mois.

Par rapport à ça on expérimente le dispositif, on l'ajuste.

Concernant la démocratie au niveau des écoles, je redis aussi ce qu'a dit Yves-Michel DAHOUI, il y a des COPIL qui existent, qui fonctionnent bien. Il y a encore eu un hier soir, un COPIL. Yves-Michel, comme moi et comme l'ensemble de ce Conseil, on est associé, on est vigilant à ce que les familles, les enseignants soient associés. Cela se fera dans le cadre d'un dialogue qui n'a jamais cessé et qui sera certainement amplifié.

Par rapport à cela, Yves-Michel pourra s'il le souhaite redire quelques mots. Je sais qu'il est comme moi très attentif.

Jacques GROSPERRIN.

M. Jacques GROSPERRIN : Merci, Monsieur le Maire.

Déjà, je voudrais vous remercier d'avoir organisé ce Conseil municipal restreint mais où tous les élus sont présents en présentiel, on a trouvé un nouveau mot, ou en virtuel mais en tout cas derrière leur écran.

Et vous avez raison de le dire tout à l'heure, je crois que c'est important de remercier aussi les services parce qu'ils ont fait un gros travail pour faire en sorte que ce Conseil municipal ait lieu aujourd'hui.

Je voudrais aussi remercier les services de la Métropole, ceux du CCAS, en gros tous les services de la Ville. Je crois qu'ils sont présents et dans un contexte qui est difficile.

Vous l'avez dit, sur la dénomination d'une rue, je crois que c'est important d'avoir une pensée aussi pour toutes ces personnes, qu'elles soient soignants de ville, hospitaliers ou privés, mais également tous ceux qui ont participé dans le cadre du COVID et je crois que c'est important que vous l'ayez fait.

Et une pensée quand même pour toutes les victimes, pour tous ceux qui ont perdu quelqu'un qui leur est cher, que ce soit dans leur famille, leurs enfants. On en parlera peut-être tout à l'heure dans les circonstances particulières qui font que certains ne peuvent pas faire le deuil parce qu'il y a des difficultés pour aller aux obsèques et puis peut-être aussi pour certains qui aiment à parler à quelqu'un qu'ils ont perdu et c'est aussi la difficulté de la fermeture des cimetières. On en reparlera tout à l'heure.

Je crois que c'est important et vous avez eu raison, et je voudrais vous féliciter sur ce travail des écoles, parce que c'est un travail qui est difficile et qui engage votre responsabilité quoi qu'on en dise, et je sais qu'il y a quelques écoles, d'ailleurs l'école d'Avanne à ce jour m'a dit tout à l'heure qu'ils ne voulaient pas ouvrir parce que les conditions ne sont pas suffisantes pour pouvoir ouvrir.

Vous avez parlé tout à l'heure, il y a une urgence économique, il y a une urgence sanitaire. Il est plus facile de confiner que de déconfiner. Donc, à un moment donné il faut que le pays aussi continue à fonctionner et ça peut être aussi quelque part non pas une expérimentation, l'expérimentation c'est peut-être grave mais un galop d'essai pour la rentrée 2020. On aurait pu très bien... Vous auriez pu très bien ne pas prendre de risques et dire : « *Moi, je vais faire en sorte que la rentrée ait lieu en septembre* ».

Alors vous avez eu raison aussi de décaler parce que ça laissera du temps pour la prérentrée à tous ceux qui interviennent tant au niveau scolaire qu'au niveau périscolaire de pouvoir s'organiser et c'est fondamental.

Moi, je voulais simplement vous dire qu'ouvrir une école ce n'est pas simple. J'ai eu la responsabilité de diriger une mission importante au Sénat transpartisane et tous les uns et les autres nous ont dit : « *Plus on en apprend sur le COVID, moins on en sait et qu'il n'y a pas de forme légère ni chez l'enfant ni chez l'adulte* ». On avait dit à un moment donné chez l'enfant, l'enfant n'est pas trop transmetteur et on se rend compte qu'en réalité, Alain MILON, qui est le Président de la commission des affaires sociales au Sénat, nous a dit que tous les scientifiques se rendent compte qu'on n'en sait rien. Quand le Professeur DELFRAISSY que j'interroge, nous dit que c'est une vacherie, il l'a dit à d'autres, il nous a dit un mot, il y a des choses que l'on sait et d'autres que l'on ne sait pas. Il faut faire preuve de beaucoup d'humilité. Ça veut dire qu'ouvrir l'école ce n'est pas simple. Vous savez qu'il y en a beaucoup qui ne le souhaitaient pas. Le Président du conseil de l'ordre des médecins, M. BOUET, nous l'a dit clairement, il ne souhaitait pas cette ouverture ; le Professeur DELFRAISSY ne le souhaitait pas ; Alain BAUER ne le souhaitait pas non plus ; le Conseil scientifique ne le souhaitait pas mais il y a eu un choix politique et je crois que le choix politique à un moment donné est important. Il faut qu'il y ait un déconfinement mais il faut que le déconfinement soit fait dans des conditions et je crois aujourd'hui, même si on découvre ce rapport sur table, j'ai confiance en vous et j'ai confiance dans votre honnêteté de protéger les Bisontines et les Bisontines et vous l'avez dit tout à l'heure.

Simplement dire sur le protocole, c'est un protocole qu'il est difficile à mettre en place, qui va nécessiter beaucoup de patience, beaucoup de sérieux, et ça, je n'en doute pas, je sais que les uns et les autres le feront, qui va nécessiter aussi un coût parce qu'il faudra acheter du matériel adéquat. Nous, on avait auditionné l'école de Planoise avec des difficultés sur les points d'eau. Une école où il y a 410 élèves, comme Ludovic FAGAUT dans un collège, avec des conditions et des espaces qui sont, en règle générale, moins importants.

C'est un protocole qui est précis, mais qui est exigeant aussi. Il est vrai qu'il faut être très prudent par rapport à cela parce qu'on sait que c'est difficile – la mise en place, le respect des gestes barrières.

Sachez mes chers collègues, qu'Édouard Philippe, notre Premier ministre, ne voulait pas la réouverture des écoles et c'est le Président de la République qui l'a souhaitée, pour différents types de raison. Ça veut dire qu'à un moment donné il y a un engagement, il y a eu une dissonance à ce niveau-là. Mais il est vrai, je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit tout à l'heure.

Je voudrais simplement appuyer et vraiment vous féliciter parce que c'est une prise de responsabilité. On a essayé, hier, avant-hier, justement non pas d'amnistier les élus, non pas d'amnistier non plus les chefs d'entreprise ou les employeurs mais d'encadrer ce processus d'ouvertures d'écoles ou d'ouvertures d'entreprises, de commerçants etc. pour faire en sorte que pendant la période COVID, on puisse circonscrire le droit. Parce qu'il y a une loi qui a été faite en l'an 2000, qu'on appelle la loi FAUCHON, d'ailleurs c'était un sénateur qui a fait ça en urgence avec la Ministre GUIGOU pour pouvoir, à un moment donné, protéger dans ce qu'on appelle les fautes intentionnelles ou pas. Il est évident que celui qui va travailler au sein de l'école ne fera jamais de faute intentionnelle. Je crois que les choses sont claires d'autant que la responsabilité du directeur de l'école n'est pas à proprement engagée parce que ce n'est pas un établissement public, local, par contre, elle est engagée d'un point de vue moral. Et je sais que d'un point de vue moral, ils sauront faire les choses par rapport à ça.

Donc, on a essayé de faire passer cet amendement, d'ailleurs les sénateurs de la République En Marche ont voté où se sont abstenus pour encadrer le fait que vous ne soyez pas, ou qu'on ne soit pas, un moment donné -et on le sait très bien que les juges vont s'engouffrer-, lorsqu'un enfant va aller à l'école, on sait qu'il va y avoir une transmission ou une infection du virus parce que le virus va circuler et nécessairement il va rentrer à la maison. Et si à la maison, la contagion fait qu'un moment donné, les parents puissent avoir un cas grave, ou grands-parents peut-être parce que ça peut être les grands-parents qui ont la charge des enfants, ce qu'on ne souhaite pas, il ne faut surtout pas ça, ça, c'est un message à faire passer aux Bisontins, à partir du moment où leurs petits enfants vont à l'école, il ne faut surtout pas voir leurs enfants.

Ça veut dire qu'on a essayé de faire cela, le gouvernement – je le regrette – n'a pas voulu accepter cet amendement-là et a proposé un amendement de suppression qui, en réalité, voulait dire *On ne va pas vous donner plus, on ne va pas vous donner moins*, on veut simplement dire que dans ce cas-là... certains m'ont parlé d'amnistie ou vous allez vous déresponsabiliser. Ce n'est pas se déresponsabiliser. En réalité l'ouverture et la fermeture des écoles, ce n'est pas nous qui l'avons décidée mais c'est le gouvernement qui l'a décidée. C'est le gouvernement qui a dit : « *On ferme les écoles* » et c'est lui maintenant qui dit : « *On ouvre les écoles* ».

Je voulais simplement vous féliciter.

Il y a beaucoup de choses à dire mais je ne veux pas rentrer dans les détails, je pense que Ludovic et d'autres qui sont très ancrés par rapport à cela peuvent le faire.

Vous dire qu'en tout cas on est à vos côtés. Je crois qu'il faut qu'il y ait une concorde municipale. Il faut qu'on soit tous les uns et les autres conscients que ce n'est pas simple d'ouvrir l'école. Il faut prendre des grosses dispositions. Il faut que chacun s'accorde à travailler ou encadrer, mais au bout du bout du bout, ce sont les professeurs des écoles, ce sont les ATSEM, ce sont les personnels de la mairie, ce sont tous ceux-là qui vont être confrontés à cette situation mais il fallait absolument que les enfants qui sont loin de l'enseignement, qui ont décroché... On aurait pu très bien imaginer, c'était la vision de Jean-Michel BLANQUER, de dire on va prendre le CP, CM2, 6e, 3e, Première, Terminale, parce que c'étaient ceux qui étaient dans les classes à examens. Mais le choix a été direct, différent parce qu'il fallait envoyer les enfants qui n'étaient pas en capacité de rester à la maison pour que l'urgence aussi économique reparte parce que si on n'arrive pas à faire repartir le pays, le pays va s'écrouler, nous a-t-on dit, mais je crois que c'est une vérité. Il faudra bien gérer la difficulté entre cette sécurité et ce risque.

Mais vraiment merci de cette décision parce que c'est une décision qui vous honore et je crois qu'elle vous engage aussi. Elle vous engage au niveau de votre responsabilité mais on saura être à vos côtés dans ce système de responsabilités.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur le Sénateur.

J'espère simplement que le travail parlementaire permettra effectivement entre autres au niveau de l'Assemblée nationale de rétablir ces possibilités, parce que je crois que c'est un souci permanent et très important de la plupart des maires ce problème de responsabilités. Et encore, j'ai la chance d'avoir derrière moi tant au niveau de la Ville, de l'Agglomération, du Centre Communal d'Action Sociale des techniciens, des ingénieurs, des personnes qui maîtrisent tout cela. Et j'imagine que dans beaucoup de communes plus petites, effectivement, les maires n'ont pas cette possibilité-là et que ça les inquiète beaucoup.

Je pense qu'effectivement le bon sens, il ne s'agit pas que les maires fassent n'importe quoi mais qu'on tienne compte de l'urgence de la situation.

Vous savez aujourd'hui, on voit déjà un certain nombre de polémiques qui surviennent « *Vous auriez dû faire ceci ou cela* ». Sauf que lorsque nous avons pris les premières décisions il y a un mois, voire un mois et demi, on ne connaissait pas tout cela. C'est très facile de refaire la guerre quand on connaît effectivement le résultat.

Il y a trois prises de paroles, Éric ALAUZET, Laurent CROIZIER et Ludovic FAGAUT.

M. Éric ALAUZET : D'abord Monsieur le Maire, merci d'avoir organisé ce temps d'échange. Je pense qu'on avait tous envie de se retrouver et de partager nos réflexions, nos appréciations sur ce sujet de la rentrée scolaire, et d'autres dans les rapports qui suivront. Merci de l'avoir fait et d'avoir permis que la démocratie continue à fonctionner et qu'on puisse partager, on ne s'est pas vu, on ne s'est pas rencontré les uns et les autres depuis presque deux mois maintenant donc c'était très important. Merci, donc.

Je vais être relativement court, je pense qu'il faut être efficace d'autant que ce qu'on peut dire aujourd'hui peut être infirmé demain, on l'a tous constaté depuis maintenant presque deux mois, les vérités d'hier ne s'avèrent pas forcément justes le lendemain.

Il fallait engager la rentrée, d'ailleurs si on regarde un petit peu en Europe et dans le monde ce qu'il se passe, alors avec des organisations un peu différentes, avec des hiérarchies un peu différentes, des ordres un peu différents mais on voit que la vie économique se remet en route et que c'est sans doute la France qui fait partie des pays qui a le plus stoppé son activité et donc on voit que déjà d'autres pays ont repris même si c'est dans un ordre différent. Mais la motivation essentielle restait bien celle des enfants les plus en difficulté et je crois que les enseignants savent mieux dire que d'autres, combien parfois simplement au retour des vacances scolaires, c'est parfois difficile de récupérer certains enfants mais alors après deux mois et si on enchaîne deux mois au mois de juin et les vacances scolaires après, ça fait quasiment cinq mois, c'est une gageure de pouvoir récupérer ces enfants. Alors après, faut-il encore que ces enfants soient ceux qui viennent à l'école et ça, il faudra le vérifier, ce n'est pas tout à fait assuré, mais je pense que dans ce cas-là des moyens seront mis en place pour garder le contact avec ces enfants si d'aventure ils ne rejoignent pas l'école.

Et puis, effectivement, il fallait faire redémarrer l'activité économique parce que, comme vous l'avez dit, et je crois que beaucoup de nos concitoyens ne mesurent pas les événements qui sont devant nous qui probablement, pour l'instant on est dans la phase aigüe de pansement, on écope, on bouche les trous pour qu'ici et là les entreprises, les commerces, les restaurants etc. ne s'enfoncent pas. Mais une fois les soutiens dégâts et il ne faut justement pas que ça traîne trop longtemps. Il n'y a rien d'obscur, bien au contraire, à dire que l'économie est importante, puisque l'économie c'est aussi les cotisations pour la protection sociale, pour les services publics et sans économie tout pourrait s'effondrer. Il n'y a pas à hiérarchiser. Tout est important. Il faut prendre tout en bloc.

Et puis, je pense que c'était très important d'avoir cette période de rodage jusqu'à l'été pour que nous soyons en ordre à l'automne et rien ne dit d'ailleurs que les conditions auraient été plus favorables à l'automne.

Maintenant il faut prendre les précautions. Elles ont été évoquées par vous-même, par les collègues, vis-à-vis de nos personnels d'abord et les ATSEM en particulier, les enfants aussi. Alors, vérité d'aujourd'hui peut changer demain, je le disais. Aujourd'hui, on dit, on constate d'ailleurs que nous n'avons pas eu de cas dans nos écoles depuis deux mois, que globalement, a priori -je prends beaucoup de précautions-, les enfants sont moins touchés, moins atteints, moins porteurs, moins malades etc. que les adultes. Simplement ils sont au contact de nos personnels et nos ATSEM, il y a toutes les tranches d'âge et des personnes qui sont susceptibles d'attraper la maladie avec des vulnérabilités diverses et variées, donc il est très important -et je sais que vous prenez toutes les mesures- pour que nos personnels soient protégés.

De ce point de vue-là, on peut penser que vis-à-vis des enfants avec qui il y aura nécessairement des contacts, la distanciation et les mesures barrières ne seront pas toujours facilement applicables, pour elles et plus que pour d'autres – elles ou eux. Le masque est absolument indispensable.

En revanche, dans les relations interpersonnelles, entre les enseignants et nos personnels, les mesures de distanciation peuvent tout à fait être appliquées. On ne devrait pas les exposer à des contaminations interpersonnelles entre adultes. Je voulais insister sur les mesures de distanciation, parce que rien ne remplacera la distanciation dans la lutte contre la contagiosité.

Les personnels, j'en ai parlé. Les enfants. Et puis la progressivité, je crois que toute latitude a été laissée aux collectivités locales, aux maires pour adapter le rythme. D'ailleurs, nous avons fait des choix différents d'autres communes et c'est tant mieux et c'est bien quand souvent les élus locaux réclament qu'on leur fasse plus confiance, qu'on leur donne des responsabilités, de les assumer, c'est toujours embêtant quand les mêmes disent après -*On n'a pas assez de directives, on ne nous donne pas de cadre*-, ce n'est jamais tout à fait ce qu'il faut, mais enfin on avance cependant.

Quant aux protections juridiques mon collègue parlementaire les a évoquées. Je pense qu'a priori, et on comprend évidemment qu'il y a beaucoup d'incriminations qui sont faites vis-à-vis des maires, pas forcément beaucoup de condamnations mais beaucoup d'incriminations dans leur rôle d'élus et c'est important de les protéger.

La responsabilité ultime, chacun le comprend bien, elle reviendra de toute façon à l'État parce que c'est l'État qui aura imposé la reprise même s'il nous laisse le rythme. Ceci dit, il faut garantir aux uns et aux autres qu'ils ne puissent pas être incriminés.

Je terminerai pour dire qu'il semblerait qu'on soit un des pays où le sentiment de peur, il est légitime, mais soit le plus marqué, donc c'est à prendre en considération. Je pense que dans la phase de redémarrage il y aura beaucoup d'appréhension et c'est bien normal, et on peut parier que si chacun applique correctement et les mesures barrières et la distanciation et le port du masque quand la distanciation n'est pas possible, il faut cumuler tous les dispositifs, eh bien, on va progressivement reprendre confiance dans des modes de vie qui sont différents de ceux qu'on a connus et auxquels il faudra évidemment s'habituer.

Je pense que c'était important et vous avez pris la décision, Monsieur le Maire, je vous en remercie, de redémarrer progressivement avec toutes les précautions qui s'imposent.

M. LE MAIRE : Merci Éric.

Effectivement, il faut protéger nos enfants, protéger nos personnels, protéger les enseignants aussi qui ont besoin d'être protégés, c'est notre souci majeur.

Par rapport à notre personnel, nous avons donné depuis déjà quelque temps tous les moyens, je vois Carine MICHEL, ici, au niveau du Centre d'Action Sociale Danielle DARD, pour que nos personnels soient protégés à une période où effectivement il n'y avait pas encore de masques labellisés mais nos personnes... les éboueurs aussi, les rippeurs, toutes ces personnes-là qui sont des personnes qui font un travail indispensable dans le cadre de ce confinement dont on parle peu et eux aussi sont des soldats de la première ligne, celles et ceux qui sont en service à la voirie, les éboueurs, celles et ceux qui vont porter des repas à domicile, toutes celles et ceux qui prennent soin de nos anciens. Ça nous avons de quoi protéger l'ensemble de notre personnel et si au début il manquait un peu peut-être de gel hydroalcoolique, tout cela, maintenant c'est fait. On a dépensé... On a beaucoup investi mais je crois que c'était nécessaire et s'il y a des économies à faire, ce n'est pas sur ce domaine-là que nous devons faire des économies, en tout cas nous n'en avons pas fait.

Ensuite, Laurent CROIZIER et ensuite Ludovic FAGAUT.

M. Laurent CROIZIER : Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais à mon tour évidemment émettre des remerciements appuyés au personnel soignant sans oublier l'ensemble du personnel hospitalier qui s'est donné corps et âme, j'ai envie de dire cœur et âme pour tenter de sauver des milliers de vies et parfois au péril de la leur. Vous l'avez dit, remerciements à l'ensemble des agents de la Ville, de la Communauté urbaine, du CCAS, du SYBERT et puis l'ensemble de ces métiers un peu du quotidien, vous avez cité les rippeurs mais on peut penser aux caissiers, caissières, livreurs et l'ensemble de ces métiers qui ont assuré les fonctions essentielles de notre société.

M. LE MAIRE : Vous avez raison les caissières de supermarchés étaient en première ligne et beaucoup d'autres.

M. Laurent CROIZIER : Je voulais remercier aussi M. DAHOUI pour la commission. Il l'a évoqué, elle s'est organisée en urgence uniquement pour partager les informations. Et je l'en remercie. J'imagine qu'ils ont dû passer énormément de temps pour préparer cette réouverture des écoles et vous avez raison dans votre approche, je crois que la réouverture des écoles ne peut s'envisager qu'avec beaucoup de prudence dans la concertation et avec comme priorité absolue la sécurité des enfants, celle des agents municipaux et évidemment celle des enseignants et du personnel de l'Éducation nationale. C'est le choix que vous avez fait en préférant un retour progressif sur les trois niveaux charnières de l'école primaire -Grande Section, CP, CM2- et c'est un choix de bon sens. Il est de nature à créer un climat serein et de confiance auprès des familles qui est absolument nécessaire durant cette période.

À titre personnel, je ne me prononcerais pas sur d'éventuels dangers sanitaires, je ne suis ni épidémiologiste ni professeur de médecine. En revanche, je mesure la difficulté de votre tâche tant les informations que nous recevons y compris celles de la communauté scientifique peuvent parfois nous apparaître contradictoires.

En tout cas, ce qui me rassure, c'est premièrement, le retour d'expérience de l'accueil des enfants de soignants par les enseignants volontaires auquel j'ai participé et qui n'a pas provoqué, sauf erreur de ma part, une vague de contamination chez les enfants ou parmi les adultes.

Ensuite, ce qui me rassure c'est votre discours et celui de l'Éducation nationale de ne pas imaginer ouvrir une école si les précautions sanitaires n'étaient pas respectées.

Troisièmement, c'est que je pense qu'effectivement, certains l'ont dit, les semaines de reprise permettront de mieux préparer la rentrée de septembre dont les conditions, et je ne l'espère pas, pourraient être strictement identiques.

Et enfin, ce qui me rassure également c'est le discours bienveillant de l'Éducation nationale auprès des familles sur un retour progressif et volontaire et je vous assure que rendre le retour à l'école obligatoire, eut placé les parents dans une situation de stress et de défiance encore plus grande.

Je voudrais toutefois attirer votre attention sur un point qui m'inquiète. Tous les enfants ne rentreront pas à l'école par le choix des familles ou par le choix de la collectivité et tous ne sont pas égaux devant le confinement. On sait que malgré le travail remarquable de suivi pédagogique des enseignants, les inégalités se sont malheureusement encore creusées, que la fracture numérique a particulièrement pénalisé les familles modestes, qu'il est très difficile pour les parents qui travaillent d'accompagner leurs enfants, que certains parents n'en ont pas la capacité – et n'y voyez aucun jugement de valeur. Et on sait également que le confinement a fait exploser les violences intrafamiliales et je pense qu'on ne pourra pas laisser les enfants ou les adolescents décrocheurs reprendre le chemin de l'école à la rentrée de septembre après six mois de rupture de scolarité en grosse difficulté scolaire ou difficulté psychologique sans un dispositif d'accompagnement.

Moi je pense, en tout cas, je vous invite à travailler dès maintenant avec l'Éducation nationale, avec les écoles, les associations, les parents d'élèves, les structures qui accompagnent les familles dans nos quartiers, les plateformes de bénévolat et toutes les bonnes volontés à la mise en place, pourquoi pas, cet été d'un dispositif d'accompagnement pour ces jeunes, et l'intervention de M. LIME tout à l'heure sur un retour d'expérience pourrait être utile dans le cadre d'un tel dispositif.

On voit bien, le déconfinement est un processus extrêmement complexe et il est assez aisé de comprendre qu'il n'y a pas de déconfinement possible sans réouverture des écoles, est-ce que c'est le bon timing, trop tôt, trop tard ? Chacun aura son opinion et chaque opinion est respectable. En tout cas,

moi, je suis rassuré d'entendre que l'État et la collectivité qui se partagent la responsabilité des écoles mènent cette ouverture de front avec responsabilité et complémentarité. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je veux d'ailleurs à cet instant souligner la qualité du dialogue et le soutien permanent que nous apportent les services de l'État entre autres de M. le Préfet du Département. Nous avons une réunion tous les jours ou tous les deux jours qui dure entre une heure et demie et deux heures. Il y a un dialogue de qualité aussi avec M. DURAND, le DASEN.

Effectivement le problème que vous soulevez c'est un vrai problème. On ne va pas attendre la rentrée pour y travailler, nous y travaillons déjà, mais pour l'instant les solutions sont... vous savez qu'à partir du moment où on divise les classes par deux, on utilise d'autres classes, il faut trouver des locaux qui soient des locaux disponibles, je ne parle même pas du problème financier, mais il faut trouver aussi des personnels, des personnels compétents, habilités et formés. C'est un vrai sujet. Je pense que là on devra aussi beaucoup travailler avec entre autres les associations locales, l'éducation populaire qui est sur le terrain, et qu'il y ait aussi un bon retour d'expérience. Tout ça, Yves-Michel DAHOUÏ pourra nous en redire un mot. Nous en avons parlé ensemble pas plus tard qu'hier. Je sais qu'il y a un travail déjà engagé entre autres avec la Direction de l'éducation qui a fait, elle aussi, je l'ai dit, un très, très gros travail.

Ludovic FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Merci, Monsieur FOUSSERET.

Effectivement, moi, je m'associe à vos propos initiaux ainsi que ceux de Jacques GROSPERRIN pour les remerciements globaux qui ont été adressés. Et très justement, puisqu'on a échangé dans la commission et au même titre que vient de l'évoquer Laurent CROIZIER, je voudrais vraiment remercier Yves-Michel DAHOUÏ, parce qu'il n'était pas obligé de le faire. Il n'était pas obligé de le faire mais il a projeté cette commission avec les services qui se sont mis aussi en ordre de bataille pour pouvoir tout mettre en œuvre et favoriser cette reprise et comme on a pu échanger, comme vous l'avez annoncé dernièrement, cette reprise du 18 mai me semble en tout cas très judicieuse et très prudente à partir du moment où l'ensemble des écoles pourront bien sûr accueillir nos élèves dans des conditions sanitaires tout à fait optimales, suivant le guide. Et puis, je peux vous dire qu'en connaissance de cause, en qualité de chef d'établissement aujourd'hui, il n'est pas simple vraiment de mettre en œuvre l'ensemble de ce dispositif au quotidien.

Néanmoins la vie doit reprendre, tout le monde l'a dit de façon assez unanime, la vie doit reprendre parce que nos écoles font partie de la vie des Bisontines et des Bisontins et aujourd'hui il faut pouvoir le mettre en œuvre mais pas à n'importe quel prix. Ce que vous mettez en place aujourd'hui me paraît incontournable parce qu'il va falloir bien sûr accélérer cette reprise économique pour que notre pays puisse sortir, en tout cas affronter les difficultés qui sont les siennes aujourd'hui.

Alors moi, j'avais posé la question à Yves-Michel DAHOUÏ en commission sur la liaison entre notre collectivité et les directeurs d'école parce que c'est incontournable de travailler main dans la main par rapport à cela. Vous avez apporté des réponses et je vous en remercie pour eux, pour nous, pour nos enfants et puis pour nos familles de manière à ce que tout soit mis en œuvre aujourd'hui au quotidien.

Christophe LIME l'a abordé, je crois que c'est incontournable, c'est incontournable d'avoir ce bilan intermédiaire assez rapidement, assez rapidement dès la première reprise pour voir un petit peu les difficultés, les contraintes et puis, peut-être, aussi, l'ensemble des réussites qui ont été mises en œuvre pour pouvoir rassurer l'ensemble de nos familles à inciter à remettre leurs enfants par la suite.

Mais moi, je voudrais vous soumettre aussi une proposition -je ne sais pas si vous l'avez abordé avec M. le DASEN-, il existe aujourd'hui ces réserves sanitaires, d'une façon générale. Pourquoi ne pas essayer aussi de travailler sur des réserves enseignantes en faisant appel aussi à un vivier de personnel de l'Éducation nationale en retraite ? Parce qu'on peut supposer, et ça, c'est une vraie difficulté, une vraie crainte, d'avoir ou des droits de retrait ou éventuellement des personnels qui aujourd'hui ont autour d'eux des personnels ou des proches qui sont vulnérables et avec des personnes qui ne pourront pas assurer l'accueil de nos enfants et pourtant les enfants seront bien à la grille, le matin, de nos écoles.

Avoir une certaine prudence par rapport à cela et je pense que de venir en appui aux enseignants qui seront, eux, mobilisés, je pense qu'il serait important de pouvoir le mobiliser, en tout cas, comme l'a dit

très justement Jacques GROSPELLIN, on sera vraiment à vos côtés et on vous remercie pour tout ce que vous faites aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Je le sais, vous me l'avez dit dès les premiers jours et je vous en remercie.

Je vois une main bleue levée. C'est celle d'Yves-Michel DAHOUI. Donc, Yves-Michel tu as la parole, peut-être pour conclure.

Anne VIGNOT... attendez, pour ne pas en oublier. Je vois ceux qui ne sont pas ici.

Donc, il y a Anne VIGNOT. On essaie de ne pas répéter ce qui a déjà été dit, vous êtes sympas.

Anne VIGNOT, Monsieur MOUGIN. Il y en a d'autres ici ? Nicolas BODIN. On a fait le tour.

Anne VIGNOT.

Mme Anne VIGNOT : Justement, je ne voulais pas revenir sur un certain nombre de choses qui ont été dites sinon de bien sûr rappeler quand même qu'on a eu la chance, ici, à Besançon, et partout en France et ailleurs, de voir se mobiliser de nombreuses personnes pour faire que la société elle tienne debout au moment où on vivait quelque chose d'extraordinaire. Et donc, voilà, on ne peut faire que redire que les personnes qui se sont dévouées, eh bien, on va être redevable pendant très longtemps de cette générosité et de cette exemplarité et je tenais à le dire et en particulier aussi pour les agents de la Ville de Besançon mais pas que, pour le CCAS et l'ensemble des collectivités.

Ce que j'aurais bien voulu revoir aussi dans tout ce qui vient de se dire, c'est mettre un accent peut-être un peu particulier sur une dimension qui est fondamentale, c'est la dimension psychique de l'enfant et du coup de l'intérêt de l'ouverture des écoles et si nous ne réussissons pas à ouvrir les écoles, eh bien, est-ce qu'il ne faudrait pas envisager d'organiser quelque chose qui permette à ces enfants de se réapproprier la dimension de sociabilisation nécessaire, d'activité physique extérieure etc. ?

Parce que je tiens quand même à dire qu'un des aspects qui concerne les possibilités de stress post-traumatique dont les effets sur les capacités cognitives sont tout à fait connus -et c'est de ça dont il est question- ça donne ensuite des vulnérabilités sociales qui peuvent s'ajouter aux vulnérabilités psychiques... Ça donne, en fait des vulnérabilités psychiques qui peuvent s'ajouter aux vulnérabilités sociales, je veux dire. Les enfants ont besoin de relations sociales, de relations à un univers autre que l'espace réduit de la famille, on en a beaucoup parlé pour les personnes âgées, confinées et paradoxalement quasiment pas pour les enfants. Pour le dire de façon forte, il ne sert à rien d'être protégé d'un virus si c'est pour vivre une forme de mort sociale et psychique. C'est en cela qu'il faut refuser... que d'accepter le diktat finalement des mesures sanitaires si elles nous amenaient à quelque chose qui serait un confinement qui dure. La santé, ce n'est pas simplement ne pas être malade mais c'est aussi pouvoir vivre.

Retourner à l'école, ce n'est pas forcément pour reprendre de suite les apprentissages, mais c'est retrouver du lien social, la possibilité de partager avec des pairs l'événement et pour les enseignants eux aussi, d'accompagner les enfants pour comprendre, mettre des mots sur les émotions, sur leur vécu. Retourner à l'école n'est pas une injonction et on ne doit pas s'arrêter à l'idée qu'il s'agit de libérer les parents pour qu'ils retournent au travail, non, c'est une nécessité.

Le rôle qui nous est dû est de travailler avec toutes les parties prenantes pour assurer les meilleures conditions, prendre bien évidemment toutes les précautions pour tous, sans réduire les enfants à des corps, des personnels à des corps, sans oublier qu'ils sont des êtres vivants qu'ils ont besoin d'exprimer des sentiments, des rapports aux autres et qui sont très fondamentaux.

Ça nous laisse penser que si toutefois, nous avons vraiment des difficultés à proposer l'ouverture des écoles, un nouveau chantier devrait s'ouvrir à nous c'est celui, du coup, de proposer des activités dans les espaces verts, dans les différents espaces extérieurs pour que ces enfants puissent retrouver des activités, des animations et des relations qui sont absolument indispensables. Comme tout à l'heure, on disait qu'il n'était pas possible d'envisager qu'ils restent par exemple 5 mois sans activité pédagogique, il n'est pas non plus possible qu'on puisse considérer qu'ils pourraient rester très longtemps non plus sans activités extérieures et de relation avec leurs pairs.

Voilà, Je tenais à redire cette importance qui consiste à dire que, non seulement, il faut qu'on envisage et qu'on fasse tout pour que les écoles puissent s'ouvrir et c'est vraiment une gageure mais en même

temps si on n'y arrive pas il va falloir qu'on regarde pour ouvrir d'autres espaces, d'autres activités et d'accompagner nos enfants parce que ces enfants-là, ils auront eu une expérience que nous n'avons jamais eue, nous, pendant notre enfance et qui, sans doute, marquera leur vie, puisque c'est quand même tout à fait exceptionnel.

M. LE MAIRE : Effectivement, c'est ce que je disais tout à l'heure, c'est que nous sommes en train déjà de réfléchir par rapport à ce nous pouvons faire à la rentrée, sachant que les espaces verts c'est une solution effectivement, mais reste posé, en tout cas pour l'instant, avec le protocole qu'il y a, le problème de la distanciation spatiale, c'est quelque chose pour l'instant on se doit de regarder mais il faudra trouver des solutions. Et je crois que l'expérience, le retour d'expérience venant peut-être d'ailleurs, et vos propositions seront toutes étudiées avec attention mais ça ne sera pas forcément facile mais c'est effectivement nécessaire. Et je crois même pouvoir dire que nous y travaillons déjà, le service des sports, j'aperçois Abdel GHEZALI qui est là, il a déjà travaillé là-dessus ; on a travaillé aussi sur les réouvertures par exemple des piscines, des lieux sportifs, des gymnases, mais tout ça se heurte vite effectivement au protocole sanitaire tel qu'il est aujourd'hui à savoir : pas plus de dix, pas plus de 50, des groupes de pas plus de 15. C'est très compliqué tout ça. Ce n'est pas parce que c'est compliqué qu'il ne faut pas s'en occuper. Au contraire c'est parce que c'est compliqué que nous devons trouver des solutions et nous trouverons des solutions, on doit trouver des solutions.

Monsieur MOUGIN.

M. Philippe MOUGIN : Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous.

Eh bien, écoutez, je ne vais pas répéter ce qu'ont dit tous les intervenants. Je voudrais remercier et avoir une pensée à toutes les victimes. D'abord une pensée aux victimes et à leur famille, une pensée aussi à tous ceux qui prennent des risques, dont certains ont laissé leur vie. C'est une situation très compliquée.

Et pour en revenir à la reprise de l'école, je ne voudrais pas être à votre place Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je n'avais pas prévu d'être là à cette place-là à cet instant. Je ne vous cache pas que c'est quelque chose que je n'avais pas prévu.

M. Philippe MOUGIN : Moi, non plus, je n'avais pas prévu d'être ici aujourd'hui mais bon le fait est...

M. LE MAIRE : Je n'avais pas prévu mais nous sommes comme vous tous, on est là, fidèles au poste pour tenir la barre fermement.

M. Philippe MOUGIN : Beaucoup ici sont favorables à la reprise, je serai moins optimiste, je dirais même que je suis peu favorable à une reprise telle qu'elle a été abordée.

On en voit des exemples, le Premier ministre, Monsieur le Sénateur l'a dit, n'était pas très favorable, je dirais même plus, Monsieur VÉRAN, Ministre de la Santé a émis des doutes, il y a quelques jours de cela. Alors, vous êtes vraiment dans une situation difficile et j'ai l'impression que si vous n'étiez pas bouc émissaire un jour, ça ne m'étonnerait pas. On voit encore aujourd'hui que la courbe de décès est en augmentation, elle est toujours en augmentation.

M. LE MAIRE : J'espère que non, je ne vois pas une tête de bouc, moi.

M. Philippe MOUGIN : Un bouc émissaire, oui.

Parce qu'on parle de transparence, Monsieur DAHOUÏ a parlé de transparence, oui c'est bien mais en disant que le risque zéro n'existait pas et il n'y a pas de certitude sur la sécurité, malheureusement ni des enfants, ni des parents, ni des enseignants, ni des personnels. Évidemment, il faudra une observation très rigoureuse dès le départ pour éviter une catastrophe. Vous savez très bien que le virus n'attend pas et que s'il y a catastrophe, vous seriez en première ligne.

M. LE MAIRE : Oui, je sais.

M. Philippe MOUGIN : Même si la loi d'un côté dit qu'elle vous couvre, de l'autre côté, la loi vous impose de ne pas être négligent, de ne pas être imprudent et comme le disait aussi le Sénateur, certains vont s'engouffrer là-dedans pour faire porter le chapeau à certains.

Ceci dit, il est facile de parler, il est facile de critiquer mais il n'est pas facile de gérer. Comme je le répète, je ne voudrais pas être dans votre position. Je pense que, moi, je vous suivrais quand même, parce que je pense, comme il a été dit, vous êtes un homme honnête, vous avez été sérieux.

M. LE MAIRE : Merci.

M. Philippe MOUGIN : Je pense qu'on ne peut être que derrière un chef de file, même s'il y a erreur au départ, personne ne sait à l'heure actuelle, quelles situations et quelles conséquences auront cette reprise demain.

Moi, je m'en remettrai à votre sagesse évidemment même en disant que j'étais peu favorable à cette reprise. Ça me fait penser à un sportif qui reprendrait le sport intensif alors que ses blessures ne sont pas totalement consolidées et que la blessure serait plus importante par la suite.

Voilà, c'est tout ce que je voulais dire. Je voudrais remercier encore tous les personnels de la Ville, enfin tous les personnels qui entourent les gens et nos concitoyens pour les difficultés qu'ils éprouvent en ce moment.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur MOUGIN.

Ce que vous dites est juste et c'est notre devoir d'être là et comme certains l'ont dit, le fait de réouvrir progressivement, ça permet aussi de tester les dispositifs et puis d'être prêt. On aurait attendu le mois de septembre ça aurait changé quoi ? Pas grand-chose. La situation, on ne la connaît pas au mois de septembre. Est-ce qu'à la période des vacances on aurait avancé dans notre connaissance des problèmes ? Je ne sais pas. Et puis, on peut peut-être aussi faire confiance à la technologie. On sait très bien que, je voyais à midi, par exemple, il y a des caméras thermiques qui peuvent aussi prendre la température. Est-ce qu'il ne faudra pas, je dis ça, je ne l'ai pas encore dit au directeur général, j'ai vu ça à midi. Est-ce qu'il ne faut pas avoir un dispositif portable qui permette chaque jour d'aller faire le tour des personnels dans les écoles d'une façon un peu aléatoire pour voir s'il n'y a pas effectivement des personnes qui seraient en situation délicate. Je ne sais pas. Il y a des tests qui vont être mis aussi à disposition. On a, je crois, beaucoup de tests qui vont être mis aussi à disposition ici, en Franche Comté et à Besançon. Est-ce qu'on ne devra pas faire tester effectivement, c'est des choses sur lesquelles nous sommes en train de réfléchir.

Il y a risque, mais de toute façon, je ne me pose même pas la question. On n'a pas le choix, il faut y aller. Effectivement, je crois que certains l'ont dit, si l'économie était totalement arrêtée ce serait une autre catastrophe. Le choix, il faut choisir, y aller progressivement mais résolument dans les deux directions et puis je compte quand même sur la sagesse, je fais appelle à la sagesse des assemblées pour qu'effectivement, on puisse trouver des solutions et aussi, on peut le faire remonter à tous les niveaux. En ce qui me concerne, je l'ai déjà fait et je continuerai à le faire pour faire en sorte, qu'effectivement, ce problème de la responsabilité des maires soit un problème qui puisse avancer. Il ne s'agit pas de donner un blanc-seing, de tout couvrir mais de faire en sorte que nous puissions faire notre boulot. Yves-Michel a dit le risque zéro n'existe pas. C'est vrai, le risque zéro n'existe pas.

Pour terminer, je vois Nicolas BODIN et ensuite je passerai la parole à Yves-Michel DAHOUI et je crois que tout le monde se sera exprimé.

M. Nicolas BODIN : Merci, Monsieur le Maire.

Merci pour ce Conseil que vous avez bien voulu convoquer dans cette situation assez particulière, assez historique pour notre ville. Bien évidemment, j'aurais une pensée pour les victimes et les personnes qui sont encore convalescentes. Et puis je voudrais remercier tous les acteurs de l'éducation, qui, de la primaire à l'université ont fait en sorte qu'il n'y ait pas de rupture au niveau pédagogique même si les conditions étaient extrêmement compliquées et puis je dois, évidemment, parler des services que je remercie, ceux de la Ville, ceux de l'Agglomération, les transporteurs, les caissiers parce que dans ces circonstances assez exceptionnelles, finalement, il y a une vie qui a continué, qui a perduré.

J'ai été aussi assez surpris par finalement le respect du confinement de la part des Français. Si on m'avait dit il y a quelques mois qu'on arriverait à confiner un pays comme la France, je ne l'aurais pas cru et finalement tout le monde a été sage, a été assez responsable.

Quelques conclusions quand même par rapport à la formation à distance : d'une part c'est une expérimentation grandeur nature et ça c'est assez intéressant. Ça montre également des disparités et c'est les gens les plus fragiles, les enfants les plus fragiles qui en ont été victimes. C'est vrai qu'il y a eu

un certain nombre de violences qu'on doit condamner, des violences conjugales, familiales, mais également une inégalité d'un autre ordre, numérique, soit en termes de matériel, soit également en termes d'équipement et puis le fait que le haut débit ne soit pas encore totalement déployé sur notre territoire. C'est vraiment un sujet sur lequel il faut qu'on avance de manière un peu plus rapide parce qu'on a vu la prégnance de ce sujet-là.

On va être à vos côtés bien évidemment sur cette sortie progressive, avec retour d'expérience de cette période de confinement car la vie doit reprendre, la vie économique, la vie commerciale et la vie tout court parce que le confinement, on ne peut pas s'y résoudre. Ce n'est pas notre vie. On n'est pas venu sur terre pour ça, il faut que ça reprenne peut-être différemment mais la vie doit absolument reprendre.

Et en même temps j'ai une gêne par rapport à vous sur les relations entre l'État et les élus car je trouve assez détestable la manière dont on vous positionne, puisqu'en fait vous êtes dans la situation de coupable sans être responsable. Et je crois que dans le cadre de la décentralisation, on doit vraiment avoir un partenariat fort entre d'une part l'État, très centralisé en France, et ses élus et ça doit être une relation de confiance.

Et là je sens qu'on vous met dans une responsabilité qui n'est pas la vôtre. Vous allez la prendre ce soir et on vous aidera sauf que la responsabilité, évidemment, elle vous incombe. Et je trouve assez inacceptable globalement qu'on vous mette dans cette situation-là. Vous allez prendre toutes les garanties possibles mais vous n'allez jamais réussir à vous préserver entre tel ou tel qui viendra faire un recours juridique par rapport à tel ou tel incident.

Et donc, ça veut dire que ça dans le temps, par rapport à notre pays et l'organisation politique de notre pays, on devra en reparler parce qu'on ne peut pas vous mettre dans cette situation personnelle là. On a tous ici confiance en vous sur ces décisions qui ont été multiples mûries. La responsabilité d'un homme ne peut pas... Enfin, un homme ne peut pas seul assumer cette seule responsabilité alors même qu'on voit au plus haut sommet de l'État entre Président et le Premier ministre, évidemment on peut avoir des avis divergents.

Cette notion de responsabilité, elle devra être travaillée, retravaillée au-delà de la crise parce que la décentralisation, ce n'est pas ça.

Et donc, vous nous trouverez bien évidemment à vos côtés pour que cette vie reprenne dans toutes ses activités, toutes ses dimensions associatives, culturelles, sportives, commerciales, économiques etc.

Il faut que la vie reprenne alors même que les Français, les Bisontins, sont encore un peu inquiets par rapport à cette rentrée.

Il faudra également qu'on parle également du problème des crèches qui me paraît également un problème assez important.

M. LE MAIRE : Les crèches, je l'ai dit, Rosa REBRAB pourra dire un mot si elle le souhaite, mais ça, c'est en cours de réflexion, pour l'instant la réouverture des crèches ce serait le 25 mai, que les crèches seraient donc réouvertes.

Par rapport à ce que vient de dire Nicolas BODIN effectivement c'est un vrai problème. J'ai confiance en nos parlementaires, un certain nombre connaissent les réalités locales. J'espère qu'ils font donc remonter l'information et puis j'ai confiance aussi dans nos associations, celle à laquelle je suis, France urbaine qui fait remonter régulièrement tous ces problèmes, et je pense qu'au plus haut sommet, au plus haut niveau de l'État, on sera attentif à cela, je le pense. Je suis même sûr.

Effectivement, il y a une grosse difficulté pour l'instant, mais on n'a pas le choix, je n'ai pas à me poser la question. Il faut y aller. La question, je ne suis pas le seul à me la poser. Il y a des dizaines de milliers de maires qui doivent se la poser.

Il y a encore 3 intervenants, Jacques GROSPERRIN, Emmanuel DUMONT et puis Yves-Michel DAHOUI... et puis Danièle DARD aussi.

Jacques GROSPERRIN.

M. Jacques GROSPERRIN : Oui, très rapide, parce que je me suis exprimé tout à l'heure.

Quatre choses rapides. La première, c'est vrai que l'évaluation est importante parce que le retour d'expérience qui permettra même si on l'a déjà à travers les enfants de soignants, il y a déjà un retour d'expérience qui existe mais il faudra aller peut-être certainement plus loin et ne pas espérer qu'il y ait un rebond de l'épidémie après parce qu'on est à l'abri de rien.

Deux questions à Yves-Michel DAHOUI : comment aller chercher ceux qui sont éloignés justement de l'enseignement, comment aller chercher ceux qui sont décrocheurs, comment allez chercher ceux dont les parents ont le plus de crainte de remettre les enfants à l'école et c'est souvent ceux-là qui ont le plus de difficulté ?

Troisième point : un dispositif. Je crois qu'il faudrait qu'on mette en place un dispositif de remédiation et de travail en tout cas pendant les vacances pour faire en sorte que les enfants puissent se remettre à niveau.

Je crois qu'il y a une vraie réflexion à avoir là-dessus. Nous, on souhaite qu'ils reprennent un petit peu plus tôt, fin août, pour pouvoir un moment donné qu'il y ait cette remise à niveau, et qu'il y ait pendant le premier trimestre, non pas des évaluations, mais accepter qu'à un moment donné que des enfants soient un petit peu en retard. Mais je pense que, nous, les collectivités locales, on aura un rôle fort à jouer, par rapport à cela et remettre en place, véritablement, peut-être avec la réserve sanitaire ou la réserve professionnelle, la réserve dont nous parlait tout à l'heure Ludovic.

Enfin, moi, je crois que par rapport aux responsabilités, et ça a été bien dit, entre le premier et le deuxième protocole sanitaire, au premier protocole sanitaire, il était dit à un moment donné le Président, le Premier ministre et le gouvernement ont décidé d'ouvrir les écoles. Et dans le deuxième protocole sanitaire, trois jours après, ils disparaissent et il est indiqué, il est écrit : Il a été décidé d'ouvrir les écoles. Donc, il y a une responsabilité qui s'en va au plus haut niveau de l'État et une responsabilité qui arrive là, là ou chez vous ou chez le Maire et je crois qu'à un moment donné c'est le législateur, ce n'est pas au juge de dire le droit. Et ça c'est important parce qu'on est persuadé que dès qu'il y aura un problème, nécessairement, vous passerez devant le juge, j'en suis persuadé. Si à un moment donné...

M. LE MAIRE : Vous croyez que je vais bien dormir ce soir ?

M. Jacques GROSPERRIN : Pardon ? Et, c'est pour ça que je m'adresse à mon collègue parlementaire, Éric ALAUZET, et je lui demande solennellement de s'engager pour faire en sorte qu'il soit à nos côtés, comme les sénateurs En Marche ont été à nos côtés avant-hier, pour dire et pour faire en sorte, de faire, pas plier le gouvernement, mais de faire prendre conscience au gouvernement qu'à un moment donné s'il n'y a pas de confiance, il n'y aura pas d'éclaircissement et on ne pourra aller plus beaucoup plus loin.

Je demande véritablement aujourd'hui qu'il y ait cet engagement solennel parce qu'il y en a beaucoup, la plupart des sénateurs Républicains... En Marche pardon, ont voté contre l'amendement de suppression de Mme BELLOUBET et les autres se sont abstenus. C'est important parce que ça ne concerne pas simplement vous, mais ça concerne tous les maires de France, tous les maires du département, et tous les maires de notre agglomération. Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Si Éric ALAUZET veut répondre, je lui repasserai la parole bien sûr.

Emmanuel DUMONT.

M. Emmanuel DUMONT : Oui, bien sûr je m'associe à toutes les pensées qui ont été formulées pour les victimes, pour les soignants, pour tous ceux qui étaient en première ligne, quels qu'ils soient, le personnel municipal qui continue à travailler invisible, les caissières, les couturières, tous ceux qui ont continué à travailler dans cette période inédite.

Je voulais rebondir sur ce que disait Nicolas BODIN sur le travail énorme fourni par les enseignants en télétravail qui n'avaient pas été formés pour ça, pour la plupart, qui ont fourni un travail remarquable, d'ailleurs les parents s'en sont rendu compte très vite, vous avez vu partout les parents disaient : « *Halte, halte, il y a trop de travaux, il y a trop d'exercices pour nos enfants* ». Et rappeler quand même avec un certain regret, je dois le dire qu'on a arrêté une politique qu'on avait menée de 2002 à 2014 qui consistait à équiper l'ensemble des enfants de Besançon d'ordinateurs. Et là aujourd'hui, on nous reparle de fracture numérique, peut-être qu'on n'aurait pas dû arrêter, peut-être qu'on aurait dû regarder... alors c'est vrai que l'équipement avait bondi et qu'on n'était plus dans les situations de 2002. J'ai eu la chance

à tes côtés de porter Besançon.clic, on n'aurait pas eu ce problème à l'époque. L'ensemble des familles était équipé, voilà. J'ai juste envie de souligner ce regret.

M. LE MAIRE : Ils étaient équipés mais ils n'avaient pas tous des liaisons Internet.

Danielle DARD.

Mme Danielle DARD : Merci, Monsieur le maire.

Je souhaitais rebondir sur la réserve sanitaire ou la réserve professionnelle, Monsieur FAGAUT en a parlé, Monsieur GROSPERRIN, vous avez parlé des retraités, des enseignants retraités, à mon sens ils ont plus de 62, 63 ans, donc à mon avis ils devraient être protégés. Je reprendrais bien du service, parce que le métier d'enseignant est un métier magnifique mais à mon âge ça m'étonnerait qu'on m'accepte, voilà, c'est ce que je voulais dire. Alors, y a-t-il d'autres personnes que les retraités enseignants dans la réserve citoyenne, je sais qu'il y a d'autres professionnels mais au niveau de l'enseignement, c'est la question que je voulais me poser. Des jeunes, des étudiants, dites-moi ?

M. LE MAIRE : L'intérêt de ce Conseil qui est retransmis c'est qu'on me disait qu'il y a déjà pas loin de 400 personnes qui nous suivaient, c'était un nombre très important. J'ai envie de dire presque l'appel est lancé. Et donc je crois que si un certain nombre sont devant leur écran, ont des capacités et veulent venir s'investir en matière d'accueil des enfants, de cours de rattrapage, dans le cadre d'associations qui existent, il ne s'agit pas de le faire individuellement bien sûr, nous avons de très, très belles associations sportives à Besançon, de très, très belles associations qui organisent du soutien scolaire, de très, très belles associations d'éducation populaire. Je pense que peut-être et effectivement à ce niveau-là, il peut y avoir un appel qui soit lancé pour... parce qu'il y a un problème... vous comprenez demain. Moi, je suis d'accord avec tout ce que j'entends là, mais il faut des locaux, il faut les personnels. Vous savez les difficultés par exemple que nous avons pour recruter des animateurs périscolaires. C'est très compliqué. Donc, si c'est la période entre juillet et août, il faut effectivement trouver des centaines de personnes, ça ne va pas être facile mais donc peut-être qu'un certain nombre de... Il y a tellement de solidarité et dans ce pays et dans cette Ville, qu'effectivement, je pense qu'on peut très certainement trouver aussi des personnes qui viennent renforcer le dispositif que nous avons, en tout cas, nous y travaillons déjà.

Qui est-ce qui veut prendre la parole ?

Monsieur MOUGIN, allez-y, et on arrête après. Vous faites court s'il vous plaît.

M. Philippe MOUGIN : Oui je serai très court. Très, très court. J'ai bien entendu Monsieur le Sénateur, Monsieur le Député. Alors évidemment, si demain on vous donne blanc-seing en qualité de maire, tous les maires de France font reprendre l'école à tous les enfants avec les risques que ça comporte. Ceci dit, ça sera une question de morale et de conscience pour tous ces maires qui sont un petit peu laissés, je ne veux pas dire à l'abandon...

M. LE MAIRE : Non quand même pas.

M. Philippe MOUGIN : ... mais comme il a été dit, je pense que comme bien souvent, l'État se décharge sur les communes, ce n'est pas la première fois que je le dis et je pense que là, on est dans une situation qui est très ambiguë, et que notre gouvernement laisse bien les maires se débrouiller.

M. LE MAIRE : On ne va pas dérapier sur une critique antigouvernementale parce qu'à mon avis ce n'est pas le sujet.

M. Philippe MOUGIN : Ce n'est pas une critique, je pense qu'il laisse un petit peu les maires se débrouiller, excuser du terme, et c'est un petit peu ça, j'ai l'impression et je ne suis pas tout seul. Vous savez, il y a plus de 70 % des parents aussi qui sont très sceptiques et qui ne souhaitent pas envoyer leurs enfants à l'école. Il y a des choses à prendre en compte. Et c'est pour ça que je vous ai dit, d'emblée tout à l'heure, que je ne voudrais pas être à votre place.

M. LE MAIRE : Un : j'y suis, deux : je n'ai pas le choix et trois : j'assume. Simplement, ce que je veux dire quand même, je ne peux pas totalement vous laisser sans réponse. Les relations que nous avons effectivement, les questions... les problèmes qui sont posés, ils remontent. Il y a énormément de rencontres entre les membres du gouvernement et les membres d'associations, en présentiel, en direct ou en vidéoconférence. Par exemple, tous les samedis, nous avons une conférence avec France

urbaine et Jean-Michel BLANQUER pendant une heure ou deux. Toutes ces réunions-là ont lieu. Les parlementaires, ici, rencontrent, je le sais, régulièrement les ministres et m'en font le rapport. Moi-même de mon côté, je fais passer, vous vous en doutez bien, un certain nombre d'informations et je dois dire qu'honnêtement, aujourd'hui, vous savez, il y a une chose qu'il faut dire, c'est que la situation que nous vivons est inédite et que personne, personne, au mois de janvier n'imaginait qu'on pourrait être dans une situation comme ça. Celui qui m'aurait dit que j'allais terminer mon mandat de cette façon-là, j'aurais dit non, que c'est un scénario trop catastrophe, ce n'est pas possible. Et bien si, c'est même au-delà de ce qu'on aurait peut-être pu imaginer.

Donc, je pense que ce qui fait notre force aujourd'hui ici c'est que nous sommes unis et je vous remercie effectivement de ce consensus même si on peut être en désaccord avec un certain nombre de points, globalement je sens un consensus et c'est ce qu'attendent les Bisontines et Bisontins qui nous regardent, que nous soyons unis pour trouver des solutions. Les solutions, elles sont bonnes d'où qu'elles viennent, qu'elles viennent de Gauche, de Droite, du Centre, elles sont bonnes. Nous les étudierons toutes, d'ailleurs un certain nombre d'entre vous en ont fait et que j'ai mises en application parce qu'elles étaient de bon sens. Donc, je pense qu'il faut qu'on continue dans cette direction-là de travailler ensemble.

Ensuite, le gouvernement, ce n'est pas facile non plus parce que vous savez il faut traiter la spécialité... vous remarquez quand même, regardez la difficulté de l'exercice, les avis scientifiques, les virologues, ne sont pas d'accord entre eux, les épidémiologistes, les présidents de Conseil de ceci, de cela ne sont pas d'accord entre eux. Vous imaginez quand même la difficulté aussi pour un gouvernement, pour un Président, de savoir où est la vérité.

Je pense qu'il faut effectivement faire remonter les idées, faire remonter les remarques. Je sais que chaque fois que j'ai des remarques à faire remonter je sais qu'elles sont étudiées.

Je veux dire aussi, je ne sais pas si c'est le cas dans tous les départements de France, nous avons ici un préfet qui est très à l'écoute, très très à l'écoute et qui nous aide beaucoup, et qui fait remonter les informations et qui trouve des solutions toujours très rapidement.

Voilà ce que je voulais dire. Ça va être compliqué mais on va s'en sortir, on n'a pas le choix, il faut qu'on s'en sorte. Par exemple, le problème que vous avez soulevé les uns et les autres, quid de la période des vacances ? Oui, on a le problème. À l'instant où je vous parle, je n'ai pas la solution. Je ne l'ai pas. Je vous le dis franchement. Ça ne veut pas dire qu'on n'y a pas travaillé, ça ne veut pas dire qu'on n'y a pas pensé. Mais on ne l'a pas pour des raisons que je vous ai expliquées : locaux, personnels qualifiés. C'est pour cela que je pense qu'il y a..., je ne pensais pas forcément à ma première adjointe parce qu'elle a pas mal de travail, il y a peut-être d'autres personnes qui sont en retraite ou pas en retraite, qui ne travaillent plus tout en étant encore relativement jeune, même si on peut être en retraite et rester jeune, peuvent aussi faire part de leur capacité à venir nous rejoindre dans cette grande cohorte des personnes qui veulent que nous nous en sortions dans de bonnes conditions.

On voit par exemple, ce magnifique élan de solidarité qu'il y a eu au niveau des couturières solidaires – Emmanuel DUMONT en a beaucoup parlé. Ces personnes-là se sont retrouvées, et donc, ont confectionné beaucoup de masques. Il y a plein d'expériences personnelles, qui sont bonnes. Mais ce qu'il faut surtout, c'est se mettre dans le mouvement, il ne s'agit pas de recréer les choses qui existent déjà, il faut rejoindre celles et ceux qui ont l'expérience pour faire en sorte que nous puissions avancer ensemble.

Il y a encore Laurent CROIZIER, Yves-Michel DAHOU. Plus personne ne demande la parole ? Non.

Laurent CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Très, très vite Monsieur le Maire. Simplement, je ne vais pas pouvoir laisser dire que l'administration laisserait quand même tout le monde et se dégagerait toutes les responsabilités. Il y a quand même un certain nombre d'inspecteurs de circonscription de l'Éducation nationale qui ont annoncé au directeur de leur circonscription qu'ils signeraient les protocoles sanitaires des écoles, ils n'en étaient pas contraints donc c'est quand même un geste fort envers...

M. LE MAIRE : Répétez, je n'ai pas suivi.

M. Laurent CROIZIER : Un certain nombre d'inspecteurs de circonscription de l'Éducation nationale...

M. LE MAIRE : Ont dit que ?

M. Laurent CROIZIER : ... ont annoncé qu'ils signeraient les protocoles sanitaires des écoles de leur circonscription. C'est quand même un geste fort en direction des directeurs. Ça va dans le sens d'un geste extrêmement responsable.

Je mets aussi en avant, très fortement, le rôle des directeurs durant le confinement et le suivi pédagogique, qui ont eu un temps de travail absolument énorme pour organiser tout cela, et leur statut n'est pas à la hauteur de leur investissement, je pense que c'est aussi important de le mentionner ce soir.

Et puis concernant la responsabilité des collectivités, je ne veux pas dire ce qu'a répondu Madame la garde des Sceaux à M. GROSPERRIN, mais elle estime que, effectivement, la loi protège déjà les collectivités et que s'il fallait faire un geste supplémentaire, elle était prête à le faire. Donc... banco !

M. LE MAIRE : Yves-Michel DAHOUI. Il faut que tu ouvres ton micro Yves-Michel ; ouvre ton micro. Voilà, ne touche plus rien. Vas-y Yves-Michel.

M. Yves-Michel DAHOUI : Merci, je l'ai ouvert, comme c'est du côté des techniciens que ça doit être ouvert, je n'arrivais pas à l'ouvrir, ça se refermait automatiquement. Voilà pour l'explication technique.

Merci de me donner la parole Monsieur le Maire. Je ne sais pas si je conclus ces débats.

D'abord, je suis sensible évidemment aux remerciements mais ce que je voudrais dire, c'est que s'agissant notamment de la réunion de la commission, c'est en accord évidemment avec le Maire, elle vous était due, cette transparence vous était due, il en a été de même pour le COPIL et l'ensemble de nos partenaires, ça vous est toujours dû, mais a fortiori quand on a un contexte aussi tendu dans un contexte de crise il faut savoir partager totalement ces informations parce que c'est dans l'intérêt de tout le monde.

Je voudrais aussi vous dire que je transmettrai à nos services évidemment vos remerciements parce que c'est eux qui sont sur le terrain, on n'a pas que la responsabilité des élus, mais eux, ils sont confrontés à la réalité, dans la mise en œuvre de nos politiques, et je crois qu'ils sont sensibles parce que les services ont besoin de la confiance de leurs élus comme le personnel de l'éducation a évidemment besoin de la confiance de sa hiérarchie.

Je voudrais aussi me permettre, Monsieur le Maire, de saluer l'esprit de responsabilité et de modération qui animent ces débats. Je pense que c'est tout à fait adapté d'ailleurs aux circonstances que nous traversons.

Sur la responsabilité, comme vous, je pense que c'est une initiative intéressante que celle des sénateurs. J'ai beaucoup lu sur ces questions. Je sais que le Maire évoque cette préoccupation en lien permanent avec le préfet et que les maires ne demandent pas à être déchargés, qu'il n'y ait pas de confusion, de toute responsabilité, ils ont l'habitude d'exercer ces responsabilités. Ils voudraient simplement que dans un contexte aussi compliqué, elles soient clairement définies, c'est la seule chose et je pense qu'effectivement il y a sans doute une marge de progrès mais cette initiative est bonne.

J'ai bien retenu aussi ce qu'a indiqué Éric ALAUZET, sur le fait que *in fine*, l'État sera responsable et de tout cœur je souhaite vraiment que l'avenir puisse lui donner raison, ça serait la logique, celle du droit malheureusement, elle peut être parfois différente mais je souhaite en tout cas que l'avenir lui donne raison.

Sur la transparence, je voudrais ajouter un élément que j'ai oublié, sur le désir de l'information, c'est que la directrice a aussi communiqué l'ensemble des informations aux organisations syndicales, à terme, ce n'est pas anecdotique, c'est important. L'échange a été, je crois, fructueux avant un CHSCT, et elle est prête à intégrer aussi des éléments précis qui ont été relayés par les organisations syndicales.

Sur le travail... sur les enfants qui ne sont plus dans les radars, je dirais, c'est une expression que j'utilise habituellement, ça a été soulevé, je crois, par Jacques GROSPERRIN, c'est un défi essentiel, je ne suis pas sûr d'ailleurs que si l'intention est noble on puisse complètement le réaliser parce qu'on sait très bien que c'est d'une grande complexité. Et que les familles dont les enfants ne participent pas, y compris à distance, c'est probablement celles qu'il est le plus difficile de récupérer.

Ceci dit, je voudrais quand même souligner que le travail continue à travers le PRE (le Projet de Réussite Éducative) et de ses acteurs et de tous les acteurs qui composent le projet, qui participent au projet édu-créatif, ce projet continue.

Ce travail, auprès des enfants qui sont les plus éloignés, il se poursuit.

Sur les remontées d'information, je crois que ça a été évoqué par Ludovic FAGAUT et également par Christophe LIME, le travail, je l'ai dit, le travail est permanent entre nos services et ceux de l'Éducation nationale. J'ai cité l'exemple de l'école Fourier parce que c'est une initiative qui a été prise en amont, et qui importante pour savoir comment on va développer dans les autres écoles mais elles sont quotidiennes je dirais, entre les services de l'Éducation nationale et nos services.

Je voudrais aussi ajouter qu'un protocole écrit verra le jour entre les DALM, les Directeurs d'Accueil de Loisirs Multi-sites, les chefs de secteur, ça dépend de la Ville, c'est notre organisation et également les directeurs d'école. Ça, c'est très précis, ça se fera pour l'ensemble des écoles qui accueilleront les élèves.

Sur le fait d'avoir ces remontées permanentes, encore une fois je dis oui, bien sûr. Je crois que Christophe LIME, peut-être, a évoqué la question du milieu de semaine. Je ne suis pas convaincu que ça puisse être possible, mais ça pourrait être décalé jusqu'à la fin de la semaine, pour que nos services aient la possibilité de nous faire remonter ces informations mais oui je m'y engage complètement et c'est bien prévu de le faire.

J'ajouterais aussi qu'il y a un représentant des élus dans les conseils d'école, et que donc ce sera aussi un moyen, comme on le fait habituellement, mais peut-être encore plus que d'habitude, de pouvoir relayer en même temps ce qui émane de notre décision mais aussi de récolter les difficultés auxquelles, les enseignants notamment, l'ensemble des personnels pourraient être confrontés même si aujourd'hui, certains directeurs ou directrices d'école ne sont pas très favorables à ce que ça s'ouvre la semaine prochaine, ces conseils d'écoles voudraient bien que ce soit reporté à la fin du mois de mai. Voilà donc pour l'ensemble des questions. Je pense... J'espère avoir répondu à toutes les questions.

Une dernière chose simplement, sur le fait qu'on aurait pu repousser en septembre. Je pense qu'en septembre les difficultés demeureront. À quel niveau ? On ne le sait pas. Ni vous ni moi, personne ne le sait. Il y a quand même fort à parier qu'on ne reviendra pas en septembre à une situation normale. Et, ce que nous mettons en œuvre aujourd'hui, de manière progressive, va préparer, je l'espère, dans les meilleures conditions aussi la rentrée de septembre, qui encore une fois ne sera pas dans la même configuration, je doute fort, qu'à ce moment-là, on puisse ouvrir les écoles à tout le monde. Il faut se préparer sans doute à organiser les choses de manière différente, et ce que nous mettons en œuvre d'ores et déjà, de manière progressive, va permettre de mieux aborder cette rentrée de septembre qui est en même temps d'ailleurs préparée par nos services, ce qui rend la tâche doublement compliquée.

Voilà, Monsieur le Maire et mes chers collègues, en espérant avoir répondu à l'ensemble des questions.

M. LE MAIRE : Merci. Ce que je voulais dire aussi par rapport à cela, c'est qu'on me dit qu'il y a eu un certain nombre d'expériences et que nous avons prêté à Fourier, à des écoles de Planoise, à Dürer et la dernière -je n'arrive pas à retrouver le SMS- des tablettes numériques. Il y a aussi un travail qui a été fait et c'est la Ville qui a prêté des tablettes numériques. C'est Pascal BRENIERE qui me disait ça qu'on a une centaine...

M. Pascal BRENIERE : 130.

M. LE MAIRE : 130 tablettes qui ont été prêtées à des élèves dans les écoles où il y avait peut-être potentiellement un certain nombre de décrocheurs. C'est quelque chose qu'on peut aussi envisager. Après la tablette, il y a aussi ce qui va autour, il faut savoir s'en servir, comment l'utiliser. Je pense qu'il ne faut rien exclure.

Parce qu'à la fois, on doit rouvrir les écoles, et moi, je crois que, à part quand je dis que s'il y avait une ou deux écoles mais je n'y pense même pas, les écoles qui ne seraient pas vraiment aux normes on ne le ferait pas mais je pense que toutes les écoles sont aux normes.

J'ai demandé déjà au Directeur général qu'il prévienne l'ensemble de nos services techniques pour faire en sorte que s'il y avait des aménagements à faire, très rapidement, pour améliorer l'accueil, que les équipes soient prêtes. Elles seront prêtes, elles sont déjà prêtes. Et puis, je crois qu'on peut dire quand

même, sauf gros pépin, la rentrée c'est le 18. On ne va pas remettre en cause en permanence les décisions.

Éric ALAUZET.

M. Éric ALAUZET : Oui, juste un petit mot, Monsieur le Maire, puisque vous évoquez les tablettes qui ont été mises à disposition. Il me semble, enfin ce n'est pas qu'il me semblait, je sais que l'État, le ministère de l'Éducation a mis à disposition une enveloppe de 15 M€ justement pour acheter et des clés 4G et des tablettes à mettre à disposition des enfants, et on m'a dit, enfin le Secrétaire général de la préfecture, que ça avait été déjà mis à disposition à Planoise et à Clairs Soleils. Est-ce qu'on a quelques précisions là-dessus ? Si ce n'est pas le cas que je puisse vérifier.

M. LE MAIRE : André PIERRE c'est celles-là dont on nous parle ?

M. André PIERRE : Je pense que ce sont les mêmes, c'est sur le quartier de la Planoise effectivement qu'il y a eu les 130 tablettes.

M. LE MAIRE : On est d'accord, c'est celles-là.

M. Éric ALAUZET : Et à Clairs Soleils aussi ?

M. André PIERRE : Clairs Soleils non, nous, on n'avait que sur Planoise.

M. Éric ALAUZET : D'accord.

M. LE MAIRE : En tout cas, merci. Je ne sais pas. On est bien sûr très attentif à tout cela. S'il y a d'autres opportunités, on le fera, mais ça peut être une solution mais à condition, on ne peut pas donner la tablette, comme ça, il faut qu'il y ait un environnement, qu'on sache s'en servir, qu'il y ait la clé 4G qui va bien et qu'il y ait aussi les logiciels derrière qui vont bien et que la pédagogie soit là aussi.

Bien, écoutez je vous remercie, c'était un bon débat. Je vous remercie, à toutes celles et ceux qui sont intervenus avec mesure en faisant part de vos préoccupations. Je vous remercie aussi de votre soutien. Je ne vous cache pas que pour moi c'est important.

On va continuer ensemble, on se réunira donc encore à nouveau, certainement avec les, comme on l'a déjà fait une fois, présidents de groupe et une ou deux personnes de chaque groupe politique.

On continue aussi le travail avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers, les rencontres sont aussi prévues. J'ai rencontré moi-même avec Thierry MORTON les hôteliers, les cafetiers, les restaurateurs. Un certain nombre de problèmes sont posés, on continue dans le sens du dialogue et puis on avance.

Il n'y a pas de vote, je n'ai pas voulu vous couper. C'est un rapport d'information. S'il y en avait un, je crois même qu'il serait unanime, c'est presque dommage qu'il n'y ait pas de vote. Je relève quand même qu'il n'y a pas d'opposition. Vous êtes tous d'accord là-dessus par rapport à ça. Il n'y a pas d'opposition par rapport à ce que je viens de dire ?

On peut considérer que même sans vote que c'est considéré à l'unanimité. Je vous remercie. J'y suis sensible et c'est important aussi pour celles et ceux qui nous regardent, qui ont quelquefois une mauvaise idée des politiques, ça veut dire que quand le moment est là, que le pays doit se rassembler, et bien, nous, ici, notre ville, on est rassemblés pour gagner ».

Question n° 2

Rapport d'information sur les impacts et l'adaptation de la Ville à la crise sanitaire

« **M. LE MAIRE** : Tout cela est détaillé là. Je peux peut-être répondre à un certain nombre de questions. Je ne sais pas si je vais re-renter dans le détail, vous avez eu ce dossier-là.

En fait, la vie municipale, elle s'est poursuivie. La mairie a été fermée, mais nous avons continué à travailler, les services ont continué à travailler. Il y a eu des services qui étaient là en permanence, je pense au niveau d'astreinte, l'informatique, la voirie, la maîtrise d'énergie, les déchets, le CCAS, tous ces services ont travaillé. Aujourd'hui, il y a une rentrée, et d'autres ceux que j'ai oubliés, ne m'en voulez pas.

Il y a aussi beaucoup de personnes qui étaient en télétravail et qui ont beaucoup travaillé, et la mairie a donc continué à fonctionner peut-être un peu moins vite, un peu moins bien mais il y a quand même une qualité des services à laquelle je tiens à souligner et à rendre hommage donc au personnel.

Donc maintenant on va remettre... on est en train de remettre en route la machine. Là aussi, c'est une remise en route progressive pour tenir compte de toutes les difficultés. Pour faire en sorte qu'effectivement petit à petit cela rentre avec toujours, et je remercie Carine MICHEL, une attention particulière qui a été portée donc pour la Ville, et pour le CCAS qui a été portée au personnel.

Et je veux souligner la grande qualité de notre personnel, on les a mobilisés à plusieurs reprises, totalement, entre autres pour distribuer les courriers des boîtes aux lettres, et il y avait 100 personnes qui sont venues sans rechigner, il y a eu 100 personnes qui ont mis des masques dans des sachets en plastique, qui ont préparé des paquets pour l'Agglomération, il y a vraiment une qualité de notre personnel que je tiens à souligner, le personnel municipal, la fonction publique est assez souvent... il lui arrive d'être critiquée je crois d'ailleurs... et j'ai vu un sondage qui était fait pour La Poste par Odoxa, je crois hier, ou avant-hier qui dit que 80 % des Françaises et des Français interrogés sont pour le service public. Je crois que c'est un sondage qui est important. On a besoin du service public et on se rend bien compte que lorsqu'il y a des difficultés comme celles que nous traversons actuellement, que le service public est indispensable et que c'est à mon sens irremplaçable.

Est-ce que vous avez des questions à poser sur le rapport 2 ? Oui.

M. Éric ALAUZET : Merci Monsieur le Maire. C'est intéressant le rapport parce que vous redétaillez depuis le début, le 10 février, toutes les étapes d'annonce, de...

M. LE MAIRE : On a commencé en février.

M. Éric ALAUZET : ... oui, oui et c'est intéressant parce que parfois avec la distance, sur beaucoup de sujets, on refait un peu l'histoire, et c'est important de refaire la vraie histoire, celle qui s'est passée, de voir comment la Ville progressivement a été alertée, s'est mobilisée, avec l'ARS, avec les services, la phase 1, la phase 2 et puis la phase 3. C'est particulièrement intéressant.

Je voulais profiter de ce rapport puisque je ne l'ai pas fait au premier pour vraiment, puisqu'on parle de continuation, de la continuité des services municipaux, vraiment remercier tous... vous en parlez Monsieur le Maire, du service public, service public municipal, il y a des services qui ont vraiment été en première ligne, on a vu les éboueurs, la police municipale.

M. LE MAIRE : Oui, la police municipale. L'état civil aussi, enfin tous les services, en fait.

M. Éric ALAUZET : Le CCAS a vraiment joué un rôle très, très particulier. Je voulais insister là-dessus. Danielle DARD était au travail du matin au soir tous les jours, beaucoup plus que nous tous sur la Ville, et avec des services qui eux-mêmes étaient hypermobilisés, la veille mobile sur le terrain, vraiment au contact de nos enfants, des personnes âgées et on se rend compte de l'importance de ce service dans ce genre de situation et je voulais le saluer.

Voilà. Je sais Monsieur le Maire que vous réfléchissez par ailleurs à d'éventuelle... peut-être... enfin la question se pose, elle s'est posée au niveau de l'État, de soutien, de gratification, je voudrais donc vous assurer de mon soutien...

M. LE MAIRE : Si vous voulez, on ne va peut-être pas discuter de ça ici en Conseil. Simplement, ce que je veux dire, d'abord, nous sommes en train d'en discuter, c'est l'Adjoint au personnel qui peut en parler mieux que moi. C'est vrai pour le CCAS, c'est vrai pour la Communauté urbaine, c'est de faire en sorte que ceux qui ont été en première ligne, il y ait quand même quelque part, une reconnaissance de ce travail pour ceux qui ont été en première ligne. Ce n'est pas tout le monde.

Je crois qu'il est bon, même si ce n'est pas l'habitude dans la fonction publique, je crois qu'il y a des gens qui auraient pu rester, à la limite, refuser, rester planqués chez eux et qui sont venus travailler. Et la Ville effectivement n'aurait pas pu tourner sans leur aide. Et donc on réfléchit à ça, mais on n'y réfléchit pas seuls, on y réfléchit avec les syndicats. Donc, il y a déjà eu plusieurs réunions qui ont été mises en place.

Je dirais aussi en qualité de dialogue, je peux le dire, il y avait encore hier un CTP je crois, un CHSCT. Donc, il y a un dialogue permanent avec les organisations syndicales, bien sûr, elles jouent le rôle d'organisations syndicales, mais je crois qu'on a quand même la chance d'avoir des gens qui sont des syndicalistes raisonnables, pragmatiques et il y a un bon dialogue social avec nos syndicats et c'est bien ainsi.

M. Éric ALAUZET : On a trois fonctions publiques. L'État a fait des annonces pour un certain nombre de ses fonctionnaires. 20 %, parce qu'on entend, on lit beaucoup de choses, mais c'est vraiment ceux à qui on a demandé des tâches, des fonctions, enfin des missions particulières, ce n'est pas non plus tous les fonctionnaires, la fonction publique hospitalière aussi.

M. LE MAIRE : Et il y a des services qui se sont beaucoup mobilisés.

M. Éric ALAUZET : A la Ville, il y a aussi des gens qui ont été particulièrement mobilisés dans des circonstances parfois difficiles.

M. LE MAIRE : Beaucoup de services, je vois par exemple dès le début de l'opération, pour porter les repas, le service des sports s'est mobilisé aux côtés du CCAS, bien sûr, sous la conduite du CCAS. Immédiatement ils ont dit : « *On y va* », on doit tenir compte de cela. Mais bien sûr, il ne s'agit pas, je le dis tout de suite, que chacun l'entende bien, il ne s'agit pas de donner une prime à tout le personnel municipal. Ce n'est pas ça qui est... c'est simplement à celles et ceux qui se sont engagés.

On ne va peut-être pas engager un débat là-dessus. Ça va se faire, en liaison avec les syndicats. Je veux bien vous donner la parole mais on ne va pas faire des propositions maintenant, ce n'est pas le lieu. C'est bien de rappeler qu'effectivement on doit faire quelque chose. Je vous dis à quoi on réfléchit. On ne va pas rentrer là-dedans, dans un débat maintenant qui à mon avis, va être très long et je répète ce n'est pas le lieu à faire ça ici mais j'entends cette remarque. Et je dis que nous sommes déjà... je ne peux y être que favorable, ça fait déjà au moins 15 jours qu'on travaille dessus.

M. Éric ALAUZET : Dernier point, Monsieur le Maire, puisqu'on parle de la reprise, là aussi on a beaucoup parlé de la reprise des enfants, des enseignants, etc. mais là c'est la reprise des personnels, d'un certain nombre de personnels, là aussi cela ne va pas être tout simple, là aussi votre responsabilité est engagée.

Simplement, ce qu'on peut penser c'est que tout va être plus long, plus lent que d'habitude et ça va être une difficulté sans doute dans le management de la mairie, les précautions, les distanciations etc. vont compliquer sans doute le travail, ralentir un peu le travail mais bon c'est inhérent à la situation et tout le monde s'adaptera aussi.

M. LE MAIRE : Carine MICHEL, tu voulais dire un mot.

Mme Carine MICHEL : Parce que c'est une information que tout le monde n'a peut-être pas. Depuis le 17 mars tous les vendredis après-midi Danielle DARD, Gabriel BAULIEU et moi-même, nous réunissons l'ensemble des syndicats. Il y a un dialogue social hebdomadaire. Et donc hier, effectivement, il y a eu un temps très formel, c'est un CHSCT exceptionnel que j'ai présidé où on a adopté un protocole général sanitaire et un protocole de reprise d'activités. Le dialogue était serein. Je ne vous cache pas qu'on a eu quelques vendredis après-midi plus tendus parce qu'il y avait des inquiétudes, mais comme les

précautions sont prises, franchement hier, nous avons eu un dialogue social de qualité et je tiens à remercier l'ensemble des organisations syndicales.

Et un petit clin d'œil vraiment aux agents volontaires parce qu'il y a des agents dont les services étaient fermés, qui se sont engagés et qui sont sortis de leur zone de confort, et moi ceux-ci, j'ai envie de leur dire ce soir « chapeau », et il y en a une centaine.

Pareil pour les télétravailleurs, avant le confinement, on avait à peu près 100 personnes qui télétravaillaient, aujourd'hui grâce à la DSI, on est arrivé quand même à équiper 600 personnes, 600 télétravailleurs.

M. Emmanuel DUMONT : Je me satisfais d'entendre qu'on réfléchit à une prime pour tous ces agents qui étaient en première ligne. Quand j'entends le député ALAUZET nous parler des fonctionnaires d'État, j'aimerais qu'il associe à ceux-là, les élèves infirmiers et de médecine, qui eux, travaillent dans des conditions aussi rudes que le personnel de santé pour 1,40 € de l'heure. Et je crois que ça, c'est un beau travail pour un parlementaire.

M. Ludovic FAGAUT : Merci, Monsieur FOUSSERET.

On a oublié sur le dossier précédent concernant les écoles, il ne fallait pas oublier non plus les familles parce que les familles ont quand même joué un rôle très important pour pouvoir accompagner les enfants dans des mesures qui n'étaient pas forcément les leurs et je pense qu'il ne faut pas les oublier et ils se rendent compte aussi de toute la difficulté aujourd'hui de pouvoir porter l'enseignement dans nos établissements scolaires.

Concernant ce rapport effectivement, depuis le mois de février, il est assez bien monté chronologiquement pour nous montrer un petit peu l'évolution pendant cette crise sanitaire et durant le début de cette crise sanitaire.

Mon intervention portera sur trois points, le Plan de Continuité d'Activité, le deuxième point, c'est le télétravail et puis le troisième point, c'est les personnes les plus fragiles.

Concernant le Plan de Continuité d'Activité. Les services se sont mobilisés, Carine MICHEL vient de la rappeler et moi je m'associe vraiment à ce que vient de dire Carine MICHEL avec un total respect. Total respect pour les agents qui se sont vraiment mobilisés dans le cadre de leur mission de service public parfois au-delà puisque Carine MICHEL vient de nous dire que certains étaient sortis de leur zone de confort, et je crois qu'on peut leur dire vraiment bravo pour leur engagement et le rapport en tout cas le montre.

Par contre, ce qui est quand même paradoxal dans tout cas, c'est que depuis le 17 mars ce sont nous, vous, collectivités, nous les collectivités, qui avons dû pallier cette absence d'anticipation de l'État concernant les masques, parce que ça a été, vous n'en avez pas forcément parlé mais vous l'aborderiez peut-être un peu plus tard dans les rapports, c'est cette course que toutes les collectivités et que tout le monde a pu et a dû faire pour pouvoir obtenir des masques. C'est quand même incroyable qu'en France aujourd'hui, on en soit arrivé là, à envoyer des tutoriels pour savoir comment faire des masques avec des bouts de torchon, et ça, c'est quand même assez paradoxal aujourd'hui. Alors, je caricature un petit peu mais je sais toute la difficulté qui a été la vôtre pour pouvoir pallier ce déficit.

Et puis, concernant ce Plan de Continuité d'Activité, j'ai le sentiment, Monsieur le Maire, vous me direz si je me trompe, que votre exécutif vous a un petit peu abandonné. J'ai le sentiment que vous vous êtes retrouvé bien seul avec vos services pour pouvoir affronter cette crise. Alors peut-être que certains avaient oublié que vous étiez encore Maire et Président de la Communauté urbaine en cette période, mais vraiment vous avez été de tous les combats depuis le début et j'en veux pour preuve les différents échanges que l'on a eus.

Pour revenir sur les masques, est-ce que vous avez envisagé de créer un stock d'urgence sanitaire par rapport à ces masques parce qu'on peut supposer qu'il y ait un rebond qui arrivera prochainement, on peut le supposer, ça, c'est une première question, est-ce que vous l'envisagez, est-ce que vous l'avez déjà imaginé ?

Mon deuxième point, ça concerne le télétravail. Carine MICHEL y a répondu partiellement. Moi, je voulais savoir comment notre Direction des Systèmes Informatiques a pu supporter ce déploiement des éléments au niveau du télétravail, 600 personnes aujourd'hui ont été placées en télétravail. Avons-nous un retour par rapport à leur qualité au travail. Est-ce qu'on a pu évaluer a minima leur bien-être parce

qu'on a changé, aussi, c'est peut-être un petit peu tôt vous me direz, mais on a changé leur façon de travailler et puis peut-être que l'éloignement de poste de travail pour certains a été préjudiciable ou pas ? Et d'ailleurs y a-t-il une volonté de continuité dans le télétravail pour certains.

Pour rester sur le volet télétravail et usage des numériques, ça concerne plus précisément nos usagers, comment on s'est adapté, comment allons-nous nous adapter sur la période à venir parce que ce n'est pas fini, ça va durer, pour permettre vraiment un accès à nos usagers, aux habitants et d'avoir un accès aisé à nos différents services et ça doit peut-être nous amener à avoir un regard différent sur le digital et le numérique.

Mon troisième point concernera surtout les personnes les plus fragiles, parce que vous l'associez à la page 8 du rapport où il est écrit « les bénévoles ont fait un travail remarquable ». Là-dessus, je le confirme et je voudrais m'associer à ce qui est écrit, parce que cette période appelait vraiment au travail en commun et je l'ai dit tout à l'heure, je n'ai pas hésité une seconde à vous appeler Monsieur le Maire, dès le début de la mise en confinement, comme vous n'avez pas non plus hésité non plus à m'appeler pour croiser nos différentes réflexions dans un cadre constructif pour la Ville, j'en veux pour preuve ce qu'on a pu porter collectivement par rapport au Marché Couvert de manière à porter en direction du Préfet l'idée d'augmenter la capacité d'accueil au niveau du Marché Couvert ou encore cette création d'un espace pour la médecine de ville au sein du Palais des sports pour éviter le croisement des différents malades entre ceux qui étaient porteurs du COVID dans les salles d'attente de médecine de ville ou les autres, malheureusement ça n'a pas pu être porté beaucoup. Mais en tout cas c'étaient des éléments constructifs et je crois que la période appelle et appelait à ce travail en commun.

Par contre, j'ai un petit bémol. Tous les bénévoles, j'ai le sentiment qu'ils n'ont pas eu le même traitement de faveur et je voudrais quand même ici et je crois que c'est notre rôle d'élu de dénoncer les agissements de certains élus en place, qui aujourd'hui se sont permis d'appeler sous couvert de leur mission d'élu voire même parfois de faire des injonctions, d'appeler des associations dans lesquelles étaient présentes des personnes qui étaient colistières de certaines listes, dont la mienne en l'occurrence, pour dénoncer le fait qu'elles travaillaient avec des personnes qui étaient engagées sur une liste électorale. Et ça, je trouve que ces méthodes-là ne sont pas acceptables, ce n'est pas acceptable et ce n'est pas digne d'élus de la République de pouvoir agir de cette manière-là.

Et puis, enfin et ce sera mon dernier point, je crois que ce moment de crise sanitaire est un moment particulier qui demande effectivement de la solidarité. Mais j'ai envie de dire de la solidarité sincère. Et je suis atterré, vraiment atterré, je ne suis pas le seul par rapport à cela, de voir fleurir comme ça par enchantement des actions vraiment purement politiciennes voire même de mélange des genres, de création de structures où on mélange à la fois les missions d'adjoint, où on mélange à la fois les missions de candidat, pour derrière impliquer la Ville, en plus, impliquer la Ville et ça, c'est à mon sens pas sain et malsain de fonctionner de la sorte, à l'heure même où le tissu associatif local rencontre vraiment... et qui est installé déjà depuis un certain nombre d'années, rencontre des difficultés pour pouvoir couvrir les besoins en moyens humains.

Donc, moi, vraiment en conclusion, et notamment par rapport à ce dernier point, encore une fois je trouve que ce n'est pas digne, c'est malsain en tout cas ces éléments et ces agissements et Monsieur le Maire, moi, j'en appelle vraiment à votre vigilance pour qu'un code de bonne conduite, quelle que soit la date des élections, quelle que soit la date des élections, juin, septembre, octobre, mois de mars l'année prochaine, peu importe mais vraiment pour que l'ensemble de votre Majorité ne fasse pas ces amalgames, ne fasse pas ces mélanges du genre et surtout n'implique pas directement la Ville dans des structures où aujourd'hui je ne suis pas certain que la Ville vraiment soit si partie prenante que cela. Merci à vous.

M. LE MAIRE : Ce que je vais vous dire par rapport à ça, d'abord, moi je prends les idées d'où qu'elles viennent, je l'ai dit tout à l'heure, et si elles sont bonnes, on avance. Effectivement, vous m'avez appelé ainsi que d'autres. Je crois que toutes les listes m'ont appelé, à peu près toutes, donc pour me faire des propositions, certaines ont été prises, d'autres n'ont pas été reprises mais je crois qu'il y a une qualité de dialogue.

Par rapport à ce qu'on pourrait appeler votre dernier sujet. Moi, je suis très attentif à ce qu'il n'y ait pas de récupération politique des actions de solidarité. Je vois très bien ce à quoi vous faites allusion. Mais je n'ai pas été informé de cela. Mais je veux quand même lancer... je l'ai déjà dit à l'Agglomération je crois d'ailleurs ; il faut faire attention, la campagne électorale n'est pas terminée, on est encore en campagne électorale donc toutes ces opérations-là vont être réintégrées dans les comptes de campagne. Je crois même qu'il y a aussi me semble-t-il une proposition de loi, quelqu'un m'a dit ça, qui devrait encadrer tout cela, peut-être que nos parlementaires pourraient peut-être me le dire, des

propositions de loi qui vont encadrer tout ça. En tout cas je pense qu'il serait effectivement malhabile, malhabile de récupérer des opérations parce que je crois que personne n'est dupe et ça va un peu dans le sens inverse de ce qu'on vient de dire jusqu'à présent. Je souhaite que le consensus reste.

Mais par contre où je ne suis pas d'accord avec vous, l'exécutif ne m'a pas abandonné, j'ai des rapports permanents avec lui. D'autant plus que depuis plus d'un mois nous avons des réunions de Municipalité chaque semaine. L'exécutif, je le retrouve chaque semaine autour de moi, on avance, on discute et je crois que par rapport à cela, je dois dire, c'est la vérité, il y a quand même une cohésion, les choses avancent bien. Et je prends en compte les idées quand elles sont bonnes comme je prends en compte vos idées quand vous m'avez appelé, le sénateur GROSPERRIN m'a appelé à plusieurs reprises et je l'en remercie et d'autres aussi m'ont appelé. Pour moi, ce qui m'intéresse, c'est d'être au service de la Ville et de la Communauté urbaine c'est cela qui m'intéresse et pas autre chose. Et dans ce sens-là je crois que les choses vont bien et qu'au niveau de l'Agglomération on a aussi cette même volonté d'avancer dans la même direction.

Effectivement, attention à ne pas faire des choses qui peuvent choquer. En tout cas, la Ville, elle ne peut être engagée... la responsabilité de la Ville ne peut être engagée que par son maire puisqu'avec les nouvelles ordonnances du 1^{er} avril, vous le savez, ce n'est pas moi qui l'ai souhaité mais que les maires ont de plus en plus de pouvoir jusqu'à la fin de la période d'urgence sanitaire. Et donc, je ne laisserai pas faire effectivement n'importe quoi.

Par contre quand vous dites aussi, j'ai noté ça, concernant le digital. On découvre les choses en avançant, en marchant. Le service informatique, il se trouve que le directeur est derrière moi, qu'il transmette à ses services nos remerciements, ils ont déployé cela d'une façon remarquable. Il y a quand même deux mois, personne ne connaissait Zoom. Personne.

Pour la petite anecdote quand même, lorsque j'ai appris cela, c'est un groupe politique qui m'a dit qu'ils utilisaient ça, je ne connaissais pas pourtant je suis assez habile sur ces choses-là, je ne connaissais pas. J'ai demandé comment on faisait. Et c'est compliqué, il faut payer avec une carte de crédit. Et payer avec une carte de crédit dans une collectivité, pas facile ! Eh bien, je le dis officiellement, c'est le directeur informatique qui a sorti sa carte de crédit et qui a payé. J'ai pris l'engagement on le remboursera. On a maintenant Zoom. On a acheté une quinzaine de licences informatiques et ça, c'est quelque chose qu'on ne connaissait pas. Ça facilite beaucoup les choses. Moi, ça me permet par exemple, la Municipalité, chaque semaine je les vois, encore je suis réuni avec un certain nombre d'élus toujours en vidéoconférence, avec le Préfet, c'est en audio conférence, et puis on peut le faire, on le fera, on l'a fait déjà avec les présidents de groupes. Ces outils-là, ils existent. Au niveau du digital, je crois qu'on n'est pas vraiment en retard, on serait même plutôt en avance. On va continuer à mettre en place ces nouveaux outils. Ils peuvent effectivement faciliter un certain nombre de choses. Regardez ce que nous avons déjà fait, avec par exemple, je prends simplement l'exemple des déchets avec Besançon-eMoi. Toutes ces choses-là avancent et ça facilite la vie quand ça reste accessible. Parce qu'après il faut faire attention aussi, le gros problème qu'il y a avec l'informatique c'est qu'il ne faut pas que ça mette en avant, que ça renforce la fracture numérique. C'est un vrai problème d'être attentif à tout cela.

Voilà. Donc, le télétravail... Alors, honnêtement, pour l'instant, on n'a pas encore fait l'évaluation dont vous parlez. En tout cas pas en détail, parce que pour l'instant on a vraiment d'autres choses à faire que ça mais on le fera.

Ce qu'on peut dire quand même, moi, je vais vous faire un aveu, a priori au démarrage j'étais quand même -je reconnais- réservé, attentif. On va dire attentif. Ça fonctionne bien. Je pense que ça fonctionne bien, donc il n'y a pas de raison qu'on ne continue pas. Mais attendez, tout ne peut pas se faire en télétravail, le distanciel c'est important mais le présentiel c'est aussi important. Il faut qu'il y ait un mélange des deux. En plus, quand on est en télétravail, on a besoin du contact avec ses collègues, il faut qu'il y ait aussi des rapports, même si pour l'instant le contact est limité à pas grand-chose, il faut au moins 1 mètre ou 1,50 mètre et c'est important donc on est en train de travailler là-dessus. Je pense que parmi les choses que cette crise aura changées, sur la façon de travailler effectivement il y aura des avancées à faire.

M. Pascal CURIE : Je voulais faire le point au niveau social un petit peu par rapport à GBH, par rapport à un certain nombre de choses.

M. LE MAIRE : D'accord, vas-y.

M. Pascal CURIE : Juste avant, je voulais quand même remercier, comme beaucoup l'ont fait, l'ensemble du personnel municipal pour son investissement pendant cette période-là, GBM, le CCAS bien entendu et une attention particulière, certains l'ont dit, sur les gens qui ont fait du télétravail puisqu'on avait un certain nombre de personnes qui était équipé en télétravail et donc qui ont pu développer ceci de façon plus rapide et d'autres qui n'étaient pas équipés, qu'on ne pouvait pas équiper, et qui ont pris avec leur matériel personnel, que ça soit ordinateur, téléphone pour la continuité de leur service et je tiens quand même à les remercier par rapport à ceci.

Alors, chez GBH, c'est pareil, on est aussi une grande structure, on est aussi associé avec Besançon, le Grand Besançon et durant cette période-là, on a eu aussi quelques personnes en télétravail, des personnes qui sont restées chez eux, qui elles ne travaillaient pas. On a pris soin quand même de nos locataires. Vous savez qu'on a un peu plus de 6 000 logements. On a un certain nombre de personnes qui sont seules, qui ont plus de 65 ans dans notre parc et on s'est permis, les services se sont permis d'appeler ces différentes personnes justement pour savoir si elles étaient dans le besoin.

Alors on s'est aperçu qu'il y avait beaucoup de personnes qui ont été surprises qu'on les appelle, qu'on prenne soin d'eux, qu'on leur demande quels étaient leurs besoins. On s'est quand même aperçu que beaucoup de personnes ne savaient pas ce qu'ils avaient le droit de faire, certains pensaient qu'ils n'avaient pas le droit de faire des courses, d'autres n'avaient pas d'attestation. Ça nous a permis de rentrer en contact avec ces gens-là et à chacun de leur donner une réponse plus ou moins personnelle, pour certains c'était d'envoyer des attestations à compléter, pour d'autres c'était de les rediriger vers le CCAS, vers la Croix Rouge, vers d'autres associations de quartier etc. et je pense que ça a été un moment important, d'autres également vers l'écoute psychologique du CHR.

Cela m'a conforté dans un choix que nous devons faire avec GBH, j'en ai déjà discuté avec la directrice, c'est de développer davantage l'accompagnement social de nos locataires. On n'est pas, je crois, uniquement un organisme de location d'appartements, on se doit aussi, je pense, d'avoir un accompagnement social et dans la réorganisation de la nouvelle structure avec SAIEMB, on a déjà discuté pour travailler un petit peu de ceci. Je tenais à le dire, parce que je crois que c'est quand même important.

Après, les autres points, je crois que GBH a participé à l'aide, au début, pour le CHU qui n'avait pas de masques, on leur a donné 8 000 masques, je crois que c'est quand même un petit peu important, et on a participé, le personnel a participé dans le cadre -le Maire en a parlé tout à l'heure- de la distribution des lettres qui ont été données aux Bisontins pour la distribution des masques.

Un autre point qui est important aussi, on ne l'a pas trop abordé ce soir mais on l'abordera peut-être plus quand même à l'Agglomération, c'est l'économie et le commerce. Ce sont des éléments qui vont être très, très importants pour l'avenir. On sait les difficultés des commerces et de l'économie en général. Nous, en tant que bailleur social, moi, j'ai un certain nombre de locataires qui sont des restaurants, qui sont des cafés, qui sont des auto-écoles, qui se trouvent surtout dans le centre-ville, donc j'ai pris la décision d'exonérer également, comme l'a fait AKTYA, comme l'a fait un certain nombre de structures, les loyers pour ceux qui n'ont pas pu ouvrir, bien entendu.

Je vais conclure simplement en me réjouissant que tout le monde s'intéresse à la santé, à l'hôpital. Dire que c'est une des priorités. Je crois que ça n'a pas toujours été le cas, parfois ici, on a voulu faire voter des choses pour aider l'hôpital à s'équiper pour de nouveaux matériels, tout le monde n'a pas été d'accord avec ça, je crois que c'est un petit peu dommage. Il y en a d'autres aussi qui disent qu'il faut aider l'hôpital etc. et qui critiquent les masques, l'absence d'un certain nombre de choses, je crois que c'est vrai, on prend du retard. Mais il ne faut pas que ces gens-là oublient aussi que depuis très longtemps, je crois qu'on essaye, quels que soient les gouvernements, pas le dernier, celui d'avant aussi, de faire des diminutions aussi sur les dépenses, il y en a même certains qui se sont vantés d'avoir diminué, à un moment donné, le nombre de lits dans les hôpitaux, je ne dirai pas le nom de cette personne, de ce Ministre mais je pense que vous l'avez reconnu. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je souhaite vraiment qu'on reste dans les sujets municipaux et qu'on n'en sorte pas. On me signalait, mais tu étais un peu long, qu'il était 20 heures, qu'il fallait applaudir. Le cœur y était, on a 7 minutes de retard mais comme on dit c'est l'intention qui compte.

(Applaudissements)

On pense à tous les soignants et le personnel, les hôpitaux, et d'autres mais aussi en plus à toutes celles et tous ceux qui font que la vie puisse continuer à Besançon. Il n'y a pas qu'eux, on l'a déjà dit.

Bravo à eux toutes et à eux tous. Il y a une question à laquelle je n'ai pas répondu à Ludovic FAGAUT c'est sur les stocks, les masques mais j'y reviendrai en fin de débat.

M. Nicolas BODIN : J'ai été un peu interloqué par le propos de Ludovic FAGAUT sur le fait que le Maire soit seul, je n'ai pas...

M. LE MAIRE : Ne relancez pas la polémique !

M. Nicolas BODIN : Je n'ai pas l'impression que les élus de la Majorité soient maltraitants vis-à-vis du Maire. Je veux dire, le Maire est joignable 24 heures sur 24, comme il l'est depuis 20 ans et par rapport aux différentes propositions et je constate également qu'un certain nombre de propositions que l'on avait faites ont été retenues ; le fait de créer une Commission économies spéciales Ville-Agglomération, c'est une proposition qui a été retenue ; sur l'urbanisme tactique, c'est une évolution très significative ; sur le fait de réouvrir les marchés, il y a une évolution significative. Ce que je veux dire c'est que c'est le dialogue politique...

M. LE MAIRE : Si tu veux bien, je te coupe une seconde, beaucoup de propositions ont été lancées par plusieurs ! Donc, avançons, mais je ne souhaite pas qu'on aille sur ce débat-là.

M. Nicolas BODIN : Mais ce que je veux dire c'est que tu n'as pas décidé seul. Lorsque l'évolution au niveau du réseau GINKO, c'est en lien avec Michel LOYAT ; lorsqu'une évolution sur l'activité culturelle et sportive, c'est en lien avec les différents adjoints. On ne peut pas laisser dire que le Maire, alors même qu'il pourrait le faire, puisque les pouvoirs lui sont donnés, a commencé une carrière de dictateur, ce n'est ni sa volonté et ce n'est pas la réalité des choses.

M. LE MAIRE : Je ne commence pas une carrière, j'en finis une.

M. Nicolas BODIN : Absolument. Tu aurais pu essayer d'abuser du pouvoir pendant deux ou trois mois, je constate que tu ne l'as pas fait et on doit te rendre...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas mon habitude, tu le sais. Merci Nicolas. Je ne souhaite pas qu'on rentre... si j'ai proposé ça... tout le monde a proposé des choses, j'ai dit c'est venu de partout, et quand ça vient et que c'est du bon sens, que ça vienne de Droite, de Gauche ou du Centre, j'ai dit, on regarde comment on fait mais ça ne veut pas dire que j'accepte tout parce que parmi les propositions que vous m'avez faites, il y a beaucoup de propositions que j'ai refusées quand même. En fait, on a bien avancé tous ensemble. Et je tiens à redire, c'est tous ensemble. J'arrête.

Mme Marie ZEHAF : Mon intervention concerne la reprise qui va signifier notamment en termes de mobilité.

Chaque délégation municipale est mobilisée pour envisager le post-confinement. Dans ce cadre, un plan d'action activant plusieurs leviers a été construit par les élus en charge de la mobilité, travaillé avec Monsieur le Maire et accepté par la municipalité. L'enjeu principal est celui de la santé à la sortie du confinement. Il est souhaitable que de nombreux Bisontins choisissent la marche à pied et le vélo comme mode de déplacement afin de limiter les déplacements motorisés. Suite au cahier des charges qui s'impose dans les transports en commun, les usagers vont devoir modifier leur mode de déplacement. Les modes doux sont une alternative incontournable pour éviter que chacun ne reprenne son véhicule personnel, ce qui serait un retour en arrière pour l'environnement, la fluidité du trafic, la sécurité routière et l'encombrement des espaces publics.

Ce plan d'action que nous déploierons s'appuie sur plusieurs leviers.

Le premier levier c'est l'installation de pistes cyclables sécurisées provisoires. La première sera installée sur les boulevards entre les tours de l'Amitié et la rue de Vesoul. Une piste cyclable séparée de la chaussée sera installée de chaque côté. Une concertation est en cours pour envisager ce type d'équipement sur d'autres lieux, cela s'accompagnera de pose d'arceaux provisoires à différents endroits de la ville.

M. LE MAIRE : Je précise bien quand même que ce sont des essais.

Mme Marie ZEHAF : Provisoire, j'ai dit. J'ai bien dit provisoire.

M. LE MAIRE : On regarde, je suis pragmatique. N'allez pas au-delà de ce que j'ai dit sur quoi j'étais d'accord.

Vas-y, continue.

Mme Marie ZEHAF : Le deuxième levier sera la sécurisation des entrées d'écoles et les itinéraires piétons et cyclables pour y accéder.

Le troisième levier sera celui du rappel des « zones 20 » qui permettent aux piétons d'occuper l'espace en toute légalité à travers un marquage spécifique et un plan de communication.

Le quatrième levier devra être celui de la lutte contre le stationnement anarchique, plus que jamais il est nécessaire de libérer les trottoirs, de faire appliquer les règles du Code de la route pour concourir à des déplacements sécurisés, faciliter l'accès aux commerces qui vont devoir gérer le flux de clients avec de nouvelles pratiques.

Ce plan d'action local s'inscrit dans la poursuite des études en faveur des aménagements prévus dans le schéma cyclable d'agglomération et va dans le sens du plan gouvernemental vélo.

Suite à la crise que nous vivons, c'est maintenant que nous devons agir pour empêcher un nouveau désastre urbain et sanitaire qui viendrait alourdir cette crise et les injustices sociales.

J'en profite pour remercier tous les agents des services concernés qui se sont emparés des propositions faites pour travailler l'aménagement de ces infrastructures et permettre de les mettre en œuvre le plus rapidement possible.

M. LE MAIRE : La seule chose vraiment nouvelle qu'il y a par rapport à ça, c'est effectivement l'essai, Marie on est d'accord, d'une piste entre Amitié et la rue de Vesoul. Le reste, les écoles, le marquage, les « zones 20 » existent déjà, c'est surtout rappeler un certain nombre de choses qui existent et qu'on avait tendance à oublier, c'est-à-dire renforcer les marquages pour les écoles, sécuriser les sorties des écoles en éventuellement diminuant, en supprimant une ou deux places de stationnement qui gênent la visibilité, ce sont des choses qui existent et la lutte contre le stationnement gênant aussi. Parce que, tout cela, je suis toujours très prudent par rapport cela quand on change l'habitude, il faut que ça fasse partie d'un ensemble et qu'on réfléchisse globalement par rapport à ça, on va le faire je pense dès lundi, dès le 11.

Mme Marie ZEHAF : Non, pas le 11, c'est un peu compliqué, il y a un bon linéaire et il faut effectivement s'assurer qu'il y a toute la sécurité pour les cyclistes, que ça soit prêt effectivement le plus rapidement possible en fait.

M. LE MAIRE : En tout cas, on fera l'essai comme tu l'as dit.

Ce que j'ai demandé par contre c'est que l'on puisse remettre des arceaux pour les vélos.

Mme Marie ZEHAF : Oui, ça, je l'ai dit aussi.

M. LE MAIRE : On en avait parlé, les arceaux pour les vélos, je pense qu'il faut en remettre quelques-uns.

Michel LOYAT.

M. Michel LOYAT : Merci, Monsieur le Maire.

On est bien sûr, dans un contexte politique très particulier, vous l'avez rappelé, on est encore en campagne électorale, puisqu'il y a eu un tour, il n'y a pas eu le deuxième et en même temps on est avant tout mobilisé pour faire face à la crise sanitaire et pas uniquement sanitaire d'ailleurs, économique, sociale etc. et je pense et j'en suis même sûr, dès le lendemain des élections, chaque élu, dans son domaine de compétence, a assumé ses responsabilités et vous naturellement en première ligne puisqu'en tant que Maire vous avez des responsabilités énormes et en tant que Président de la Communauté urbaine. Vous l'avez dit, Nicolas BODIN l'a dit, je ne vais pas être long, mais je le souligne quand même, passés, on va dire les huit, dix premiers jours où effectivement il n'y avait pas Zoom, il n'y avait pas de réunion de Municipalité mais bon, pour autant, tous les jours vous deviez faire face aux décisions mais très rapidement les municipalités ont eu lieu en visioconférence. Je crois, que du côté

des Bureaux d'Agglo, enfin je dis *Je crois*, j'en fais partie, j'y suis chaque fois. Je crois même qu'il y en a eu davantage qu'en période habituelle, c'était presque toutes les semaines, et ça a été très efficace, le débat a eu lieu et à l'intérieur des municipalités même si la configuration -je ne peux pas détailler- était un peu particulière, puisqu'il y a eu différentes listes, on n'était pas tous sur les mêmes listes, moi, je n'étais aucune liste d'ailleurs, j'en soutiens une, mais il n'empêche, en municipalité, on continue de travailler comme on travaillait avant. C'est-à-dire en tant qu'élus, on fait des propositions, il y a débat, prenons le cas de l'éducation, on a eu plusieurs municipalités par rapport aux écoles, et ensuite il y a la décision qui est prise. Et vous avez effectivement fait le choix d'associer très largement, vous pourriez le faire beaucoup moins, sur toutes les décisions que vous avez dû prendre, et certaines vous avez dû les prendre très rapidement, vous allez certainement y revenir par rapport aux masques, c'est parce que vous deviez le faire très rapidement mais vous avez tenu informé tant le Bureau de la Communauté urbaine que la municipalité.

On n'a pas convoqué les journalistes pour montrer que la municipalité, en plus je pense que la population, ce n'était pas le premier souci mais il n'empêche, il faut le souligner, ça continue à fonctionner et pour un temps que l'on ne connaît pas.

M. LE MAIRE : Que je l'espère le plus court possible.

M. Michel LOYAT : Que pour un temps que l'on ne connaît pas en tout cas exactement.

Maintenant, je fais le lien avec le point précédent. Sur le point précédent c'est-à-dire comment adapter des dispositifs en matière de mobilité dans ce contexte qui est complètement différent, il y a eu des débats et c'est normal. Il n'y a pas pour autant, je tiens à le dire, il n'y a pas les partisans du vélo et les partisans de la relance économique.

Après, qu'il y ait des sensibilités un peu différentes, je vous dirais que si on avait tous la même sensibilité, il ne faudrait qu'une liste et entendre certains discours, d'ailleurs, je me demande s'il y en a encore qui voudront être maire, mais j'imagine qu'il y aura quand même plusieurs listes. On a des débats et puis je crois, que sur Besançon, on n'a pas des débats refermés sur nous-mêmes.

Il y a, je lisais encore, l'association des Départements de France, donc sur l'écomobilité, le plan gouvernemental etc. Une des réalités, et je vais m'arrêter là, même si ça relève plus de la Communauté urbaine que du Conseil municipal mais je pense que ça intéresse quand même les collègues et les habitants.

Une des réalités, c'est que le 11 mai, on va mettre à peu près 84 % de l'offre niveau du réseau urbain. C'est un des niveaux élevés en France.

M. LE MAIRE : Les plus hauts de France.

M. Michel LOYAT : Mais malgré ça, malgré ça, bien sûr, tout est en œuvre pour assurer la sécurité. La sécurité des agents, il y a déjà des dispositifs mais la sécurité des usagers. Avec la distanciation physique etc.

Donc avec 84 % de l'offre, la capacité pour transporter les personnes est bien sûr, est beaucoup plus faible que ce qu'elle était auparavant d'où l'importance d'agir sur tous les leviers. Je crois qu'il y a une réunion avec les acteurs économiques sur la désynchronisation lundi, c'est un des leviers importants, le télétravail, etc. il faut qu'il y ait moins de déplacements, c'est impératif. Il faut qu'il y ait moins de déplacements. Il y aura de fait, moins de personnes dans les transports en commun, même si, je tiens à le souligner, la fréquentation à Besançon est faible mais n'est pas du tout marginal. Ce lundi c'était 14 500 voyages/jour, c'est-à-dire on est à peu près à 16 %, 17 % d'une fréquentation de temps normal avec une offre de 40 %. Ce n'est pas du tout marginal. Ce n'est pas quelques centaines de personnes. Sur la périphérie, c'est un peu différent, c'est beaucoup plus faible mais sur la périphérie aussi l'offre sera élevée et encore plus élevée lorsque les collégiens, c'est-à-dire à partir du 18 mai, retourneront dans les collèges.

Donc, il faut favoriser effectivement les modes alternatifs, je ne vais pas reprendre ce qu'a pu dire Marie ZEHAF, et profiter du fait qu'il devrait y avoir moins de circulation, c'est ça l'optique d'aménagements provisoires éphémères, profiter du fait qu'il y aura moins de circulation pour essayer des choses, voilà. Et puis ce sera éphémère et provisoire puisqu'on pense quand même que les élections, j'espère d'ailleurs, que ça ne sera pas au-delà de septembre, octobre. On ne va pas se lancer dans des grandes réflexions sur le PDU etc. on va laisser ça à nos successeurs.

M. LE MAIRE : C'est ce que j'ai dit. Je crois que ces aménagements sont proposés pour tester un certain nombre de choses. Après, il y aura peut-être besoin, certainement même, d'une vision plus globale et une vision renouvelée.

M. Christophe LIME : Moi, je suis très satisfait du discours de ce soir sur la fonction publique et les fonctionnaires, j'ai l'impression que tout le monde est devenu communiste. C'est drôlement bien, c'est-à-dire il y a quelques mois, les fonctionnaires étaient a priori des pestiférés sur un certain nombre de choses, sur un certain nombre de points, y compris qu'on votait sur des éléments qui amenaient à des réductions importantes et qu'aujourd'hui on s'aperçoit que tout compte fait cette fonction publique, y compris même amoindrie et j'y reviendrai tout à l'heure, elle tient debout et elle s'appuie sur un certain nombre de gens d'une façon intéressante. J'ose espérer que tout le monde aura un petit peu de mémoire dans les mois à venir et dans les années à venir pour éviter que ce qui est aujourd'hui des amortisseurs sociaux ne redevienne pas comme on l'a dit il n'y a pas si longtemps des fardeaux sociaux. Je rappelle quand même qu'il y a quelques semaines, on considérait que l'aide aux plus défavorisés coûtait de l'argent monstre, pour peu de résultats.

Maintenant je viens sur les masques, là aussi amoindrissement de la fonction publique qui a du mal à réagir par rapport à ces éléments-là, au-delà des discours qui ont été très contradictoires où on s'aperçoit qu'aujourd'hui les discours étaient plus liés au fait d'un manquement important dans le cadre industriel et dans le cadre d'une redistribution sur un certain nombre de points. On s'est aperçu que ce sont les collectivités, une nouvelle fois, qui ont été obligées de reprendre la main par rapport à une compétence au niveau national.

Je rappelle que l'aspect de la couverture sanitaire est d'une responsabilité de l'État, est une responsabilité de l'État et y compris tout ce qui est assuré par les collectivités au titre de l'aspect sanitaire est remboursé par l'État sur un certain nombre de dispositifs. Et là je pense qu'on a une vraie carence au niveau industriel. On l'a aussi aujourd'hui et j'ose espérer que là on tirera les enseignements de s'apercevoir que 80 % de nos médicaments sont fabriqués à l'étranger. Je le disais quelquefois un peu en boutade, on peut avoir la bombe atomique, si demain on n'a plus un médicament pour pouvoir soigner et aujourd'hui de s'apercevoir que dans les pharmacies, on n'est plus capable d'avoir de l'aspirine, on doit quand même s'interroger sur un certain nombre de dispositifs.

Donc, pour revenir sur les masques, je pense que nos collectivités et la nôtre ont fait tout ce qu'elles ont pu et je pense que notre Maire-Président s'est beaucoup battu, comme beaucoup d'autres collectivités pour pouvoir obtenir un certain nombre de points pour pouvoir protéger déjà nos propres personnels et notre propre population et je pense que là, ça devient indispensable.

Je pense que la première proposition de l'État de rembourser la moitié des masques n'est pas suffisante, elle doit rembourser l'intégralité des masques qui ont été achetés par les collectivités parce que je répète, la compétence de la couverture sanitaire relève de l'Etat et je souhaite que l'on fasse remonter cette information au niveau de l'ensemble du Préfet parce que c'est à eux de pouvoir assumer un certain nombre de dispositifs.

Je terminerai parce qu'on aura aussi à rediscuter d'un certain nombre de dispositifs et je voudrais quand même revenir sur cet aspect de la protection sociale, rappeler quand même qu'elle a été créée en 1946 à la sortie de la guerre par un ministre communiste qui disait à l'époque mettre à l'abri de l'avenir sur la vieillesse, la maladie et pouvoir protéger une famille. J'ose espérer qu'on retiendra ça parce que là aussi, le Président de la République a repris dans un de ses discours « Les jours heureux ». Je rappelle que c'était le programme du CNR avec des grandes avancées sociales et économiques et j'ose espérer que dans les mois à venir, on aura le même état d'esprit qu'on a pu connaître à cette époque-là, y compris du rassemblement derrière un certain nombre d'idées qui étaient très progressistes et qu'aujourd'hui on doit mettre en œuvre. Merci.

M. LE MAIRE : Les masques, je répondrai globalement tout à l'heure.

M. Philippe MOUGIN : Merci, Monsieur le Maire.

Moi, j'ai été un petit peu, je ne veux pas dire choqué par les propos de M. LIME, au départ mais c'est vrai que discours allant, je suis un petit peu d'accord avec lui, finalement.

Il avait abordé un peu trop vite le sujet, un petit peu violemment, je pense. Il m'a un petit peu damé le pion justement, on parle de l'impact et l'adaptation de la Ville à la crise sanitaire.

Alors évidemment, la Ville n'a pas toujours des centaines de milliers de masques à disposition. Mais Monsieur LIME l'a dit, on a abandonné depuis longtemps la souveraineté en matière industrielle. Souveraineté du médicament, souveraineté de beaucoup de choses, on l'a vu avec Alstom, vous avez vu ce qu'il se passe en ce moment, jusqu'à ce que l'État, je vais dire peut-être un petit peu grossièrement mais « pique » les masques à la Région. Vous vous rendez compte à quel point on en est.

Heureusement, enfin heureusement, je ne sais pas ce ne sont peut-être que des paroles, notre chef d'État et les pouvoirs publics viennent de s'apercevoir quand même et de dire qu'il fallait relocaliser, réindustrialiser la France. Depuis combien de temps ces choses-là étaient demandées par les uns et par les autres ?

Monsieur LIME l'a souligné, 80 % des médicaments produits en Chine, vous vous rendez compte ! C'est la même chose, évidemment je vais peut-être un peu m'égarer, on le voit pour Alstom, une branche qui était névralgique, vitale pour notre énergie nationale, on a laissé partir ce morceau d'industrie à l'étranger. Finalement, on n'est plus maître de la situation. C'est une leçon qu'il faut... qu'il faut retenir, et je pense que tous les élus, je vais en finir là, tous les élus locaux, maires, les élus nationaux, députés, sénateurs doivent monter au créneau pour dire maintenant ce que vous venez de dire, il faut le mettre en pratique. Les mots c'est une chose mais faire les choses c'est mieux.

M. LE MAIRE : Oui.

M. Philippe MOUGIN : Et je pense qu'il faut prendre conscience actuellement, même si ça coûte un peu plus cher que les faire produire à l'extérieur, faire retravailler les gens en France et quand on analyse la situation, même si c'est un peu plus cher, ce sont des travailleurs en plus...

M. LE MAIRE : Des cotisations en plus dans les caisses.

M. Philippe MOUGIN : ... des cotisations en plus, et je pense qu'au bout du compte on s'y retrouvera et même si on ne s'y retrouve pas totalement, au moins on aura une souveraineté et on aura les masques en temps voulu.

Un exemple, pour terminer, fin mars, je suis contrôlé évidemment, on est tous obligé d'aller faire ses courses, je suis contrôlé par la police municipale de Besançon, je vous ai envoyé un message d'ailleurs à ce propos, pas de masques, pas de gants, rien du tout et c'est là qu'on s'aperçoit des lacunes qu'on peut avoir même au niveau local.

M. LE MAIRE : La police municipale a des masques.

M. Philippe MOUGIN : Oui, là actuellement, mais je parle au début de la crise, c'est le vendredi -je peux vous citer le jour- c'est le vendredi 20 mars.

M. LE MAIRE : On a été confiné depuis le 17. Le 20 mars, c'est tout à fait possible.

M. Philippe MOUGIN : Confiné depuis le 13.

M. LE MAIRE : Je crois, très honnêtement, enfin bon, peu importe, il y a même des gendarmes qui n'avaient pas de masques.

M. Philippe MOUGIN : Le confinement officiel a été décidé le 13 mais on nous a demandé de rester chez nous le 13 et les gens sont allés voter le 15. Il y a déjà une contradiction, vous voyez.

M. LE MAIRE : On ne va pas refaire le débat.

M. Philippe MOUGIN : Non, on ne va pas refaire ce débat-là, mais c'est pour dire qu'il faut que vous, élus, vous fassiez remonter tout ça et fassiez pression sur les élus nationaux pour avoir une politique de souveraineté nationale. Il en va de...

M. LE MAIRE : Je regardais ce matin, 80 % de la pénicilline vient de Chine par exemple. 80 %.

Mais je crois Monsieur MOUGIN qu'il y a une prise de conscience nationale par rapport à ça.

M. Philippe MOUGIN : Heureusement mais c'est bien tard.

M. LE MAIRE : Je pense que le Président de la République l'a dit et il a bien fait de le dire, je pense que cela se fera, je crois que ce n'est pas possible de le faire autrement. On doit rester maître d'un certain nombre d'organismes publics bien sûr mais aussi de ce qui est stratégique, comme par exemple l'aéronautique, l'aéronautique, c'est stratégique. La santé, on se rend compte que c'est stratégique, qu'on puisse contrôler tout ça. Parce que les masques, il y avait des masques mais il y en avait à hauteur d'une crise genre une grippe traditionnelle, pas à cette hauteur-là.

Je reviendrai dessus.

Moi, je suis persuadé que, effectivement, les stocks sont mis en place et on va tirer les leçons de cet avatar.

M. Philippe MOUGIN : Je ne sais pas Monsieur le Maire, parce que comme disait M. LIME, il l'a laissé entrevoir mais quand vous regardez en 2001, on avait...

M. LE MAIRE : Monsieur LIME n'est pas connu pour un être un bon soutien du Président de la République.

M. Philippe MOUGIN : Non, non mais il est dans le vrai au début c'est sûr qu'il l'a dit un petit peu violemment.

M. LE MAIRE : Ça se saurait.

M. Philippe MOUGIN : En 2001, il y avait 11 lits pour 1 000 personnes maintenant il n'y en a plus que 6. Il y a quand même un message...

M. LE MAIRE : Il faut regarder les choses. Vous savez, maintenant, il y a un développement au niveau de l'hôpital qui est très important et qui n'est pas forcément une mauvaise chose, ce sont les soins ambulatoires. On rentre le matin et on sort le soir... je ne suis pas médecin mais en tant que Président du Conseil d'administration... pas pour la réanimation...

M. Philippe MOUGIN : Ça fait des mois que les gens se bagarrent pour avoir...

M. LE MAIRE : On parlait des lits, puisqu'il parlait des lits. Mais on va peut-être revenir au sujet. On est en train de partir, on est là jusqu'à 23 ou 24 heures. Remarquez, on est bien mais quand même.

On va revenir au sujet.

Mme Anne VIGNOT : Justement, du coup c'est vrai que c'est un rapport important, puisqu'il est question de comment est-ce qu'on envisage l'avenir. Parce que face à cette crise mondiale de la santé en lien avec celle de l'écologie, il ne faut pas l'oublier, nous élus de toutes sensibilités, et de toutes collectivités aussi, tous, tout ça nous oblige à faire cause commune pour mettre tout en œuvre pour répondre le plus immédiatement possible aux besoins des personnes et des organismes publics comme privés.

Mais aussi, élus communaux, nous avons le devoir de dessiner dès à présent la ville de la transformation, de la résilience, de la solidarité écologique et non pas celle d'un retour qui ouvrirait à nouveau un boulevard aux vagues de pandémie. Parce que ce mot retour qu'on entend très souvent, il peut nous inquiéter.

Si le temps de l'analyse et des diagnostics devra venir très vite, pour l'instant il faut agir sur tous les leviers le plus rapidement possible et c'est ce qui est en train d'être fait et donc ce Conseil municipal doit donc être concentré sur les solutions dans l'immédiat mais aussi sur des choix à moyen et long terme permettant de tourner le dos définitivement à l'ancien monde.

Dès à présent, nous savons qu'une partie des réponses se trouve dans des actions dont voici quelques exemples saillants. Bien sûr, la protection dont tu parleras tout à l'heure et qui est, de toute façon, préalable à toute solution. La Ville a investi pour apporter du matériel de protection auprès de chacun, tu nous le diras tout à l'heure, les écoles dont on a parlé aussi et l'importance que cela représente, le système de santé dont on vient d'aborder aussi, les failles dans lesquelles il se trouvait et les fragilités qui avaient été dénoncées pendant des mois et des mois, entraînant des grèves. Il ne faut pas oublier que ces mouvements de grève, ils expliquaient très clairement la situation de problématique de matériel, et de plus petit matériel. Un exemple quand même assez symbolique, quand nous étions allés voir les personnels de l'hôpital, qu'est-ce qu'ils nous ont dit à l'époque au niveau des Urgences, qu'est-ce qu'ils

leur manquaient ? Des thermomètres. Je ne sais pas si c'était prémonitoire de la grippe qui allait ensuite frapper notre pays mais on voit bien qu'il y a des choses qui étaient très clairement inadmissibles.

Donc, aujourd'hui le système de santé est en train, j'espère, d'être révisé et j'espère qu'il sera soutenu et qu'on en tirera les leçons.

La production locale, c'est aussi quelque chose qui est une nouvelle leçon. La production locale et donc, la réduction des dépendances aux autres territoires. C'est quelque chose qui nous anime tous désormais. Puisqu'on a vu combien, quand on arrêta de faire fonctionner le monde entier, eh bien, heureusement que nous avons des ressources sur notre local. L'agriculture de proximité, l'aide alimentaire, la gestion de l'eau, le logement même et je sais aussi que par exemple, les entreprises pour celles dépendantes des fournisseurs extérieurs sont aujourd'hui amenées à penser différemment leur production, car elles ont été victimes de cette dépendance.

Donc, dès à présent des choix que Jean-Louis présente maintenant et vont permettre d'accompagner la crise économique que vivent les acteurs de l'économie avec des propositions qui sont faites.

Si l'État, la Région, le Grand Besançon et Besançon, nous nous unissons pour apporter les aides à l'activité économique, sous toutes ses formes, y compris l'activité culturelle et sportive qu'on verra tout à l'heure, il est indispensable que les dispositifs d'accompagnement soient co-construits, car chacun connaît son métier, ses forces et ses faiblesses. Le pire danger serait de se fourvoyer sur des solutions pensées par les autres et plus encore que les promesses ne puissent être tenues.

M. LE MAIRE : Je vous demanderai de respecter -là on est déjà à 4 minutes- de respecter le temps parce que faute de quoi on ne va jamais s'en sortir.

Mme Anne VIGNOT : D'accord, je conclus.

M. LE MAIRE : S'il te plaît.

Mme Anne VIGNOT : Qu'il était important qu'on mette en œuvre un certain nombre de solutions, de solutions qui effectivement nous fassent prendre la direction d'un nouveau monde, parce que c'est ce nouveau monde vers lequel les gens portent leur espoir au vu de la situation dans laquelle finalement l'ancien monde nous a mis.

M. LE MAIRE : 4 minutes 32. Merci Anne. Quand on passera le temps des 2 minutes, je vous le dirai, je ferai un Top 2 minutes, pour que vous vous rendiez compte. On est au rapport numéro 2. Je vous dis ça comme ça.

Ce sont des sujets importants. C'est bien qu'il y ait débat, mais enfin j'attire votre attention là-dessus.

Jacques GROSPERRIN. Top départ !

M. Jacques GROSPERRIN : Merci Monsieur le Maire.

C'est vrai que nous sommes au rapport n° 2 sur l'adaptation de la Ville sur la crise sanitaire.

Je voudrais dire plusieurs choses. Je voudrais revenir dans le débat.

Rendre hommage, vous savez Pierre SANSOT est un philosophe qui a écrit un ouvrage *Les Gens de peu* et les gens de peu, on les retrouve chez les fonctionnaires. Christophe a raison, on les retrouve dans les catégories A, B mais surtout C et voire chez les contractuels. Donc il faut penser à eux, parce qu'ils ont été encore plus présents pendant la crise, ils ont fait preuve de solidarité et vraiment je voudrais au nom de tous les remercier et je sais que vous le faites aussi.

Le deuxième point, c'est le télétravail, c'est une nouvelle forme de travail. Je pense qu'il y a une vraie réflexion pour la suite, pas simplement par rapport à une conjoncture écologique, parce que je pense que sur l'empreinte écologique, il y a des choses à faire et ça peut aider aussi, ça peut aider dans les transports, ça peut aider, ça peut décongestionner, ça peut apporter beaucoup de choses, ça a des intérêts, ça a des avantages, ça a des inconvénients parce qu'il faut être capable de se déconnecter du travail à un certain moment mais à mon avis il y a une réflexion qu'il faudra engager pour le futur proche.

Ensuite, je voudrais remercier les élus qui sont engagés, j'en ai vu quelques-uns, certains se reconnaîtront, moi, je courrais et eux travaillaient parce que je crois que certains ont beaucoup travaillé, et puis l'ont fait de manière discrète et efficace.

Et puis, pas tout à fait en fin, mais l'avant dernier point, je voudrais vous féliciter pour les masques. On a vu que la Grande distribution avait moins de difficulté que vous les communes, les villes et les agglomérations, c'est compliqué mais vous le faites avec beaucoup d'engagements.

Et puis je voudrais dire, vous en avez parlé tout à l'heure, sur la proposition de loi, c'est un amendement de Jérôme DURAIN qui n'est pas passé pour différentes raisons mais qui a mis en garde ceux et celles, qui se reconnaîtront ici, qui utilisent le fait de distribuer du matériel luttant contre le COVID à des commerçants qui sont de leur équipe municipale, avec des adjoints qui le font avec des gens de leur équipe municipale. Leur propre équipe, pas municipale mais de l'équipe de campagne. Donc les uns et les autres se reconnaîtront ici, ce sont les mêmes d'ailleurs, pour que chacun puisse comprendre qu'ils ont eu du mal à trouver des masques au niveau français et puis qui disaient que le masque ne servait à rien parce qu'ils n'en avaient pas.

Enfin, je voudrais dire que certains l'ont fait de manière très discrète, et c'est ce qu'a répondu d'ailleurs le ministre, le Premier ministre. On peut faire cela, je ne veux pas citer, mais mon voisin de gauche, Emmanuel DUMONT, le fait de manière très discrète. Tous le font de manière très discrète. Je crois que ça veut dire qu'à un moment donné on est capable de faire des choses sans que ça revienne au niveau de la presse.

Et enfin, pour ceux qui parlaient de l'hôpital, je crois qu'il y a la possibilité ou peut-être l'intérêt de mettre en place un conseil communautaire extraordinaire sur le CHU, parce que je crois qu'il y a des pistes à avancer. Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci. 2 minutes 18, c'est bien.

Laurent CROIZIER.

Ensuite, Éric ALAUZET. Il y en a encore d'autres ? Non. Je n'en vois pas d'autre. Je clôture après.

Monsieur CROIZIER, allez-y.

M. Laurent CROIZIER : Oui, merci, Monsieur le Maire.

À mon tour, je vais saluer toutes les initiatives spontanées qui se sont mises en place dans tous les quartiers, de toutes parts, de citoyens lambda, de colistiers, de tous les bords et je transmettrai à Monsieur FAGAUT les articles de presse de ses propres colistiers que je félicite pour leur action et d'autres aussi.

Moi, je crois que tous ceux qui donnent de leur temps au service des plus fragiles et qui font vivre cette valeur qui nous est chère qui est la solidarité. Je crois qu'on se doit de les applaudir des deux mains et surtout pas d'en faire des polémiques politiciennes.

Moi, je voudrais saluer trois décisions, Monsieur FOUSSERET que vous avez prises.

La première, c'est les masques. Je pense qu'il était extrêmement important de prendre cette décision et de ne pas attendre une décision qui viendrait de l'État. Vous l'avez fait à la bonne échelle. Je pense que le Grand Besançon était la bonne échelle et que cela permettait aussi une solidarité entre les communes qui n'en avaient pas forcément les moyens.

Ensuite ça peut paraître anodin, mais une deuxième décision que j'ai beaucoup appréciée, c'est de maintenir les marchés alimentaires. Vous avez demandé une dérogation auprès du Préfet et tous les habitants n'ont pas la possibilité de se déplacer, il était essentiel que l'approvisionnement de proximité...

M. LE MAIRE : Il me l'a accordée.

M. Laurent CROIZIER : ... dans tous les quartiers puisse être maintenu. Je crois que les circuits courts, les producteurs locaux doivent prendre une place peut-être plus importante encore dans nos habitudes de consommation.

Et puis, troisième décision que je voulais saluer, c'est la décision de rendre gratuit les places de stationnement dans les rues et parkings de Besançon. Il s'agissait d'un gros effort financier et je crois que les Bisontins ne le mesurent pas forcément mais c'était aussi une façon de simplifier la vie des habitants, tous ceux qui ont poursuivi leur travail pendant le confinement. Les commerçants de quartier par exemple m'ont dit que les places de stationnement, la gratuité, leur ont permis de conserver une partie de leurs clients et c'était très important.

Et sur ce sujet, on sait qu'avec les mesures de distanciation physique dans les magasins, les temps de stationnement risquent de s'allonger, alors clairement au centre-ville où des mesures très attractives en matière d'accessibilité de stationnement sont absolument nécessaires, je pense que dans les rues commerçantes, hors centre-ville, étendre la gratuité d'un quart d'heure à une demi-heure serait une bonne mesure de soutien aux commerces de proximité.

M. LE MAIRE : Je m'excuse je n'ai pas suivi, je demandais un renseignement. La dernière avec le commerce ?

M. Laurent CROIZIER : Je disais que dans les rues commerçantes, il serait intéressant d'étendre le quart d'heure de gratuité à une demi-heure parce que les mesures de distanciation physique vont allonger forcément les temps de stationnement et ce serait dommage que les habitants en subissent les conséquences.

Concernant la voie qui va être réservée aux vélos et aux bus, moi, je suis assez sceptique mais j'attends le résultat de l'expérimentation.

M. LE MAIRE : On verra bien. On teste.

M. Laurent CROIZIER : Je suis assez sceptique sur le caractère stratégique du parcours, pas sur le fait de mettre en avant le vélo mais sur le caractère stratégique du parcours choisi.

M. LE MAIRE : Vous êtes à 2 minutes 36.

M. Laurent CROIZIER : Je n'ai pas le sentiment que ça a été pris en concertation avec notamment les acteurs économiques, et moi, j'appelle à la vigilance, je dis : attention à la sécurité des vélos et des bus sur la même voie, moi -entre guillemets-, ça me fait assez peur.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Éric ALAUZET pour terminer.

M. Éric ALAUZET : Merci Monsieur le Maire.

Je m'étais limité dans ma première intervention au sujet du rapport c'est-à-dire le confinement et le déconfinement. C'est parti un peu dans tous les sens.

Alors, deux points. Le premier sur les mesures énoncées par Marie ZEHAF et précisément la réservation depuis sur les tours de l'Amitié jusqu'à Léo Lagrange d'une voie réservée pour les vélos.

Je me dis qu'il aura fallu 20 ans, mais ce n'était pas tout à fait cette proposition-là que j'avais faite il y a... j'étais jeune élu, avant 2000, c'était de réserver la voie pour les bus. Pour les bus sur ce tronçon-là qui était le moins encombré de tout le boulevard parce que de l'autre côté, côté Est, c'était beaucoup plus encombré et un peu moins facile. Bon. Mais c'est une bonne mesure. Elle me paraît un peu isolée de l'amont, de l'aval, donc à mon avis ça manque d'ambition mais c'est fait un peu dans la vitesse et la précipitation. Mais ça manque quand même d'ambition.

Mais la question qui peut se poser c'est que, alors ça va être favorisé par le fait qu'il y aura moins de voitures, a priori, pour autant les voitures seront stockées sur une seule voie et les bus aussi, sur cette voie-là, donc je pense qu'il faut regarder...

M. LE MAIRE : Sauf que pour l'instant il y a aussi une réflexion qui est engagée...

M. Éric ALAUZET : Je termine Monsieur le Maire, je termine. Je pense qu'il faudrait regarder s'il ne faut pas mettre des bus et des vélos parce que ce serait dommage que les bus soient ralentis alors même qu'ils vont déjà être un peu moins attractifs. Ça, c'était mon premier point.

M. LE MAIRE : Je veux dire une chose par rapport à ça, je ne suis pas allé jusqu'au bout, effectivement, cette remarque-là on l'a faite ensemble, et qu'on va étudier effectivement la possibilité, ça a été dit avec Michel, la possibilité de mettre des bus justement dessus. Ça va dans le sens.

Michel tu veux préciser, peut-être.

M. Michel LOYAT : Par rapport à cette cohabitation bus, vélos, moi, le retour que je ferais de la part de KEOLIS, du délégataire, c'est que ça se passe bien. Il n'y a pas de problème particulier que feraient remonter les conducteurs etc.

Quant à la proposition que tu viens de faire, cela fait partie des choses qui seront à étudier.

Maintenant concernant le manque d'ambition, je dirais ce n'est qu'un début, continuons le tracé. Le boulevard va plus loin, il ne s'arrête pas rue de Vesoul. Après si le test est concluant, c'est juste comme ça, je lance une bouteille à la mer. La partie la plus peuplée et la partie où ça serait le plus intéressant pour les cyclistes, c'est la partie entre Palente et rue de Vesoul. Je lance les choses.

D'ailleurs au PDU (au Plan de Déplacement Urbain), cet axe sur le boulevard, il y a déjà un certain nombre d'années, c'était bien prévu... enfin prévu mais c'est dur à réaliser mais je pense que c'est un bon début.

M. LE MAIRE : Je me souviens il y avait des projets très importants.

M. Éric ALAUZET : J'avais un deuxième point.

M. LE MAIRE : Je veux bien mais le problème c'est qu'on va être à 5 minutes. Moi, Je ne contrôle plus rien et ça, ça ne me plaît pas. Je te donne une minute sans quoi on va partir dans toutes les directions. Toi-même tu l'as dit.

M. Éric ALAUZET : Et ça tombe sur moi, bien sûr !

M. LE MAIRE : Non, écoute, tu as parlé 4 minutes. Vas-y, Je ne veux pas couper la parole à un parlementaire. Certainement pas.

Termine. Je te demande d'aller assez vite.

Vas-y.

M. Éric ALAUZET : Puisque c'est parti un peu dans tous les sens sur la globalité, on est dans une période où évidemment ce n'est pas anormal et ce n'est pas qu'ici où chacun explique qu'il a bien raison de penser ce qu'il pense depuis si longtemps, et qu'enfin on va prendre en considération son propos, ses propositions, alors c'est les nationalistes, c'est les libéraux enfin bref, tout le monde a raison.

Alors, je pense qu'on est dans un moment au contraire, ce n'est pas réciter sa doctrine qui importe mais de se poser des questions mais tout le monde, moi y compris et tous, et je pense qu'on est dans ce moment-là plutôt que de répéter ce qu'ont dit les uns et les autres depuis longtemps.

De la même façon que la crise sanitaire qu'on vient de connaître, elle révèle un certain nombre de choses qu'il faut analyser lucidement pas simplement dire on n'a pas mis assez d'argent et assez de moyens. L'Allemagne dépense beaucoup moins que nous sur la santé mais elle a fait d'autres choix que nous avec moins d'argent que nous. Elle a fait des choix notamment sur le fait qu'il y avait beaucoup plus de lits de réanimation, que nous, elle n'a pas plus de masques que nous. Ils ont les mêmes problèmes, tout le monde a les mêmes problèmes que nous. C'est le moment de se poser un certain nombre de questions de fond.

Je crois que la grande leçon, je ne prétends pas avoir raison, non plus, je ne vais pas faire ce que je reproche éventuellement aux autres, c'est la culture de santé publique qui est absente de notre pays. On a cru qu'on avait vaincu les virus, les infections, de la même façon qu'on a cru qu'on dominait la nature et qu'on pourrait en faire ce qu'on voulait et tout cela se rappelle à nous de façon violente et révèle, en tout cas sur la question de la santé publique, c'est ça le vrai sujet, les failles, des failles ; des failles considérables dans notre système et qu'il faut revoir et c'est d'abord les questions de philosophie, d'état d'esprit, de priorité, sans doute un peu de moyens.

Voilà ce que je voulais dire.

M. LE MAIRE : Merci.

Je voudrais revenir un instant sur les masques. Les masques, effectivement c'est un vrai sujet dont nous parlons depuis très longtemps. Il y a environ un mois, j'ai pris la décision de commander des masques. Peut-être même plus d'un mois, peut-être cinq semaines qu'on a pris cette décision de prendre des masques puisque c'est la Présidente de Région qui avait alerté qu'il y avait une commande groupée avec Dijon, qu'on allait avoir sous une dizaine ou une quinzaine de jours... ceci dit, je n'y ai jamais cru, puisqu'ils sont arrivés il y a 8 jours et encore parce que je suis intervenu auprès de la Direction des douanes qui m'a bien facilité les choses. L'administration des douanes a été très compréhensive.

Donc on en a commandé 500 000, Dijon 1 million. Donc on en a recommandé avec Gabriel BAULIEU, on a décidé qu'il fallait que ce soit pour l'ensemble de l'Agglomération, nous, on a recommandé 500 000 qui sont arrivés. Nous avons donc actuellement, en stock, un million de masques, ceux que vous utilisez ce soir. Un million qui sont là.

J'ai déjà demandé effectivement qu'on puisse être remboursé pour cela au niveau local, au niveau national, je pense qu'effectivement, 50 % je pense qu'on le sera moi, moi je pense qu'il faudrait aller au-delà des 50 %.

Ce million de masques, on l'a déjà. C'est ce million de masques qui va être distribué, 2 masques par habitant à partir de demain matin. Je félicite au passage le personnel du Grand Besançon et de la Ville, d'ailleurs ce sont les mêmes mutualisés, qui ont, effectivement, mis sous enveloppe ces masques dans les conditions d'hygiène, tables désinfectées, gants, masques, tout ce qui va bien.

Ces masques vont être distribués cette semaine.

Je rappelle aussi que beaucoup avaient été alertés par un courrier, tous ne l'ont pas reçu ce courrier. Ce que je veux dire, c'est qu'il y a un certain nombre de points, vous regardez sur le site de la Ville, il y a un certain nombre de points de distribution. Si les personnes se présentent... on va faire confiance aux gens, s'ils se présentent avec le courrier, il n'y a pas de souci mais s'ils se présentent sans courrier et qu'ils viennent avec une carte d'identité et un justificatif de domicile, on donnera les masques. L'objectif n'est pas de fliquer ça. On peut penser que dimanche, tous les masques qu'on aura distribués c'est peut-être 120 000 et peut-être même plus que ça, presque 200 000 masques. Les mêmes que ceux-ci. C'est la première chose.

L'Agglomération, elle, organise aussi... les communes de la périphérie organisent eux-mêmes la distribution.

Par rapport à cela, j'ai commandé 20 000 masques FFP2 et 4 000 masques pour le Grand Besançon Métropole ce qui fait qu'on a commandé 24 000 masques FFP2, là par contre, je crois qu'ils ne sont pas encore arrivés ceux-là. Si ? En partie. Donc, on n'est pas sans rien.

On a aussi des autres masques qui ont été faits par Jura Textiles et une partie par les couturières solidaires qui nous permettent aussi d'équiper notre personnel.

Je tiens à dire quand même que notre personnel... Dès le départ, notre personnel, dès qu'on a eu des masques... Rappelez-vous au début il y avait même des grands scientifiques qui disaient que le masque ne servait à rien. Vous vous rappelez de ça !

Moi, j'ai dit de toute façon, le Directeur Général me dit : « *Est-ce qu'on y va ?* » J'ai dit : « *Écoutez, de toute façon, il y en a qui ne sont pas satisfaits quoi qu'on fasse !* », donc moi, je prends la responsabilité. J'aime mieux qu'on me dise que j'ai trop commandé de masques et que j'ai peut-être dépensé un peu trop d'argent que de ne pas en avoir commandé. D'abord, je me rends compte que nous n'en n'avons pas trop commandé, puisque pour répondre à la question de Ludovic FAGAUT, on doit faire des stocks et on en fera pour ne pas se retrouver dans cette situation-là. Je peux vous dire que ces masques qui sont arrivés ça a été suite à un soutien total du Préfet et du Directeur régional des douanes qui nous a aidés, pour faire en sorte que les masques qui étaient bloqués depuis deux jours à Marignane puissent arriver. Ces masques-là, ils sont là.

Nous avons commandé aussi 353 000 masques tissu pour la Ville, et 400 000, ce qui fait presque 1 million de masques tissu qui sont commandés.

Nous avons cherché à les commander localement. Localement, ce n'était pas possible. Au niveau national, c'était compliqué. Donc, nous sommes passés par Jura Textiles pour une partie, c'est une entreprise du Jura qui est à Orchamps... nous sommes passés par un de nos fournisseurs que nous connaissons, qui est un fournisseur bulgare. Il nous fournit déjà du matériel. Ils ne sont pas faits en Franche-Comté, mais enfin l'intérêt, d'après ce que je sais, on a déjà combien de masques qui arrivent dimanche ? La moitié de ces masques arrive dimanche, ici. Et ces masques, ils pourront être distribués... dimanche, lundi... ils seront distribués la semaine suivante. Avec chaque masque distribué, tant chirurgical qu'en tissu, il y aura un mode d'emploi. Par exemple, il est bien clair les masques en tissu il faut les laver la première fois à 65 degrés, 60 degrés avant de les mettre.

Donc ces masques-là, on aura là 1 million de masques tissu pour répondre aux besoins de la Communauté urbaine. Nous en avons aussi fait distribuer aux gendarmes, pour être sûr que leur famille, puisqu'ils habitent à Besançon, leur famille en ait, aux familles des militaires, aussi.

Et puis j'ai dit que si un certain nombre de personnes sensibles n'avait pas de masque, par exemple, des kinés mais je crois que ça a été réglé depuis le problème, des kinés ou des dentistes nous le ferions.

J'ai dit aussi qu'en termes de solidarité, Besançon, si un certain nombre de communes n'avait pas les bonnes quantités ou les bons matériels, on prêterait des masques à un certain nombre de communes, s'il y avait une difficulté.

D'autres masques ont été commandés pas la Région, on en a recommandé aussi Baudouin. Je ne sais pas s'ils sont dans le paquet de ce que je viens de dire, non ? Ils sont en plus. Ceux-là, selon un scénario bien connu, on les annonce puis c'est la semaine d'après, puis c'est la semaine d'après, puis c'est la semaine d'après. Et je crois qu'il ne faut pas tirer sur les élus qui font ces annonces et qui ne se réalisent pas, c'est que c'est très compliqué et qu'on ne maîtrise pas. D'où l'impérieuse nécessité de recentraliser, ici, sur le territoire national, beaucoup d'entre vous l'ont dit, cette industrie des masques et aussi toute l'industrie qui tourne autour de la santé, cela me paraît absolument nécessaire.

Et puis nous avons aussi des kits, des kits de couture, qui sont donnés à des associations pour fabriquer des masques. Il y a un grand élan de solidarité, il y a eu des milliers de masques qui ont été faits ici localement. On ne parle pas de quelques unités de masques mais on parle de dizaines, de centaines, de milliers de masques. Les couturières solidaires en ont fait pas loin de 10 000. Voilà donc où nous en sommes pour les masques.

Cela dit, il y a une pénurie de gel hydroalcoolique. Moi-même j'ai fait le tour des pharmacies au début pour trouver du gel hydroalcoolique. J'en ai trouvé. Depuis on en a stocké. On a, pour votre information, à peu près 1 200 litres (1,2 m³) de gel hydroalcoolique qui sont stockés aux ateliers. On a des gants en latex qui sont stockés. La Ville de Besançon et l'Agglomération, nous avons joué la solidarité aussi, puisque nous avons donné au CHU des combinaisons étanches de nos peintres, des charlottes, des surchaussures, je crois que comme le monde de l'industrie, d'ailleurs la Franche-Comté qui est un pays très industriel, l'industrie, il faut le dire, suite à un appel lancé par la Chambre de commerce, a vraiment joué le jeu. Il y a beaucoup de masques, de matériels de protection qui ont été donnés par les industriels par Peugeot, par exemple, et d'autres et qui ont permis aussi à nos soignants de travailler dans de bonnes conditions.

Voilà où nous en sommes.

Tout cela coûte de l'argent. Quand même quand on additionne la Ville, le CCAS, et puis l'Agglomération, la Communauté urbaine, on tangente les 2 M€, quand même. Ce n'est pas rien. Mais moi je pense qu'il était de mon devoir de faire ces commandes sans effectivement faire valider ça parce que si on avait fait valider les masques, on les aurait dans je ne sais pas dans combien temps.

Alors après on m'a dit : « *Est-ce qu'il y a le bon tampon, au bon endroit ?* ». Écoutez, moi, je ne suis pas allé voir en Chine s'il y avait le bon tampon au bon endroit.

Les masques en Bulgarie... Pardon ? À partir du moment où j'ai vu que même un simple foulard, un mouchoir ça protégeait, je me dis qu'un masque va nous protéger.

Voilà où nous en sommes et nous serons attentifs. Nous avons déjà commencé à réfléchir à la mise en place d'un stock. Nous serons attentifs pour que ce stock soit permanent puisqu'effectivement, on doit être prêt.

Vraiment entre nous, vraiment qu'entre nous, qui est-ce qui pensait en début de cette année qu'on aurait une crise de ce niveau-là ? Personne ne le pensait. Personne. On a pensé, on a des choses de protection, j'avais même fait acheter... On a même des téléphones satellites, en cas de catastrophe, pour communiquer s'il n'y a plus de réseau, ça marche sur batterie. Mais ça là, qu'il nous fallait avoir des millions de masques, personne, personne ne l'imaginait !

Comme quelqu'un l'a dit tout à l'heure, quand on connaît les conséquences, on donne des leçons mais ce qu'il fallait faire c'était commander quand on l'a fait nous, fin mars, début avril, par-là, je ne sais plus. On a pris des risques, et puis j'ai dit : « *De toute façon, Bon...* » Oui, c'est vrai... Écoutez, oui peut-être. Je ne sais pas.

Voilà, est-ce que vous avez encore des questions sur les masques sans quoi je peux en rester là ?

Est-ce que vous voulez que je fasse le point sur les marchés ou pas ?

Le Marché Couvert avait été à l'origine... la règle était que tous les marchés soient fermés sauf ceux qu'on peut ouvrir sur dérogation. Maintenant c'est l'inverse, vous avez vu, ça a changé.

Tous les marchés étaient effectivement fermés. J'ai été alerté assez tôt sur le Marché Couvert et tout de suite le Préfet m'a dit : « *Il n'y a pas de problème, on l'ouvre* ». Ensuite, effectivement et c'est là que vous m'avez appelé, il y avait un problème de capacité de personnel, c'était 50 personnes y compris le personnel. Mais ça veut dire que comme le personnel, ils étaient déjà 30, il n'y avait que 20 personnes, ce qui ne réglait pas le problème de l'alimentation au centre-ville.

Le Préfet m'a dit : « *Si vous respectez bien les règles barrières, contrôles à l'entrée et à la sortie, pas plus de 50 personnes dedans sans tenir compte du personnel des commerçants, contrôles, gestes barrières, respect de la distanciation, je vous autorise 50* ». Donc le Préfet m'a autorisé 50.

Suite à ça, j'ai eu une autre demande concernant le marché bio, qu'il était impossible de remettre au même endroit. Donc j'ai proposé qu'on le mette sur l'esplanade de l'Hôtel de ville et qu'on y ajoute d'ailleurs des fleurs, des plantes, c'est la pleine saison pour les horticulteurs qui viennent se mettre là, à cet endroit-là. À partir du moment où c'est de l'alimentaire, mais quand on plante des tomates, on peut dire aussi que c'est aussi de l'alimentaire, et le thym aussi ou la sarriette. En tout cas, il y a un marché de ce type-là qui a lieu tous les mardis matin, je crois, sur l'esplanade.

J'ai aussi demandé au Préfet qu'il m'autorise à ouvrir le marché de Palente. Puisque c'est un marché qui est un grand marché de Besançon mais même au-delà pour la Communauté urbaine et le Préfet m'a accordé effectivement ; toujours dans le respect des règles très strictes et on les fait respecter, on contrôle, ça prend beaucoup de temps et beaucoup de personnel. Le marché de Palente a été rouvert. Ça, c'est la situation d'aujourd'hui.

La situation de demain... Ah si ! Il y a aussi un marché que j'ai demandé qu'on réouvre, c'est le marché de la place Cassin pour tenir compte effectivement de l'incendie qu'il y avait eu à Intermarché et de la difficulté qu'avaient les habitants du secteur de se procurer des produits frais, les légumes... donc le Préfet m'a autorisé, toujours avec un strict respect des normes, qui sont respectées d'ailleurs là-bas à Cassin, je vous le dis, donc un retour sur la place Malraux avec maintien des horaires actuels, ça a été accepté, pour ce marché qui fonctionne bien.

Les marchés qui sont autorisés demain, ce que j'ai proposé au Préfet, c'est le maintien du marché retour que je disais un peu en avance sur la place Malraux, maintien des horaires actuels.

Palente, il n'y a pas de possibilités pour accueillir l'ensemble des commerçants titulaires. Il y a des commerçants supplémentaires de produits non alimentaires, et on ne pourra pas les accueillir tous et en plus ce n'est pas de l'alimentaire, c'est peut-être, je ne sais pas, de la mercerie, je ne sais pas tout ce qu'on vend à Palente. En tout cas, on maintiendra le marché de Palente ouvert pour les commerces alimentaires. Si on peut élargir encore un peu, on verra mais tout cela est un peu compliqué.

Le marché de Tarragnoz, il sera maintenu sur le site de l'esplanade avec le maintien des horaires actuels qui sont le mardi matin.

Le marché de la Révolution, il y a un espace suffisant pour distancier les étals. En lien avec Thierry MORTON, on a discuté de ça ensemble, on ouvrira le marché pour les produits alimentaires et non alimentaires, les mardis et les vendredis. Les marchés... comment vous appelez ça ? Les marchés de plein vent, c'est ça, j'ai appris ça, c'est les marchés de plein vent, ça dit bien ce que ça veut dire.

Maintien de la fermeture des marchés le samedi pour les produits non alimentaires. Le non alimentaire, on pourra en acheter le mardi et le vendredi mais le samedi ce sera uniquement l'alimentaire. Il y a des commerçants qui sont peu nombreux et il y a déjà un certain nombre de marchés qui sont ouverts ailleurs.

Voilà pour les produits non alimentaires, ce n'est donc pas possible.

Le marché des brocanteurs de la place Pasteur, pour l'instant on doit maintenir la fermeture. Il y a des problèmes de place et de distanciation, mais on regarde si on ne peut pas trouver une solution.

Le marché des Epoisses, les Epoisses, c'est le marché, c'est impossible de faire respecter la distanciation. Strictement impossible donc il restera malheureusement fermé, tout comme le marché Ile-de-France, parce qu'en plus, ça sert de parking, et il faudrait... c'est quasiment impossible de remettre là-bas le marché et de faire respecter la distanciation. Si on l'ouvrait, donc on serait obligé de le refermer très rapidement.

Les marchés du dimanche.

À Saint-Ferjeux. Le marché restera fermé à Saint-Ferjeux parce qu'il y a sept commerçants, même si je trouve personnellement que c'est un petit marché sympa. Il va rester fermé à Saint-Ferjeux pour l'instant.

À Battant, il y a sept commerçants. Donc à Battant, il va rester fermé mais on regarde quand même s'il n'y a pas des possibilités sur la brasserie, c'est Le Brass'éliande, la possibilité de le mettre là mais le problème c'est qu'il faut qu'on trouve effectivement des accords mais on regarde parce que c'est un marché qui était, qui est très populaire à Battant.

Et je vous assure, vraiment, moi, j'ai la volonté avec Thierry qu'on rouvre au maximum. Ce n'est pas pour ennuyer mais on est obligé de faire respecter un certain nombre de règles, si on ne les respecte pas c'est l'ensemble du dispositif qui risque de tomber. Et je crois que le Préfet nous fait confiance, les services de l'État nous font confiance mais il ne faut pas non plus qu'on joue avec eux, ce n'est pas possible. Ce n'est pas possible.

Et puis, Rivotte. Pour l'instant, c'est pareil, il n'y a pas de possibilité d'étendre ce marché pourtant fort sympathique. Donc on maintiendrait la fermeture de Rivotte.

Le marché Beaux-Arts. Lui, il va continuer comme il fonctionne actuellement. C'est-à-dire il fonctionne bien ; il fonctionne bien.

Et puis, il y a un point d'étape qui sera réalisé fin mai, afin d'envisager la suite à donner aux ouvertures.

Et puis on a dit aussi, il y a déjà pas loin d'un mois quand le marché a été fermé qu'on ne facturera pas les emplacements bien sûr, pas plus que les terrasses. Je vois aussi qu'on annonce que les terrasses ne seraient éventuellement pas facturées. Oui, c'est vrai. Dès le début, on a dit qu'on ne facturera pas les terrasses pendant un trimestre, et maintenant vu la situation, on ne les facturera pas pendant deux trimestres. Voilà les choses qui sont pour l'instant en train d'être faites.

Je vous disais aussi que j'ai reçu aussi le BBRBU – bars, brasseries, boîtes... hôtels de Besançon. La situation est compliquée, on regardera comment dans le cadre des mesures d'accompagnement dont nous parlerons à l'Agglomération, on ne va pas en reparler ici ce soir, voir comment on peut aider tout ce secteur-là. C'est vrai que c'est un secteur très dynamique qui fait partie des choses qui sont importantes à Besançon en matière d'attractivité, au niveau de la vie étudiante, Besançon est une ville qui attire, il ne faut pas que cela change, on en rediscutera.

Voilà par rapport à ça que je pouvais vous dire.

On n'est pas resté inactifs. Merci Thierry MORTON avec tes services d'avoir travaillé là-dessus ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2020

Question n° 3

Rapport d'information sur les aides au monde associatif, sportif, culturel

« **M. LE MAIRE** : Je ne vais pas rentrer dans le détail. Vous avez vu cela.

Il y a un certain nombre de choses : on va suspendre des loyers pour des associations qui sont logées par la Ville. Pour ce qui est des locaux d'AKTYA, on va reporter, et on verra. En fait, il n'y a pas de décision qui est fixe, on reporte les loyers pour certains, on les reporte et on regardera suivant la situation de l'entreprise à ce moment-là. Tout ça c'est, je le rappelle, de l'argent public. En tout cas, on est très attentif à tout cela.

Vous avez donc un rapport qui est fort bien fait.

Est-ce que vous avez des questions à poser ? Je ne vois pas de questions.

Je propose que ce rapport-là, on le considère comme adopté et puis ça fait partie des choses qu'on doit resoumettre au prochain conseil ? C'est moi qui décide, en lien avec les adjoints bien sûr. Et ensuite on repasse ça au prochain Conseil. Bien, c'est ça.

En fait les pouvoirs des maires sont étendus par délégation. Mais je dois rendre compte, ce qui est normal, des décisions que je prends et éventuellement, on peut me retirer des compétences si on trouvait que j'exagérais. Mais enfin, moi, je ne prends pas de décision sans auparavant en avoir discuté d'une part avec les élus de la Majorité et s'il y a des décisions importantes, j'en parle aussi aux autres élus pour qu'ils puissent donner éventuellement un avis et ça se passe, je dirais, plutôt bien ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2020

Question n° 4

Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal

« **M. LE MAIRE** : Désignation de secrétaire de séance. Je vais désigner Carine MICHEL qui est en face de moi.

Ah oui, je devais procéder à la vérification du quorum ! Il est là, le quorum est là.

Les pouvoirs reçus pour la séance : Je les ai annoncés en début de séance. Pardon ?

Et j'invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports. Ça a déjà été dit tellement vu auparavant que les rapports de début de séance, on les avait *skippés*.

C'est bon par rapport à ça ? Vous êtes d'accord, il n'y a pas d'oppositions ? C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2020

Question n° 5

Modalités de consultation de l'assemblée délibérante pendant la période d'urgence sanitaire - Propositions pour la séance du Conseil Municipal du 6 mai 2020 (ordonnance du 1^{er} avril 2020)

« **M. LE MAIRE** : Ce rapport est très important. Ce sont les modalités de consultation de l'assemblée délibérante pendant la période d'urgence sanitaire.

Je vais passer la parole à Jean-Philippe DEMILLIER pour que, lui, il puisse effectivement dire comment ça se passe ; assez rapidement mais quand même assez complètement.

Mettez-vous là-bas à bonne distance. Merci Jean-Philippe.

Bien sûr, je remercie aussi les services, la Direction générale des services administratifs avec nos juristes qui ont beaucoup travaillé. C'est pour ça que quelquefois on me disait : Si on vous pose des questions, on n'a pas la réponse tout de suite. Oui. Sauf qu'il ne faut pas oublier que nos services travaillaient avec beaucoup, beaucoup moins de personnels. Ça allait un petit peu moins vite. Ce qui est au fond est rassurant parce que si ça allait aussi vite et encore plus vite avec moins de personnel, ce serait ennuyeux. Là, on s'est rendu compte que le personnel, il y en avait besoin et effectivement, ça allait peut-être un peu moins vite mais on avait les bonnes réponses quand on patientait un jour ou deux supplémentaires.

Jean-Philippe, vas-y.

M. Jean-Philippe DEMILLIER : Les dispositions : Monsieur le Maire a commencé à vous en parler, ce sont les dispositions de l'ordonnance du 1^{er} avril, c'est en particulier un quorum réduit au tiers, la possibilité de donner deux pouvoirs à un élu, c'est la fréquence des réunions d'assemblées qui n'est plus obligatoire chaque trimestre, c'est la question de la consultation des commissions internes que le Maire peut décider vu les conditions actuelles de ne pas consulter, mais avec un rendu compte qui est prévu par l'ordonnance, et c'est surtout donc la possibilité de réunir les assemblées délibérantes à distance, donc c'est le format en particulier que l'on connaît ce soir. Un format pour partie des élus en présentiel et pour partie des élus en visioconférence qui peuvent intervenir. C'est ce format qu'on vous a proposé et sur lequel vous allez être amenés à vous prononcer par un vote.

Voilà. Ce sont les éléments essentiels de l'ordonnance du 1^{er} avril avec toute une technique informatique derrière. Tout cela a été bien pris en compte puisque 35 élus ont pu se connecter ce soir à la séance.

M. LE MAIRE : On peut se connecter jusqu'à 200, au moins 200. On a déjà été 180 sur Zoom, ça fonctionne.

Est-ce qu'il y a des questions à poser ?

M. Jacques GROSPERRIN : Merci, Monsieur le Maire.

Juste une question, pour qu'on reconvoque le Conseil municipal, est-ce qu'il ne faut pas qu'il y ait un cinquième des élus qui en fasse la demande ?

M. Jean-Philippe DEMILLIER : Le Maire peut décider de reconvoquer un Conseil municipal comme il le souhaite mais si le Maire ne le souhaitait pas, effectivement un cinquième des conseillers municipaux peuvent le forcer -entre guillemets-à organiser une séance et auquel cas il doit dans un délai de six jours y faire droit.

M. LE MAIRE : Honnêtement, je vais tous vous rassurer, je ne le ferai pas. De toute façon, s'il y a un besoin de se réunir, on se réunit.

Même celui-là n'était pas obligatoire, j'ai pris cette décision, ça avait été demandé par un certain nombre d'entre vous, mais j'ai pris cette décision quand j'ai entendu le discours du Premier ministre et j'ai entendu aussi donner la date du 11. Avant, il faut qu'on en discute au niveau du Conseil Municipal.

Le prochain Conseil serait quand Baudouin ? Tu sais ? En juin. On a réservé la date du 4 juin, notez-le, mais ça sera confirmé. Et il y en aura encore un autre en principe. Ah oui, ça dépend des élections !

Sur le rapport 5, il n'y a pas de problème non plus. C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2020

Question n° 6

Rendu compte des décisions prises par le Maire par délégation

« **M. LE MAIRE** : Vous avez le compte rendu des décisions que j'ai prises. Il y a une demande de subvention pour un projet d'exploitation et de commercialisation des bois scolytés pour un montant de 12 000 €.

Une autre demande de subvention auprès de la DRAC de Bourgogne-Franche-Comté chantier jeunes pour un montant de 8 300 €. L'exonération des droits de terrasse pour 6 mois - je l'ai dit.

Et aussi, on en avait parlé en municipalité, d'une aide exceptionnelle pour les familles qui ne bénéficient plus du tarif préférentiel. Ce sont les familles très peu riches, on va dire, qui ont un tarif préférentiel pour leur cantine vu leurs faibles revenus, leur quotient familial très faible. Donc, il y a un soutien de 100 € qui sera donné. Ce sont des chèques qui vont être envoyés à ces familles. Il y a à peu près 800 familles, je crois sur Besançon. Et ça permet d'acheter de l'alimentation, dans un certain nombre de surfaces qui sont repérées mais pas d'alcool et pas de tabac, bien entendu.

Voilà donc les décisions dont je dois vous faire prendre connaissance et que j'ai prises.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Est-ce qu'il y a des abstentions parmi celles et ceux qui ne sont pas là ? Personne ne demande la parole ?

Je ne vois pas de personnes qui ont demandé la parole.

Je considère que le rapport 6 est adopté à l'unanimité ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2020

Question n° 7

Consultation de l'assemblée sur les nouvelles délégations du Maire (ordonnance du 1er avril 2020)

« **M. LE MAIRE** : Il y a un certain nombre de délégations qui sont nouvelles. Tu veux les redire rapidement ?

M. Jean-Philippe DEMILLIER : Oui. Vous vous souvenez que l'assemblée délibérante avait donné délégation au Maire en novembre 2017 dans un certain nombre de domaines. L'ordonnance du 1^{er} avril, aujourd'hui, étend ces domaines à tous les champs possibles, il y a 29 champs possibles dans le Code général des collectivités territoriales et c'est l'objet de l'ordonnance d'élargir les délégations de compétence du Maire.

Ce qui change principalement, c'est en matière de marchés publics, puisque jusqu'à maintenant il y avait un seuil de consultation de l'assemblée à partir de 300 000 €. Dans cette période d'État d'urgence, il n'y a plus de seuil, donc le Maire est compétent pour tous les marchés publics. Ça n'enlève pas le rôle de la Commission d'appel d'offres qui continue à se réunir, qui s'est d'ailleurs réunie il y a quelques jours sous la Présidence de Frédéric ALLEMANN.

Après, en matière de tarif également, le Maire devient compétent pour fixer l'ensemble des tarifs municipaux et puis après il y a des dispositions particulières en matière de ligne de trésorerie, mais là on y reviendra lors du Conseil Municipal prochain.

Comme le Maire l'a dit, il a décidé de soumettre tous ces décisions au préalable aux adjoints, à la municipalité, et donc c'est ce qui a été mis en œuvre maintenant depuis trois semaines et qui vient d'être évoqué il y a quelques minutes.

M. LE MAIRE : OK, j'ai deux questions mais je pense que ce n'est pas pour ce sujet-là. J'ai deux mains qui se sont levées que je n'avais pas vu se lever. Il y a Karima ROCHDI et Rosa REBRAB mais c'est pour les crèches. Je n'ai pas perdu de vue qu'on devait parler des crèches.

On en était donc au point 7. Je le fais voter. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Monsieur GROSPERRIN.

M. Jacques GROSPERRIN : Je crois que vous l'avez dit tout à l'heure, de toute manière, pour tous les moments importants, de toute de manière vous en informez l'Opposition et comme nous ne sommes pas dans la municipalité donc on vous remercie.

M. LE MAIRE : C'est tout à fait normal et républicain.

M. Jacques GROSPERRIN : On vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur MOUGIN, une abstention. Il n'y a pas d'autres abstentions ?

Donc c'est unanimité par rapport à ça ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2020

Question n° 8

Exercice 2020 - Attributions exercées par délégation du Conseil Municipal - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir les actes de gestion de dette

« **M. LE MAIRE** : C'est très habituel, c'est chaque année. Je pense que ça ne pose pas de problème.

Une abstention.

Je passe donc la parole à Rosa REBRAB en vidéo pour qu'elle nous parle des crèches et ensuite je passerai la parole à Karima ROCHDI.

Rosa, tu peux prendre la parole. Excuse-moi, d'avoir tardé un peu, j'aurai pu le faire avant mais dans le flux du débat, ça m'a un peu échappé.

Mme Rosa REBRAB : Je suis patiente.

M. LE MAIRE : Je vois, c'est bien. C'est une qualité la patience ! C'est une qualité !

Mme Rosa REBRAB : Bonsoir à toutes et à tous.

Avant de faire un petit point sur la question de la réouverture des crèches, je voulais quand même dire que je souscris totalement aux propos d'Anne VIGNOT sur le système de santé, et sur la crise des urgences. Ça me tenait quand même à cœur de le dire puisqu'un certain nombre de professionnels de santé sont décédés du COVID. Ils étaient directement exposés sans avoir les protections adéquates. Souvenons-nous, en début de crise, ils n'avaient pas toutes les protections. C'est à ces professionnels de santé, aussi particulièrement, décédés du COVID sur leur lieu de travail, contracté sur leur lieu de travail que je veux rendre hommage ce soir et aussi particulièrement...

(Coupure liaison vidéo)

M. LE MAIRE : On n'a pas eu de bug Monsieur le directeur. Que se passe-t-il ?

Moi, je bouge, ça fonctionne. Revenez voir sur Rosa REBRAB. Où est Rosa REBRAB ? Rosa, remets ta caméra ?

Vous pouvez rappeler Rosa REBRAB sur son portable, s'il vous plaît. Quelqu'un peut-il la rappeler. Pourtant ça se passait bien. C'est sa connexion Internet, oui.

Je vais peut-être passer la parole à Karima ROCHDI pendant que vous recherchez Rosa REBRAB.

Mme Karima ROCHDI : Merci Monsieur le Maire.

En fait, je souhaitais, intervenir sur le rapport numéro 3 concernant les associations.

Je souhaite souligner la mobilisation du service Vie associative auprès des associations pendant cette période de confinement. Le service était et est toujours présent pour répondre aux sollicitations des associations, à leurs questions qui étaient principalement et à ce jour soit d'ordre juridique notamment en lien avec leurs obligations, leur responsabilité, la clôture des comptes 2019, l'organisation de leurs instances telles que le Bureau, le CA, et les assemblées générales ou des questions posées par mail sur la distribution des masques. Le service était là et il s'est attaché à informer, à les informer par rapport à la procédure.

J'ai une pensée aussi pour toutes les associations qui étaient présentes auprès des habitants pour assurer de l'aide, de l'accompagnement des habitants, les associations, par exemple, d'aide alimentaire, les MJC bien sûr, d'autres associations qui étaient présentes, sans oublier bien sûr, les maisons de quartier.

Nous avons la chance d'avoir un tissu associatif actif et riche. Donc, dans le futur, on peut penser que pour les associations va se poser la question des modalités de reprises de l'activité, le service Vie associative sera là pour assurer l'accompagnement nécessaire, pour permettre aux structures d'être à nouveau opérationnelles parce que leur rôle sera aussi important qu'il l'est aujourd'hui auprès des citoyens en termes de lien social, d'accompagnement à la scolarité, de l'accompagnement aux droits et de l'animation. Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Est-ce qu'on a retrouvé Mme REBRAB ?

Mme Rosa REBRAB : Je termine mon propos concernant l'hommage que je souhaitais rendre au Docteur LOUPIAC, médecin urgentiste à Lons-le-Saunier, fervent défenseur des Urgences, très critique par rapport aux politiques de santé et au système hospitalier. C'est un hommage important que je voulais rendre à ce médecin urgentiste.

Je vais aborder à présent la réouverture des crèches.

Depuis le début du confinement, la Ville de Besançon a continué d'accueillir les enfants de soignants. Nos crèches bisontines, en particulier la crèche de Saint-Ferjeux, et puis plus récemment la crèche des Époisses ont accueilli les enfants de soignants, les enfants dont les parents sont en première ligne dans la gestion de la crise sanitaire et puis nous accueillons également les enfants qui sont confinés dans des environnements de grande fragilité qui nous étaient confiés précédemment par la PMI, et pour lesquels les risques psychoaffectifs se majorent du fait du contexte sanitaire.

Nous accueillons aussi les enfants au sein du service d'accueil familial qui a continué à travailler durant cette période de confinement. Ce sont au total plus de 40 enfants qui sont accueillis.

À ce titre d'ailleurs, je tiens à remercier les directrices des crèches et l'ensemble de leurs équipes qui se sont mobilisés en faisant preuve d'adaptation et d'enthousiasme pour contribuer à cet effort de première ligne.

Concernant la réouverture des crèches. Sur le principe, nous actons ce principe de réouverture mais nous sommes extrêmement vigilants. Nous n'ouvrirons ces crèches que si nous sommes en mesure d'appliquer des procédures validées qui nous permettent de maîtriser le risque sanitaire. Et aujourd'hui, contrairement à ce qui est établi au niveau des écoles, nous avons beaucoup d'incertitudes, il y a beaucoup d'inconnues concernant les prérequis à l'ouverture des crèches.

Le premier prérequis, il est essentiellement d'ordre réglementaire, d'ordre politique puisqu'à ce jour, nous n'avons pas pour les crèches de protocole sanitaire qui est finalisé. Nous sommes encore en attente de ce protocole sanitaire. Vous pouvez imaginer que nous ne serons pas du tout en mesure d'ouvrir un quelconque établissement le 11 mai prochain.

Le deuxième prérequis concerne les ressources humaines, ce qui va dicter très directement notre offre capacitaire.

Et puis, le troisième prérequis concerne les demandes des familles. Nous sommes en train de sonder les familles et une grande partie des familles, voire une très grande partie des familles, sont très incertaines sur le choix de nous reconfier ou pas les enfants à la réouverture.

Si ces prérequis sont validés, nous pourrions envisager une réouverture de nos établissements, le 25 mai mais pas plus tôt.

L'accueil se fera par groupe cloisonné tel qu'il a été défini au niveau de l'État, des groupes cloisonnés de dix enfants maximum par service.

Nous envisageons d'ouvrir toutes les crèches afin de maintenir l'accueil de proximité dans chaque quartier. Nous l'envisageons mais ce sera autant que possible.

Et puis, dans le meilleur des cas, nous serons en mesure d'ouvrir 362 places, c'est-à-dire 61 % de notre offre capacitaire habituelle. C'est restreint évidemment du fait du cloisonnement et de la limitation à dix enfants par service.

Mais dans le cas où la demande des familles s'avère supérieure à notre offre, nous appliquerons des critères de priorisation. Les priorités seront données déjà aux enfants actuellement accueillis, les enfants de soignants, ceux qui sont en première ligne, les enfants d'enseignants aussi, et puis, les enfants orientés par la PMI qui ont des risques psychoaffectifs dans ces environnements sociaux fragilisés. Nous accueillerons aussi les enfants de familles monoparentales, les enfants dont les deux parents n'ont pas la possibilité de télétravailler.

Voilà les critères. Ce sont quand même des critères qui ont été discutés au niveau national dans différents groupes de travail, en particulier dans le groupe de travail Petite enfance au sein de l'AMF mais dans différents autres groupes de travail. Donc des critères qui sont plutôt partagés.

Voilà. J'en ai fini pour la question de la réouverture des crèches et je vous remercie de votre attention si vous m'avez entendue.

M. LE MAIRE : On t'a parfaitement entendue.

Est-ce qu'il y a des questions à poser à Rosa ? Le 25 mai, on a une capacité de 360 enfants. Et donc on est tous d'accord là-dessus, le respect des protocoles pour les enfants accueillis mais aussi pour nos personnels et pour toutes celles et ceux qui fréquentent ces crèches.

Il n'y a pas de questions ? Je n'en vois pas.

On peut considérer que c'est validé par le Conseil, Rosa, et on te remercie. Merci beaucoup ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2020

Question n° 9

Premières évaluations des impacts budgétaires de la crise sanitaire

« **M. LE MAIRE** : C'est Michel LOYAT qui doit intervenir.

M. Michel LOYAT : Merci.

Alors pour aller à l'essentiel, donc là il s'agit comme notre titre l'indique des premières évaluations de l'impact budgétaire donc de la crise, premières évaluations.

Un impact qui est dû à la fois à des conséquences mécaniques, par exemple, une baisse des recettes d'exploitations liée au fait que certains services sont fermés, mais également des actions qui ont été prises, des décisions qui ont été prises et qui ont été permises par la loi d'urgence du 25 mars et des ordonnances. Je ne vais pas reprendre tous ces éléments.

Notons quand même qu'il y a eu des assouplissements budgétaires importants. Le premier que je voudrais souligner, c'est par rapport à la contractualisation, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de pénalités par rapport à un dépassement des dépenses, de la progression des dépenses donc au-delà de 1,35 %. Donc pas de pénalités, c'est une contrainte qui est donc levée.

Assouplissement également ou modification mais qui était inévitable, bien entendu, par rapport au calendrier. Donc le vote du budget peut se faire... il doit se faire avant le 31 juillet. Donc là, c'est nettement reporté par rapport à ce qui était fixé.

Et l'orientation, le débat sur les Orientations Budgétaires qui peut être nécessaire, compte tenu de modifications du budget, peut se dérouler en même temps, à la même séance, alors que normalement il y a deux mois qui doivent séparer le débat d'Orientations Budgétaires et le vote du budget, et le vote du compte administratif de l'année précédente est également au même conseil. Quelles que soient les élections c'est-à-dire si les élections... que les élections aient lieu au mois de juin ou au mois de septembre, eh bien, le vote du budget pourra se faire, par exemple, première quinzaine... première quinzaine de juillet. En revanche, le vote des taux lui, doit se faire plus tôt, il se fera en juin, mais on peut d'ores et déjà indiquer qu'on reste sur les Orientations Budgétaires, c'est-à-dire à savoir la stabilité, la stabilité des taux et c'est ce qui sera présenté.

Alors maintenant concernant, pour aller vite, concernant les impacts tels qu'ils peuvent être appréciés aujourd'hui, à ce stade.

D'abord en fonctionnement. En fonctionnement, l'impact le plus important concerne les recettes. Une baisse des recettes, qui est estimée si on va jusqu'au 11 mai, la durée totale de la période de confinement à 2,7 M€, 2,7 M€ avec une grosse part qui est liée à des pertes de recettes d'exploitation, dans les différents services ; également une perte de recettes qui est quand même significative du côté du stationnement, et puis, de manière moins forte, il y a des pertes de recettes fiscales donc estimées à 2,7 M€.

Du côté des dépenses. L'estimation des baisses de dépenses de frais variables, par exemple, au niveau du fonctionnement d'une piscine ou différents fonctionnements, c'est un peu plus difficile à estimer même si c'est l'ordre peut-être de 400 000 €, mais là ça demanderait vraiment à être mieux précisé. En tout cas ça ne compense pas, loin de là, les dépenses supplémentaires. On en a déjà parlé par rapport aux masques, par rapport à des matériels de protection. À ce stade, c'est 1,3 M€ pour la Ville mais -et le Maire l'a indiqué- il est attendu des subventions de l'État mais pour le moment, on ne les connaît pas.

M. LE MAIRE : Soyons prudents.

M. Michel LOYAT : ... retenons le fait qu'il y ait 1,3 M€ déjà de dépenses supplémentaires liées aux masques pour les personnels et pour la population masques, kits de protection etc. C'est la raison pour laquelle dans le rapport, il vous est indiqué que l'impact, à ce stade, est estimé à 3 et 4 M€ puisqu'il y a des éléments encore d'incertitude, notamment ces subventions de l'État.

Toujours est-il qu'avec un impact de 3 à 4 M€, ce qui n'est pas du tout négligeable, et en même temps ça n'est pas un bouleversement pour le budget de 2020, pour le fonctionnement. Ça se traduira, ce sont des propositions, par une baisse de l'épargne nette qui passerait de 15... ce qui était prévu pour le budget primitif, qui n'a pas encore été présenté, mais dans les Orientations, 15,1 M€, donc après, il passerait à peu près autour de 11 M€. Ça dépendra de l'impact.

Ce qui reste un niveau, quand même assez élevé, je rappelle que les 15 M€ d'épargne nette, c'était un niveau très élevé, supérieur au rythme annuel, on va dire, qui était dans la prospective budgétaire qui était plutôt de 12 M€ mais en même temps, on avait un niveau de tranche annuelle et d'enveloppe de proximité qui était exceptionnellement élevé, il était de 15 M€ contre 12 M€ dans la prospective budgétaire. Avec 11 M€ par exemple en épargne nette, ça ne couvrirait pas les tranches annuelles et les enveloppes de proximité, mais ça reste quand même à un niveau qui est tout à fait acceptable. Ça, c'est l'avantage d'avoir fait des efforts des années précédentes et d'avoir des finances qui étaient tout à fait saines.

Par ailleurs, il y aurait un recours à l'emprunt donc qui réaugmenterait mais vous le savez, on a un niveau d'endettement qui est très faible en tout cas.

Des inquiétudes : c'est noté dans le rapport budgétaire, ça ne veut pas dire que c'est sans impact mais on a bien sûr des inquiétudes plus fortes pour l'année 2021 et, bien entendu, il y a des incertitudes sur le dernier trimestre de l'année 2020.

Concernant l'investissement. Donc là, il y a un travail qui a été mené à la fois sur les opérations individualisées, sur les tranches annuelles et sur les enveloppes de proximité, pour voir comment le déroulement peut se faire, quel peut être l'impact. En tout cas, il n'est pas proposé de baisser la garde par rapport à l'investissement. Le choix au niveau des Orientations Budgétaires c'était un niveau élevé d'investissement, 35,2 M€, donc c'était 3 M€ de plus que ce qui était dans la prospective budgétaire, vous vous en souvenez des 32 M€. Et donc, de ne pas baisser la garde, de faire tout le possible pour la réalisation la plus grande des investissements. Bien entendu, ça ne dépend pas que de nous, il y a des entreprises. Vous avez vu d'ailleurs qu'il y a un certain nombre de chantiers, même un nombre assez conséquent de chantiers ont repris, ont pu reprendre.

En tout cas en regardant le déroulement des opérations avec, bien sûr, un peu de prudence, ce qui apparaît, c'est que sur les opérations individualisées, il y aurait au moins 3 M€ de report mais en même temps ça veut dire que la plus grosse part serait quand même bien réalisée, il y a des chantiers qui ont déjà bien avancé et qui continueront normalement à avancer.

Et concernant les tranches annuelles et enveloppe de proximité, on devrait être à un taux de réalisation de 70 %, ce qui, là aussi, n'est pas négligeable.

Donc là, il y a un soutien à l'activité qui est important et c'est important aussi pour les services, pour l'avenir de la collectivité, pour l'avenir de la Ville que ces investissements soient réalisés.

Alors la dernière partie du rapport c'est, en fait, un récapitulatif des mesures d'urgences qui ont déjà été évoquées, qu'il s'agisse des masques ou d'autres mesures, je ne vais pas les reprendre, vous les avez dans le rapport.

Et enfin, pour terminer, il y a une actualisation de la prospective financière qui est en cours et pour répondre à la question, essayer de répondre à la question jusqu'à quel niveau la Ville peut accompagner le plan de relance d'un point de vue financier.

M. LE MAIRE : Merci Michel.

Tu as dit que c'était une évaluation au mois de mai. Donc, on dit, on ne touche pas, c'est sacré l'investissement, oui bien sûr mais... c'est au mois de mai, il faudra voir la situation fin mai, certainement fin juin, j'imagine. Là, c'est provisoire ceci. Et j'ai peur que malheureusement, ça ne s'arrête pas là.

M. Philippe GONON : Merci, Monsieur le Maire.

Difficile exercice que cette estimation de l'impact budgétaire de la crise mais ô combien nécessaire, parce que conduire un aussi gros bateau sans avoir ses prévisions, ses perspectives me semble effectivement un exercice impossible à faire.

Je voudrais simplement attirer... sans remettre en cause en quoi que ce soit les chiffres parce que je sais que l'exercice est tellement difficile que se prononcer sur des chiffres précis est presque impossible aujourd'hui.

Par contre je voudrais attirer votre attention sur deux points.

Le premier c'est cette petite phrase qui a attiré mon attention sur les droits de mutation. Vous ne mettez aucun chiffre. Moi, je voudrais vous livrer l'expérience à laquelle nous nous livrons dans une autre collectivité puisque nous pratiquons exactement le même exercice en même temps que vous et sur ces droits de mutation nous sommes particulièrement inquiets. Je ne vous donnerai pas les chiffres précis que nous avons utilisés au sein du Département. Je vous livrerai un seul chiffre qui nous a été communiqué au niveau national par l'Association des Départements de France. L'ADF a chiffré à - 27 % le montant des droits de mutation que nous percevrions en 2020. Quand on connaît le montant que cela représente en chiffre brut, c'est quelque chose de colossal. Et donc dans le budget 2020 de la Ville de Besançon, je pense qu'il serait extrêmement intéressant d'avoir une attention tout à fait particulière sur ce problème des droits de mutation.

Deuxième remarque que je voulais vous faire, c'est la nécessité absolue de maintenir un niveau d'investissement élevé.

J'ai bien noté que vous aviez déjà prévu un certain nombre de diminutions ou de reports compte tenu de la baisse de notre épargne, ce que je comprends fort bien, mais nous avons un rôle exemplaire à jouer. Nous avons un rôle d'investisseur fondamental à jouer dans les mois et dans les années qui viennent parce que la crise sanitaire que nous vivons actuellement va être suivie par une crise économique dont nous ne connaissons pas encore aujourd'hui les conséquences et surtout et également et en même temps quasiment, d'une crise sociale sans précédent.

Nous avons un certain nombre de chiffres qui nous sont communiqués aujourd'hui par la Banque de France, par l'INSEE, et que je voudrais vous livrer quand même.

La Banque de France qui est un organisme extrêmement prudent dans la plupart de ses prévisions, nous dit que la chute du PIB serait de l'ordre de 6 %. L'INSEE est un peu plus élevé à 8 %. Si l'on traduit ces chiffres de baisse du PIB en termes de chômage, on est sur une base de 800 000 à 1 000 000 de chômeurs de plus d'ici la fin de l'année 2020. 800 000 à 1 000 000 de chômeurs en plus d'ici l'année 2020 ! Ce qui ferait passer notre chiffre de 3,5 à 4,5 millions de chômeurs.

Autrement dit, autrement dit notre sentiment aujourd'hui, c'est que priorité absolue doit être donnée à la fois à un plan de développement économique extrêmement ambitieux et en même temps un plan d'accompagnement social massif.

Parce que contrairement à ce que disait Monsieur LOYAT tout à l'heure, qui nous parlait de ne pas faire de choix entre vélo et économie, nous avons fait, nous, un autre choix qui est le choix de l'économie et de l'accompagnement social.

M. Ludovic FAGAUT : Oui merci, Monsieur FOUSSERET.

Oui effectivement, dans ces évaluations, donc des impacts budgétaires que Monsieur LOYAT nous a présentés, c'est vrai il y a des éléments majeurs comme le fait de liquider, mandater à hauteur de 100 % donc je crois que ce sont des mesures importantes, les dépenses imprévues aussi qui sont augmentées, je crois que c'est aussi incontournable.

Moi, je voudrais m'arrêter sur deux points. C'est concernant le nouveau débat sur les Orientations Budgétaires qui va être organisé prochainement et puis sur ce que vient un petit peu d'évoquer Philippe GONON, tout ce qui touche l'économie.

En ce qui concerne les Orientations Budgétaires, on vous fait confiance par rapport à cela pour qu'elles puissent tourner autour de l'après-crise, l'après-crise sanitaire et non pas sur des opportunités de circonstance de mettre en œuvre des projets qui à aujourd'hui n'avaient pas forcément vocation à voir le jour.

Tout à l'heure Nicolas BODIN, vous parliez de l'urbanisme tactique, on sera vigilant par rapport à ce projet d'urbanisme tactique dont vous parlez parce qu'aujourd'hui on a eu quelques échos sur le fait que c'était plutôt une idéologie qui était en train d'essayer de se développer contrairement en tout cas à une

volonté portée par Monsieur le Maire aujourd'hui et vous avez rappelé tout à l'heure, Monsieur le Maire, être vigilant par rapport à ça et je vous remercie de votre intervention.

Sur le deuxième point, parce qu'en page 4 du rapport, on aborde essentiellement la relance, on parle de décalage de calendrier, d'investissement. Et comme le dit très justement Philippe GONON, il va falloir qu'on soit acteur et audacieux en matière d'investissement par rapport à l'économie parce qu'il ne faudra pas rajouter de la crise à la crise. Après cette crise sanitaire, il faudra limiter bien sûr cette crise économique et cette crise sociale.

En termes de perspectives sur un plan de relance, moi, j'aimerais vous entendre Monsieur le Maire, quels sont les grands axes sur lesquels vous comptez vous lancer.

Mais moi, il y a deux éléments sur lesquels je voudrais m'arrêter.

Un concernant ce décret du mois de décembre 2019 sur la commande publique relative au seuil, vous savez qu'il est possible aujourd'hui en dessous de 40 000 € HT, ça, vous le savez, de conclure des marchés publics sans publicité et sans concurrence préalable, donc de pouvoir bien sûr, les développer.

Et puis un autre élément, là où vous êtes acteur, c'est sur France urbaine. Je n'ai pas voulu intervenir tout à l'heure sur les associations, mais ça vaut autant pour les associations que nos commerces qui aujourd'hui font face parfois à des bailleurs privés qui peuvent être, on va dire, à l'écoute des locataires et puis d'autres, c'est leur secteur d'activité et qui ont besoin, bien sûr, de continuer à travailler. Donc si vous pouviez faire pression au plus haut sommet de l'État pour qu'il y ait vraiment aussi un fonds. Un fonds de dédommagement qui prendrait vraiment en charge ces loyers des locataires ou qui viendrait indemniser les bailleurs privés, puisqu'on le fait au niveau de la Ville, au niveau du Marché Couvert, on le fait aussi en direction des associations qui sont locataires de bâtiments de la Ville. Donc que vous puissiez vraiment venir appuyer de toute votre conviction au plus haut sommet de l'État pour intervenir en direction de nos restaurateurs, nos commerçants et autres qui en ont bien besoin aujourd'hui.

On sera à vos côtés par rapport à cela.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Pour la partie économique, on en reparlera parce qu'on ne peut pas faire un débat en quelques minutes. On en reparlera au niveau du Conseil d'agglomération. Les pistes... bien sûr, nous avons un certain nombre de pistes à débattre ensemble et il y a un groupe économie déjà qui travaille, qui a fait des premières propositions et qui devrait continuer à en faire.

Mme Christine WERTHE : Oui, Merci Monsieur le Maire.

Nous souhaitons saluer les commerçants et les acteurs économiques du territoire qui imaginent et réinventent chaque jour leur façon de travailler pour faire face aux restrictions mises en place pour lutter contre l'épidémie de COVID-19.

Pour certains d'entre eux, il faut reconnaître que la situation était déjà compliquée avant le confinement et nous vous avons maintes fois interpellé à ce sujet.

Vous proposez un certain nombre de mesures auxquelles nous adhérons puisque ce sont celles qui ont majoritairement été déployées un peu partout en France.

Je souhaiterais néanmoins formuler quelques remarques et quelques questions.

Vous annoncez le report des loyers et charges des commerçants locataires de locaux appartenant à la Ville. Quelles sont les modalités de ce report ? À quelle échéance et sous quelle forme est prévu le rattrapage car un rattrapage, n'est-ce pas « reculer pour mieux sauter », si vous me permettez l'expression, et cela ne risque-t-il pas de créer une dette trop lourde pour ces locataires ? Une diminution voire une suppression du loyer ou des charges ont-elles été envisagées ?

L'exonération des droits de terrasse, d'étalage et de panneaux semble cohérente dans la mesure où les commerces, les bars et restaurants n'ont pas eu la possibilité de commercer ces dernières semaines. Mais une suppression de ces redevances ne pourrait-elle pas courir a minima jusqu'à la fin de l'année ?

Je souhaite par ailleurs savoir si un fonds sera créé afin de soutenir financièrement les commerçants car si les loyers sont reportés pour ceux qui sont locataires de la Ville ou que les loyers des commerçants du Marché Couvert pour le mois de mars leur seront remboursés, qu'en est-il pour les autres ? Il y a une arithmie certaine dans l'aide que ces professionnels pourront recevoir et je souhaite ajouter qu'il faut aider nos commerçants, bistrotiers et restaurants aujourd'hui, c'est indéniable, mais il faudra le faire aussi sur le long cours car nul ne sait la date à laquelle nous retrouverons une vie normale et les effets de cette crise mettront du temps à cicatriser. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Vous savez par rapport à ça, on va être très pragmatique. On ne va pas décider comme ça qu'on supprime tous les loyers. Parce qu'il y a un exercice quand même compliqué.

On a plus de dépenses, vous avez vu les chiffres au 11 mai. À mon avis ce ne sont pas les chiffres définitifs.

On a plus de dépenses. On ne veut pas augmenter la pression fiscale. Et on a moins de recettes. Ça va être quand même très compliqué. Moi, je peux vous dire, si j'étais quelqu'un d'irresponsable, je dirais : « *Oui, bien sûr sachant que ce n'est pas moi qui aurai à gérer ça* », mais comme ce n'est pas mon cas, moi je ne ferai pas n'importe quoi, vous le savez, parce que demain il va falloir quelle que soit l'équipe qui sera aux commandes, il faudra qu'elle dirige et qu'elle fasse que la Ville continue à se développer.

Moi, ce que je pense, on va suspendre les loyers déjà pour une période qui reste à déterminer, j'imagine au moins jusqu'à la rentrée, et je crois qu'après on regardera, on en a un peu parlé aussi avec Thierry MORTON, on regardera effectivement la réalité. Il y a des commerces -on ne peut pas faire une mesure systématique-, il y a des commerces qui fonctionnent très bien, il y en a même qui ont augmenté leur chiffre d'affaires. Tant mieux pour eux. On ne va pas supprimer les loyers pour ceux-là.

Je pense qu'il faudra peut-être créer, on l'avait fait d'ailleurs pour le tramway à l'époque, peut-être créer une commission, je ne sais pas, moi, je n'ai pas réfléchi à ça, une commission qui analyse ça et qui regarde. Les commerces qui sont vraiment en difficulté qu'il faut aider, on les aidera. Ça peut être de la suppression effectivement du loyer, ça peut être du report de loyer ou ça peut être effectivement le maintien du loyer. Ça va dépendre de la situation financière de ces établissements. Voilà ce que je peux vous dire par rapport à ça.

Il faut qu'on maintienne le commerce, il faut qu'on permette aux entreprises de continuer à se développer, d'avoir envie même de venir s'installer ici. Il faut qu'on continue à investir dans nos zones industrielles pour accueillir de nouvelles industries. Tout cela est primordial. Mais aujourd'hui, je ne peux pas vous dire comme ça : « *Voilà ce qu'on va faire* ». Ça va dépendre de l'amplitude de la crise, de la durée aussi de la crise, quand est-ce qu'on commencera à voir le bout du tunnel, si c'est dans six mois ou dans un an ce n'est pas la même chose.

On va regarder ça en détail. Je pense qu'il faut qu'on continue à réfléchir. Le problème n'est pas pareil dans les commerces effectivement que dans l'industrie. Pour les associations c'est autre chose. Bien sûr, aussi pour les associations, qui est primordial. Entre autres dans le domaine culturel, moi je sais que le Président doit annoncer un certain nombre de choses aujourd'hui, je crois, je ne sais pas ce qui a été dit puisque j'étais avec vous ici. Il faut qu'on regarde. Par exemple, il y a des organisations qui avaient prévu des festivals, qui avaient prévu des saisons, qui ont engagé de l'argent, des frais de communication, tout ça, on ne va pas les laisser complètement plantés sans venir à leur aide. Mais il faut faire ça avec mesure et y aller à coup sûr, quand même pour ce qu'on va faire.

Un/ c'est de l'argent public et deux/ l'équipe au pouvoir devra diriger cette Ville en tenant compte des recettes qui diminuent, des dépenses qui augmentent. Moi, ce n'est pas facile...

Donc, l'idée peut-être d'un groupe de travail, d'une commission, qu'on analyse ça.

Vous savez, on l'avait fait avec le tram. En plus, c'était bien, parce qu'il n'y avait pas d'élus dedans, vous vous en rappelez. Quand il y a des élus, on peut dire : « *Il y a eu du copinage* ». Bon, ce n'est jamais ça, comme ça que ça se passe. Mais moi je pense, les élus donnaient leur avis. Il y avait un ancien Président de Chambre à la Cour de cassation, je crois, un Monsieur qui habite du côté de Nancray. Il y avait un ancien Président de tribunal administratif d'appel de Nancy. Il y avait des magistrats, de très hauts magistrats, qu'on soit insoupçonnable de quoi que ce soit.

Peut-être faut-il mettre en place une commission de ce type. Je ne sais pas, je ne sais pas, pour voir. En tout cas il faudra qu'on trouve un système. Moi, à mon avis, il n'y a pas, effectivement, de choses

toutes faites en disant : « *On supprime pour tout le monde, on reporte pour tout le monde* » ça va dépendre de la situation économique du centre-ville.

Imaginons que nous ayons eu à Besançon un fabricant de masques, il n'aurait pas eu de difficultés, il aurait augmenté son chiffre d'affaires. Je sais qu'il y a des entreprises qui fonctionnent plutôt bien, d'autres plutôt mal et d'autres plutôt très mal.

Voilà ce que je peux vous répondre par rapport à cela, on regardera en détail tout cela.

M. Éric ALAUZET : Dans le débat précédent au rapport 2, quand on parlait du plan de continuité de la Ville, on est parti sur un débat général et où je disais il faut que chacun mette un peu de côté ses doctrines et il faut remettre à plat. Et là je crois que c'est aussi ça. On est dans une situation invraisemblable et sans doute plus beaucoup de repères qu'on a eus jusque-là ne vont fonctionner. On va avoir du mal à passer ce cap-là et c'est ça qui est devant nous. Et là, on se dit, ça va nous coûter 2 M€, 3 M€ peut-être 4 un peu plus si les DMTO ne sont pas là... mais ça va être totalement autre chose qu'on va vivre ! C'est totalement autre chose !

M. LE MAIRE : C'est ça et autre chose.

M. Éric ALAUZET : Voilà. Pardon, je ne veux pas faire excès de pessimisme mais j'essaie de regarder les choses en face.

Là, il y a un plan massif de l'État, 110 Md€ pour aider les entreprises en phase aiguë, exonération de charges, fonds de solidarité pour les indépendants, chômage partiel etc. c'est colossal. Ce qu'on a connu en 2008 ce n'est rien. Ce n'est rien ! Et donc ça veut dire qu'il faut se départir des repères qu'on a eus jusque-là, moi, je ne tiendrai pas les mêmes discours que ceux que j'ai tenus ces dernières années, parce que là on est dans un phénomène extrêmement aigu, qui aura des conséquences colossales et qu'il faut considérer... qui demandera peut-être plusieurs décennies à être récupérées quand on sera au bout de l'histoire, peut-être courant de cet automne on verra les failles du chômage. Je rejoins ce qu'a dit Philippe GONON sur les chiffres d'ailleurs qu'il a énoncés à ce moment-là. C'est ça qui est devant nous et il va falloir qu'à chaque niveau l'État, les collectivités, on se dépasse et que sans doute on décide d'un certain nombre de choses que peut-être aujourd'hui là, on a du mal à imaginer pour éviter justement cette crise économique et sociale, qui va permettre de parer au plus pressé, dans les mois qui viennent on va écoper, boucher les trous etc. mais surtout de... pas de relancer, de reconstruire, une économie différente. Et ça, ça va demander des investissements importants. Et peut-être, moi je pense que c'est le moment de se poser la question, mais laissons mûrir un peu les choses. Je suis d'accord qu'il faudra regarder, il y aura des différences entre les uns et les autres, mais globalement, globalement ça ne va pas très bien se passer.

L'État a fait des efforts très, très importants, en faisant passer la dette de 100 % à 115 % du PIB. Je pense que nous devons faire des efforts importants, chacun à son niveau, de la même nature. En considérant, y compris ce sont des frais de fonctionnement mais on a plus de contraintes cette année, en considérant que ce sera un emprunt, sans doute relativement important qu'il faudra faire et qui sera amortissable sur 15, 20 ans, 30 ans autant qu'il faudra.

Moi, j'ai fait des propositions il y a quelques jours dans la presse sur l'économie en particulier, notamment sur l'économie mais c'est vrai aussi pour les associations culturelles et je suis heureux que Ludovic FAGAUT reprenne la proposition que j'ai faite il y a quelques jours. Donc, il y a des trous dans la raquette.

M. LE MAIRE : On ne va pas se relancer là-dedans.

M. Éric ALAUZET : C'est comme ça, c'est la vie ! C'est la vie !

M. LE MAIRE : Vous avez repris des propositions que j'ai faites aussi il y a 15 jours ou 3 semaines, bon...

Écoutez, je me félicite du climat de ce Conseil de ce soir, restons là-dedans.

M. Éric ALAUZET : C'est tant mieux ! C'est comme ça, c'est la vie !

C'est comme ça !

On voit qu'il y a des trous dans la raquette et notamment qu'un certain nombre d'acteurs économiques, ça peut être des commerçants, des restaurateurs, mais aussi des associations ou d'autres vont être confrontés à la question du loyer, en particulier, pas tous, mais une grande majorité, et donc je pense qu'il faudra se mobiliser.

On a la chance, et je termine là-dessus, on a la chance d'avoir deux collectivités qui sont bien gérées, qui sont peu endettées. Ça sert à ça de bien gérer justement. Bien gérer pour bien gérer c'est une chose mais ça sert justement à faire face aux défis, à cette vague qu'on prend, c'est une fois par siècle.

M. LE MAIRE : Je te demande de conclure.

M. Éric ALAUZET : C'est une fois par siècle, ça a été 1929 et c'est aujourd'hui. Je pense qu'il ne faudra pas hésiter à mettre les moyens quitte à faire un emprunt qui nous emmène sur le temps nécessaire de 10, 15, 20 ou 30 ans s'il faut.

Je pense qu'il faut qu'on change de logiciel.

M. LE MAIRE : Merci pour cette position que je t'ai laissé développer très largement. Je souhaite que tout le monde puisse intervenir.

M. Philippe MOUGIN : Merci, Monsieur le Maire.

Je serai très bref, j'avais juste une question à vous poser mais vous avez répondu partiellement à celle-ci.

M. LE MAIRE : La meilleure façon de ne pas avoir de questions c'est d'y répondre avant.

M. Philippe MOUGIN : Les dépenses supplémentaires auront-elles un impact à la hausse sur les taxes locales ? Est-ce que vous pouvez dire dès maintenant qu'il n'y aura pas de hausse ?

M. LE MAIRE : Je vais vous dire, elle a été rappelée par Michel LOYAT, il n'y a pas d'augmentation des taxes. Moi, je ne peux pas répondre, ce n'est pas moi qui vais gérer les années à venir. Je pense que l'objectif c'est de rester là. Après, moi, je ne veux pas non plus qu'on dise FOUSSERET a dit ceci ou FOUSSERET a dit cela. Moi, je ne sais pas.

Le budget sera voté au mois de juillet, il doit être voté avant le 30 juillet. Il sera voté par l'actuelle équipe si les élections ont lieu au mois de septembre ou octobre et sera voté par la nouvelle équipe si elles ont lieu au mois de juin. C'est à ce moment-là qu'on regardera les choses avec un peu plus de précision. Aujourd'hui, l'objectif est de ne pas augmenter les impôts. C'est pour ça que je dis attention. Quand tu n'augmente pas les impôts, que tu augmentes les dépenses et que tu baisses les recettes, quelque part ça devient compliqué.

Ce n'est pas à moi vraiment de... ce budget-là, ce n'est pas moi qui vais l'appliquer même si une grande partie aura déjà été appliquée sous ma Présidence, mais quand même ce sera une nouvelle équipe. Donc je pense que là il faudra aussi... il m'appartiendra de prendre en compte les souhaits de cette équipe qui aura été désignée par les Bisontines et les Bisontins.

Pascal CURIE et ensuite Michel LOYAT.

M. Pascal CURIE : Très rapide, c'est pour répondre à la question de Christine WERTHE. Je vais reprendre simplement une toute partie de mes propos de tout à l'heure concernant les commerçants du centre-ville.

On est bailleur. Je sais que le centre-ville c'est quelque chose d'important, il faut le faire vivre, il y a un certain nombre de restaurants, de cafés à qui nous louons des locaux. Je l'ai dit tout à l'heure, c'est-à-dire que pour toutes ces structures-là, on va annuler donc le loyer en ce qui nous concerne. Après, il y a quelques autres commerces, il faut qu'on fasse attention, j'ai dit il y a des auto-écoles, c'est pareil, on va annuler la partie pendant laquelle ils n'ont pas pu travailler.

Après, il y a deux ou trois commerces sur lesquels il faut qu'on voit, c'est par exemple des boucheries ou des autres commerces, là je rejoins les propos du Maire, il y a certains commerçants qui ont très bien travaillé. Donc là, on verra avec eux, je discuterai avec eux pour voir quel a été leur chiffre d'affaires pendant la période.

M. Michel LOYAT : Quelques réponses.

D'abord concernant les droits de mutation, alors il n'y a pas de chiffres mais il faut savoir, pour la Ville de Besançon, les droits de mutation, c'est beaucoup plus faible que pour le Département.

M. LE MAIRE : Et ce n'est pas le même système. On va communiquer le chiffre, c'est 3,7 M€.

M. Michel LOYAT : L'impact sera forcément plus faible.

Concernant l'investissement. Philippe GONON disait qu'il fallait soutenir l'investissement, c'est notre orientation. J'ai dit qu'on ne voulait pas baisser la garde et le report estimé des investissements sur les opérations individualisées, donc un report estimé de 3 M€, ce n'est pas un choix que l'on fait. On ne dit pas : « *Pour ne pas baisser plus le taux d'épargne, on reporte des investissements* » mais c'est plutôt qu'il y a des chantiers qui naturellement -enfin naturellement- qui n'ont pas avancé pendant un mois et demi etc. donc il n'y aura pas la consommation d'investissement qui aurait eu lieu autrement, c'est cela qui fait les reports.

On ne baisse pas les investissements pour ne pas dégrader ou moins dégrader le taux d'épargne. D'accord ? On fait bien le choix de l'investissement et je note que ce choix de l'investissement ne semble pas remis en cause, de même vous ne demandez pas de modifier les investissements. On ne modifie pas les projets d'investissement.

M. LE MAIRE : À l'instant où on parle.

M. Michel LOYAT : Maintenant, concernant la présentation que j'ai pu faire mais le Maire est intervenu après, il s'agit bien des premières évaluations des impacts budgétaires tels qu'on peut les estimer aujourd'hui. Voilà, ce n'est pas l'impact budgétaire, par exemple, d'un plan de relance qui pourrait être décidé qui n'a pas été décidé, et puis de choses que l'on ne connaît pas... qu'est-ce qui va se passer au mois de septembre, au mois d'octobre etc. mais c'est des premières évaluations telles qu'elles peuvent être faites aujourd'hui.

Pour terminer et répondre un peu et aller peut-être dans le sens d'Éric ALAUZET, il faut effectivement se départir de ses repères habituels. Je me réjouis même que l'on mette autant l'accent sur la crise y compris la crise de 2008. Parce que j'ai suffisamment entendu les discours du type « *Depuis 30 ans, l'État s'endette etc.* » Non ! La crise de 2008 a pesé très lourd. Cette crise pèsera certainement très lourd et je me réjouis que face à des crises effectivement, eh bien, on se dise que de dépasser les 100 % d'endettement ce n'est pas forcément catastrophique etc. Je dis bien, j'ai suffisamment entendu les discours, depuis 30 ans, depuis 40 ans l'État fait... Non, l'État peut-être s'est trop endetté mais je me réjouis que l'on remette bien notamment l'importance de la crise de 2008 en valeur.

M. LE MAIRE : Ce que je veux quand même souligner, c'est un petit satisfecit personnel, Michel, c'est que la gestion que nous avons conduite ensemble, elle arrive aujourd'hui à une situation financière qui est quand même bonne. Quand on est à quatre années au niveau de capacité de désendettement, c'est bon. Je pense aussi qu'effectivement, il faudra, peut-être, effectivement, accepter, je l'ai d'ailleurs dit l'autre jour en Bureau d'agglomération, il faudra accepter peut-être de dégrader la situation financière. Parce que vous savez, on a intérêt à ce que l'économie redémarre. Parce que si elle ne redémarre pas, derrière les baisses de recettes vont être encore plus fortes et toutes les actions que nous voulons mettre en place dans le domaine social, environnemental, culturel et sportif et autres, si nous n'avons pas effectivement une économie forte qui produise, qui soit créatrice d'emploi et créatrice de richesse, tout le reste, excusez-moi, c'est du baratin et de l'idéologie.

Je pense qu'il faut effectivement -mais ça, on le verra ensemble- peut-être envisager effectivement de continuer à investir sur un certain nombre de domaines, en faisant peut-être des emprunts. Quand on est à 4,7 années -ou peut-être moins- on est parmi les villes les moins endettées de France quand même, je tiens à le dire à celles et ceux qui nous regardent encore actuellement. On est parmi les villes les moins endettées. Il faut être prudent. Il ne faut pas ouvrir les vannes en grand mais il y a quand même certainement des marges, des marges de manœuvre intéressantes.

M. Christophe LIME : Je pense que le débat sur nos dépenses est assez intéressant et c'est vrai qu'on est en train d'évoluer un petit peu dans un certain nombre de discours et globalement, c'est relativement intéressant.

Simplement au titre de nos collectivités on a deux budgets. On a le budget du fonctionnement et le budget de l'investissement. Et je pense que ce soir on fait un peu un mélange des deux tout en

n'appréciant pas obligatoirement qu'à l'intérieur de nos collectivités -et nous le savons bien nous en tant qu'élus et je pense qu'il faut y faire attention dans le discours qu'on peut tenir à l'extérieur- nous n'avons pas le droit d'avoir des budgets de fonctionnement qui soient déficitaires à la différence de l'État. Aujourd'hui et toutes les dépenses pratiquement qu'on a évoquées et qui sont toutes je pense des bonnes dépenses, globalement, sont plutôt des dépenses sur le fonctionnement. Ça veut dire que c'est cela qu'on a demandé au titre de la Municipalité et au titre du Bureau de l'Agglomération, c'est de regarder les disponibilités financières maximums que l'on pourrait accepter au titre de la dégradation sur le budget du fonctionnement parce que oui, nous sommes dans une situation de crise pour pouvoir réalimenter et pour pouvoir donner un certain nombre d'aides d'une façon générale et équilibrée.

Et je pense qu'il faudra aussi qu'on fasse attention qu'en fonction de ceux qui demanderont les premiers ne seront pas obligatoirement les meilleurs servis. C'est-à-dire qu'assez rapidement, on peut avoir, ça a été dit, sur le domaine sportif, sur le domaine culturel, sur le domaine associatif dans quelques semaines un certain nombre de demandes et qui seront toutes aussi légitimes que celles qui sont prononcées aujourd'hui au titre de l'économie. Je ne les mets pas du tout en opposition, je les mets simplement en termes de complémentarité. Je pense que c'est ça qu'il faut qu'on ait en termes de discours sur un certain nombre de points.

Si on veut aller au-delà, eh bien, il faut voter la motion qu'on va proposer à la fin. Il n'y a pas 50 solutions sur un certain nombre de choses...

M. LE MAIRE : On n'en est pas là.

M. Christophe LIME : Attendez, moi j'ai laissé causer tout le monde je n'interromps personne.

M. LE MAIRE : Je réagis quand tu dis : « *Sur la motion qu'on va voter à la fin* ».

M. Christophe LIME : Je peux quand même simplement dire que si on veut avoir des possibilités financières sur un certain nombre de points sur l'aspect du fonctionnement, il peut y avoir un certain nombre de dispositifs. Et moi, je suis assez d'accord, et je vais le dire comme ça, je suis assez d'accord avec Philippe GONON sur le fait de dire qu'il faut faire de l'économie, du social et je mettrais de l'environnemental sur un certain nombre de dispositifs et il faut qu'on travaille sur un certain nombre d'éléments sur le fait d'aller très rapidement sur le fait de dire que les plus aisés de notre société doivent être mis à contribution très rapidement ; et c'est un élément qui est en discussion et qui est train de s'étendre d'une façon importante dans les organisations syndicales, dans les formations politiques sur un certain nombre de choses. Et y compris et c'est pour ça, même s'il est emblématique, le fait de remettre l'ISF sur un certain nombre de choses me semble une décision immédiate qui doit être prise immédiatement pour pouvoir répondre aux besoins financiers, de montrer un signe de la part de notre État, de dire oui nous avons compris il faut faire un certain nombre de choix, oui il faut aller sur l'investissement, oui il faut aller sur le fonctionnement sur un certain nombre de dispositifs.

Je termine, parce que là aussi on peut être tous très généreux, ça a été évoqué un peu tout à l'heure sur l'aspect de la prime à nos personnels. La prime à notre personnel ; 700 et quelques agents qui ont travaillé en première ligne 1 000 €, 700 000 €. Je peux faire l'addition de tout ce qu'on a évoqué depuis le début de ce Conseil Municipal, je pense qu'on n'est pas en capacité de pouvoir le tenir en termes de budget de fonctionnement aujourd'hui.

Ça veut dire que faisons attention y compris sur les éléments de bien séparer les choses et bien entendu, nous sommes porteurs parce que nous l'avons porté dans la municipalité aujourd'hui d'une augmentation de l'investissement, bien entendu sur des investissements responsables et y compris qui doivent nous amener aussi à un changement d'échelle pour pouvoir baisser nos budgets de fonctionnement sur un certain nombre de choses. Il y a eu un certain nombre d'investissements qui ont été proposés par des élus de la Majorité dans le cadre de l'énergie sur un certain nombre de points, il faudra peut-être aussi accompagner nos logements sociaux comme l'a dit Pascal CURIE tout à l'heure pour pouvoir aller sur...

M. LE MAIRE : Christophe, je vais te demander de faire comme j'ai fait avec les autres, de conclure ton discours parce que là on est entré dans un discours de politique générale.

M. Christophe LIME : Non.

M. LE MAIRE : Si Christophe.

M. Christophe LIME : Non, on est en plein dans le budget de fonctionnement.

M. LE MAIRE : Ne mélangeons pas tous les sujets...

M. Christophe LIME : Je n'ai pas mélangé les sujets. J'ai simplement dit que ce qu'on était en capacité de pouvoir faire...

M. LE MAIRE : Christophe. Tu ne recommences pas. C'est bon.

M. Nicolas BODIN : Il faut quand même qu'on ait à l'esprit qu'il y a actuellement 12 millions de Français qui sont en chômage partiel, c'est-à-dire à peu près un Français sur deux dans le domaine du secteur privé. Et la crainte que j'ai, c'est par rapport à cette seconde vague, ce n'est pas qu'elle soit sanitaire mais que ça soit une vague qui soit économique et sociale. Quand je dis ça pour autant c'est un raisonnement qui est en trompe-l'œil parce qu'on ne parle pas de la crise environnementale dont pour l'instant on ne se préoccupe pas mais qui pour autant perdure.

La première chose que je demanderais et je pense que les parlementaires et les associations comme France urbaine doivent le faire, c'est : est-ce qu'il y a des engagements de l'État dans les années qui viennent par rapport à l'évolution des dotations ? Et je pense que c'est extrêmement important et ça va les responsabiliser.

Et il faudra également que nous, que ce soit à la Ville ou l'Agglomération, qu'on n'hésite pas à investir massivement sur des dépenses et des investissements d'avenir.

C'est vrai qu'on a parfois tendance à être un peu frileux, il faudra faire attention à ne pas être trop frileux parce que si le territoire ne redémarre pas à l'issue de cette crise, on va être extrêmement pénalisé dans l'ensemble des domaines qui... toutes les collectivités.

M. LE MAIRE : Bien sûr.

M. Nicolas BODIN : Ça veut dire qu'il va falloir à un moment faire des choix qui vont être, à mon avis, dramatiques et qui vont être extrêmement douloureux.

Juste une réponse par rapport à l'urbanisme tactique, puisque Ludovic FAGAUT m'a interpellé sur ça, ce n'est pas une question de dogmatisme puisqu'il y a beaucoup de maires y compris de Droite qui sont allés beaucoup plus loin que la Ville de Besançon. Quand je vois le maire de Saint-Étienne qui dit du jour au lendemain : « *J'accepte de mettre 30 kilomètres de voies en piste cyclable* », c'est un choix politique, ce n'est pas du dogmatisme, je ne suis pas sûr que ce soit le premier des écolos, s'il fait ce choix-là c'est parce que globalement il y a une vraie opportunité de le faire, de le tester. Pareil pour le maire de Toulouse.

Et je crois que Gauche et Droite sur ce point-là, on a une chance, on a une opportunité extraordinaire de faire des expérimentations, faisons-le.

M. LE MAIRE : Il se trouve que je connais bien le maire de Saint-Étienne comme le maire de Toulouse. J'ai appelé Gaël PERDRIAU, puisqu'il s'agit de lui, l'autre jour et je lui ai dit : « *Mais comment tu fais, on ne parle que de toi. Tu en es où dans tes pistes cyclables ?* » Il m'a dit : « *On était très, très en retard sur les pistes cyclables* » et ils font un effort parce qu'effectivement ils n'étaient pas en avance sur les pistes cyclables, ils avaient peu de pistes cyclables parce que la physionomie de Saint-Étienne, il m'a dit qu'il y avait sept collines. Je lui ai dit aussi qu'on avait aussi 7 collines.

Eux, ce qu'ils font, en fait, c'est qu'ils relient un certain nombre d'axes, ils les relient entre eux. Il ne recrée pas 30 kilomètres de routes, il va utiliser les voies qui existent déjà, et la ville n'a pas du tout la même configuration que Besançon en matière de tracé des routes à l'intérieur de la ville. Saint-Étienne, c'est un bon exemple, mais ce n'est pas Besançon. Nous avons beaucoup plus de pistes cyclables à Besançon qu'il y en avait à Saint-Étienne. Cela dit, ça ne veut pas dire qu'il ne faut effectivement rien faire.

Quant à Toulouse, je veux bien mais enfin on ne peut pas comparer Toulouse et Besançon en matière de capacité financière. Malheureusement, on n'a pas Airbus chez nous ni l'Aérospatiale.

M. Frédéric ALLEMANN : Je voudrais rester très pragmatisme parce que contrairement à d'autres, je ne suis pas en campagne électorale.

M. LE MAIRE : Moi non plus.

M. Frédéric ALLEMANN : Donc, il y a quand même des mesures symboliques. Je rappelle par exemple que l'exonération des terrasses pour les bistrotiers, pour le bistrot le plus connu de la rue Bersot, ça représente 280 € par an de location, sa terrasse. Donc, l'exonérer un trimestre ou deux trimestres, ça ne change pas grand-chose.

Maintenant, mettez-vous à la place d'un investisseur privé qui est propriétaire de plusieurs locaux commerciaux dans Besançon, il a intérêt à être très souple avec ses locataires qui sont en difficulté.

M. LE MAIRE : Oui, bien sûr. Oui.

M. Frédéric ALLEMANN : Parce que la crise va toucher tout le monde, elle touche tout le monde, aussi bien les collectivités que les commerçants, bistrotiers ou autres ou propriétaires et que s'il n'est pas souple comme GBH qui offre le loyer avec des reports voire la suppression du loyer pendant la période difficile, le propriétaire en question va se retrouver avec un local vide qu'il aura beaucoup de mal à louer plus tard. Donc, faites confiance aux investisseurs privés, ils savent aussi s'adapter à la crise.

Et je suis d'accord avec Éric, la crise, elle sera beaucoup plus importante que ce qu'on pense, mais ce n'est quand même pas une guerre, on n'a pas de destructions non plus. On a connu des pays voisins qui ont été en guerre pendant 5 ans comme la Yougoslavie, il y a 20 ans, il y a 30 ans maintenant, c'était en 1990, et il n'y a pas eu de destruction, on n'a pas de destruction de ponts, de routes, d'infrastructures. On va s'en sortir. Soyez positif par rapport à cela mais arrêtez de voir les choses, on saura surmonter cette crise, ce sera difficile, mais avec la solidarité qu'on a connue en ce moment, on va y arriver.

M. LE MAIRE : Merci Frédéric.

Est-ce qu'il y a encore des demandes... est-ce qu'il y a des mains bleues de levées. Je n'en vois pas. Je regarde. Je ne vois pas de mains bleues de levées.

Qui est-ce qui veut... Éric ALAUZET mais tu ne nous fais pas 10 minutes !

M. Éric ALAUZET : Juste un petit point de discussion avec Christophe.

M. LE MAIRE : Non, non, attendez.

M. Éric ALAUZET : ... sur investissement et fonctionnement, c'est la discussion.

M. LE MAIRE : Non, mais attendez, on ne repart pas sur 10 minutes.

M. Éric ALAUZET : Je ne repars pas pour 10 minutes, j'en ai pour une minute.

M. LE MAIRE : Bon alors, vas-y, une minute.

M. Éric ALAUZET : Christophe, quand tu dis il faut séparer l'investissement et le fonctionnement. Non. Qu'est-ce qu'il dit l'investissement et le fonctionnement. C'est l'épargne. Si on a une grosse dépense de fonctionnement parce qu'on aiderait par exemple les uns ou les autres en fonctionnement, ça réduit l'épargne, et à ce moment-là, si on manque d'argent pour l'investissement, on emprunte. C'est complètement imbriqué, il ne faut pas les séparer. Après, on peut être d'accord ou pas d'accord sur ce qu'il faut financer ou pas financer mais sur la technique, il n'y a pas de séparation à faire entre les deux. Voilà c'est tout ce que je voulais dire.

M. LE MAIRE : Ces discussions sont très intéressantes et elles sont mêmes nécessaires. Simplement il faut les replacer dans le bon contexte. Je pense que quand on parlera d'Orientations Budgétaires, c'est peut-être là qu'il faudra en discuter parce qu'il faudra, tu as raison, en discuter. C'est tout mais on ne peut pas en parler aujourd'hui. On ne peut pas en parler aujourd'hui.

Autrement plus personne ne demande la parole. Je ne vois plus personne.

Il n'y a pas de vote là-dessus, je vous informais. C'était un rapport d'information ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2020

Question n° 10

Subventions à des séjours scolaires

« **M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à ça ? Je n'en vois pas.

Monsieur MOUGIN ? Abstention ? Abstention.

M. Philippe MOUGIN : Je vais encore expliquer pourquoi.

M. LE MAIRE : Allez-y.

M. Philippe MOUGIN : Une énième fois.

Évidemment, il y a eu un lissage de fait, c'est peut-être un peu mieux qu'auparavant mais ce n'est pas encore ça.

Là, on va donner 250 € par jour par classe, somme doublée pour les QPV. Alors comme d'habitude je dis : « *Et les autres ?* ». Il y a des familles qui sont aussi miséreuses dans d'autres quartiers qui ne sont pas classés...

M. LE MAIRE : Vous l'avez déjà dit. Peut-être que la nouvelle équipe changera les choses. On ne va pas les changer maintenant même si sur le fond, sur le fond je ne suis pas en désaccord avec vous vous le savez.

M. Philippe MOUGIN : Il faudrait peut-être ajouter des cas par cas. Voilà.

M. LE MAIRE : Vous vous abstenez ou vous votez contre ?

M. Philippe MOUGIN : Je m'abstiens ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2020

Question n° 11

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain du cœur de ville - Règlement d'attribution des aides financières prévues par la Ville de Besançon

« **M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de mains bleues de levées. C'est unanimité ? C'est unanimité ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2020

Question n° 12

Contrat de ville - Acquisition de locaux à usage de bureaux et de parkings à La Poste

« **M. LE MAIRE** : Il n'y a pas de remarques. Pas de mains levées. Adopté à l'unanimité ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2020

Question n° 13

Acquisition au Département du Doubs de terrains situés au lieudit Hauts du Chazal

« **M. LE MAIRE** : Pas de remarques ? Pas de mains levées. Adopté à l'unanimité ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2020

Question n° 14

Pôle Viotte - secteur Sud - Echange de domanialité publique entre la Ville de Besançon et la Société Anonyme Gares et Connexions

« **M. LE MAIRE** : Nicolas BODIN, vas-y

M. Nicolas BODIN : Il faut juste signaler une petite erreur dans le rapport. La somme n'est pas 17 780 € c'est 19 558 €. Le prix d'euro au m² n'est pas 5 € mais 5,50 €.

M. LE MAIRE : Pas de remarques ? Bien. Pas d'oppositions, donc c'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2020

Question n° 15

**Aide à l'accèsion à la propriété de logements neufs pour les ménages primo-accédants -
Attribution de subvention à Mme DIRAND Julie et M. DIELEMANS Emmanuel**

« **M. LE MAIRE** : Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2020

Motion relative aux garanties apportées par l'État aux collectivités déposée par les groupes Parti Communiste Français et Europe Ecologie Les Verts

« **M. LE MAIRE** : La motion est une motion relative aux garanties apportées par l'État aux collectivités déposée par les groupes Parti Communiste Français et Europe Écologie Les Verts.

Je rappelle que la motion est présentée si possible rapidement puisque tout le monde l'a eue. Qu'ensuite je donnerai la parole et je serai intransigeant là-dessus, 2 minutes maximum, pour explication de vote à chaque groupe politique et ensuite on vote. On ne repart pas dans des débats qui n'en finissent plus. Qui la présente ?

M. Christophe LIME : Je vais la présenter très rapidement. Comme ça a été dit et en plus je ferai mon intervention au titre du groupe, comme ça ce sera plus simple, je serai dans les 2 minutes. C'est bien comme ça !

Je pense que tout le monde est d'accord avec ce qui a été dit ce soir. Je pense qu'elle reprend une grande partie des éléments.

Un investissement important de la part de nos élus, de nos collectivités, tout particulièrement nos municipalités qui sont en première ligne.

Je crois que c'est la deuxième fois que nos pouvoirs publics redécouvrent avec les Gilets jaunes, plus cette crise, l'importance du lien social tout particulièrement sur nos collectivités avec l'ensemble des éléments.

Je l'ai dit tout à l'heure, elles se sont engagées -et tu l'as précisé aussi- sur un certain nombre de dépenses supplémentaires et de recettes inférieures qui a été précisé sur l'ensemble des collectivités que ce soit les communes, les EPCI, les Départements comme les Régions et il nous semble important qu'il puisse y avoir un accompagnement de la part de l'État même si, bien entendu, l'État fait déjà un certain nombre d'efforts importants à l'intérieur d'un certain nombre de financements. Je pense qu'il faut aussi savoir le souligner, mais il nous semble qu'y compris en lien avec un certain nombre de recettes fiscales qui seraient plus intéressantes et je l'ai dit tout à l'heure, qui seraient comprises de la part de notre population et de plus en plus partagées, que les plus aisés puissent participer à cette solidarité et tout particulièrement cette solidarité liée au plus bas avec des actions qui sont sur des actions de première nécessité pour une grande partie de notre population et c'est pour ça qu'on propose *le renforcement des dotations de péréquation, l'instauration pour les communes, comme pour les EPCI, du remboursement de la FCTVA à l'année n pour favoriser leur trésorerie*, ça ira aussi dans le sens d'améliorer les investissements qui ont été demandés par un grand nombre d'élus ce soir et *la création d'un fonds de soutien sur 2 ans* puisqu'aujourd'hui l'ensemble des associations d'élus chiffrent à environ entre 4 et 5 Mds€ les dépenses supplémentaires et les recettes en moins pour pouvoir accompagner la fin du dispositif de contractualisation qui a déjà été pour l'instant gelé sur l'année 2020, je tiens à le dire aussi puisqu'il y avait un certain nombre de contractualisations qui sont prévues et qui...

M. LE MAIRE : Lis la motion ne la commente pas.

Ah, c'était ton intervention pour le PC ! D'accord.

Donc tu ne reprends pas la parole.

Bien. Maintenant, qui est-ce qui veut intervenir ? Explication de vote.

M. Nicolas BODIN : Nous, nous allons voter cette motion, on ne s'y est pas associés dans sa rédaction. D'une part parce qu'on a été consultés tardivement et puis on pensait que ça relevait davantage des associations nationales d'élus, style France urbaine, Association des maires des grandes villes de France, associations des Départements, des Régions etc. Ceci dit sur la philosophie du texte on est d'accord et je pense qu'il va être important que dans les années qui viennent que l'État définisse un pacte de responsabilité vis-à-vis des collectivités pour savoir globalement ce qu'elles peuvent faire ou ne pas faire. Ça, à la limite, c'est une troisième étape de la décentralisation que l'on fait appel de nos vœux. Voilà.

Cela suppose la responsabilité vis-à-vis des élus locaux également et je pense que le Président de la République de ce point de vue-là doit également donner des signes et des gages.

M. Jacques GROSPELLIN : Vous savez qu'on ne vote jamais les motions. Moi, ça m'interpelle. On pourrait se retrouver sur certaines choses, lorsqu'on parle des GAFAs je pense qu'il y a quelque chose à faire, sur l'ISF, je ne suis pas sûr que ça rapportera beaucoup, et puis à un moment donné vous parliez d'Europe, je pense que c'est quelque chose qui peut être discuté tout à fait au niveau national, en tout cas, on peut en discuter, nous... j'en prends acte.

Moi, ce qui m'interpelle peut-être aussi c'est la réflexion de Nicolas BODIN de dire qu'il n'a pas été consulté alors que vous êtes dans la même équipe municipale. C'est simplement ça qui m'interpelle.

Maintenant, vous aurez compris que je ne voterais pas la motion, que je ne participerais pas, nous ne participerons pas au vote.

M. Philippe GONON : Deux raisons essentielles pour lesquelles notre groupe ne votera pas cette motion.

Première raison, ce sont les motivations qui sont énoncées. Moi, j'avoue que franchement nous dire que les municipalités sont en première ligne pour les prises de contacts téléphoniques, le portage des repas etc. je trouve très honnêtement qu'utiliser ces arguments pour justifier une telle motion, ça me semble complètement décalé.

Deuxième chose, et ça c'est le plus important, ce sont les phrases et les mots que vous utilisez dans la fin sur la fiscalité. On nous parle encore et toujours de la fiscalité. Les riches doivent être eux-mêmes aussi mis à contribution. Tu as dit dans tes propos, tu n'as plus utilisé « riches » tu as dit les « plus aisés ». Alors, on nous a déjà fait le coup en 2012. En 2012 on a augmenté massivement les impôts pour l'ensemble des classes moyennes, pas les plus riches, les classes moyennes et on sait que ce que ça a donné, le résultat c'était un appauvrissement de cette classe moyenne, c'est celle qui bosse, c'est celle qui se lève tous les matins, c'est celle qui travaille et c'est elle qui paye. Eh bien, ça, non !

Donc pour ces raisons-là, nous ne voterons pas cette motion.

M. Pascal CURIE : Nous ne voterons pas non plus cette motion bien évidemment sur un certain nombre de points il y a des choses qui ne sont pas inintéressantes dedans mais quand il y a des termes du style « inactions de l'État », Éric ALAUZET a rappelé tout à l'heure quand même que l'État a investi 110 Mds, l'État fait des aides aussi pour les familles modestes. On en a déjà parlé en municipalité plusieurs fois. Il y a un certain nombre de choses. Je ne pense pas que l'État soit totalement inactif sur ces différents points.

Ensuite, la contractualisation, si je reviens là-dessus, parce que souvent vous revenez sur ce point-là, la contractualisation, je rappelle quand même que pour Besançon la Ville et pour l'Agglomération, ça a été très, très bénéficiaire et peut-être qu'avec cette contractualisation-là, ça nous permet de faire un certain nombre de choses. C'est tout. Qu'on n'aurait peut-être pas fait avant si on avait continué avec toutes les diminutions de DGF que l'on avait systématiquement depuis 6, 7 ou 8 ans.

On ne votera pas. On votera contre.

M. LE MAIRE : Laurent CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Comme d'habitude, nous ne participerons pas au vote des motions qui sont uniquement des textes pour donner des signes à un électorat et se donner bonne conscience. En tout cas, moi, je constate qu'entre le discours de M. LIME et de Mme VIGNOT, ils veulent construire le monde d'après avec leurs idées d'avant. Je ne suis pas sûr que cela fonctionne.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y en a d'autres qui veulent intervenir ?

M. Emmanuel DUMONT : Oui, moi, je rappelle aussi que je ne participe pas aux motions qui relèvent rarement de notre compétence même si je partage l'essence de celle-ci comme de bien d'autres.

M. LE MAIRE : D'autres qui veulent intervenir ? Non. Je mets aux votes.

Quels sont ceux qui votent contre cette motion, qu'ils lèvent la main ? 15. Quels sont ceux qui votent pour : 25. Quels sont ceux qui ne prennent pas part au vote ? 11. Qui s'abstiennent : 2.

Motion adoptée (25 pour - 15 contre - 2 abstentions - 11 élus ne prennent pas part au vote).

La séance est levée ».